

**Rapport annuel
2005**

Maroc

Agri.Med

**Agriculture, pêche, alimentation
et développement rural durable
dans la région méditerranéenne**

**Rapport annuel
2005**

Maroc

Najib AKESBI,
Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat

TABLE DES MATIERES

	Page
1 Introduction	1
2 L'agriculture dans l'économie du pays	3
2.1 Le poids de l'agriculture dans le cours de l'économie du pays	3
2.2 Évolution de l'économie marocaine en 2003	4
3 Production, consommation et échanges agricoles en 2003	9
3.1 Productions agricoles et alimentaires	9
3.2 Consommation alimentaire	25
3.3 Echanges extérieurs agroalimentaires	28
4 Évolution des politiques agricoles et agroalimentaires	33
4.1 Une politique agricole focalisée sur la mise à niveau du secteur	33
4.2 Patrimoine foncier de l'Etat : une année de plus pour préparer le redéploiement	36
4.3 Crédit agricole : enfin la réforme institutionnelle sur les rails	39
4.4 Investissements publics : des crédits en baisse et des contraintes toujours aussi fortes	43
4.5 Développement rural : cadence accélérée pour les infrastructures	45
4.6 Politique des prix et des subventions	47
4.7 Pêche maritime : en attendant la stratégie...	54
4.8 Le volet agricole de l'accord de libre-échange Maroc/Etats-Unis	57
5 Conclusion : pari sur l'ouverture, pari sur la réforme...	71
Annexes	75
Références	89

LISTE DES TABLEAUX

	Page
Tableau 1	10
Tableau 2	28
Tableau 3	43

LISTE DES FIGURES

	Page
Figure 1	4
Figure 2	7
Figure 3	11
Figure 4	12
Figure 5	13
Figure 6	16
Figure 7	17
Figure 8	18
Figure 9	20
Figure 10	21
Figure 11	21
Figure 12	25
Figure 13	27
Figure 14	31
Figure 15	32
Figure 16	32

	Page
Figure 17	44
Figure 18	51

LISTE DES ENCADRES

	Page
Encadré 1	23
Encadré 2	26
Encadré 3	40
Encadré 4	46
Encadré 5	56
Encadré 6	59

LISTE DES ANNEXES

	Page
Tableau A.1	75
Tableau A.2	76
Tableau A.3	77
Tableau A.4	78
Tableau A.5	79
Tableau A.6	80
Tableau A.7	81
Tableau A.8	81
Tableau A.9	82
Tableau A.10	83
Tableau A.11	84
Tableau A.12	85
Tableau A.13	86
Tableau A.14	87

1 Introduction

En approchant les 80 millions de quintaux durant la campagne agricole 2002-2003, la production céréalière a atteint un niveau qui n'avait été dépassé que trois fois dans l'histoire de l'agriculture marocaine¹. C'est dire de prime abord que nous sommes face à une récolte tout à fait exceptionnelle, qui tranche singulièrement avec celles plus ou moins médiocres, quelquefois même catastrophiques des dernières années. Plus que cela, comme nous n'avons cessé de le montrer dans chacun des rapports annuels précédents, au Maroc, quand la céréaliculture va, tout va, ou presque... En tout cas, le cours de l'économie marocaine dans son ensemble étant toujours étroitement lié à celui des campagnes agricoles en général, et céréalières en particulier, on peut aisément en déduire que la croissance sera au rendez-vous et que, grosso modo les principaux équilibres macro-économiques seront plus ou moins préservés.

Mieux encore : les conditions climatiques durant la campagne 2003-2004 ont été encore meilleures, avec des pluies abondantes et assez bien réparties dans le temps et l'espace², de sorte que les premières estimations du Ministère de l'Agriculture marocain ont avancé le chiffre d'une récolte céréalière de 81 millions de quintaux³. Après les deux précédentes « bonnes » campagnes -l'une bonne et l'autre moyenne en fait-, cette performance autorise certains à penser que le « cycle de sécheresse » qui a tant sévi durant les années 90 et au début des années 2000 a cédé la place à un cycle plus humide, disons en tout cas plus prometteur...

Certes, pour l'instant ce n'est encore qu'une hirondelle qui ne fait pas le printemps, et deux années de bonne récolte et de croissance économique ne signifient malheureusement pas que le pays soit en passe de vaincre ses problèmes de compétitivité, de chômage, de pauvreté, et pour tout dire de sous-développement persistant. Pour cela, chacun sait qu'il faudrait d'abord une stratégie claire et avisée, qui se décline ensuite en politiques appropriées, puis se traduit en réformes et en actions concrètes sur le terrain, soutenues par une volonté à toute épreuve et à tous les niveaux. Pour nous en tenir aux domaines de l'agriculture et du monde rural qui nous occupent ici, les politiques et les réformes si nécessaires, tant de fois annoncées, et régulièrement rappelées dans nos précédents rapports, se font malheureusement toujours attendre.

¹ Il s'agit des années 1996 (100.9 millions de quintaux -Mqx-), 1994 (96.3 Mqx) et 1991 (86.8 Mqx).

² A la mi-mai 2004, le cumul pluviométrique moyen national s'élevait à 409 mm, contre 353 mm en année normale, et les réserves en eaux des barrages à usage agricole atteignaient 9.5 milliards m³, soit un taux de remplissage moyen de 73% contre 63% durant la campagne précédente à la même date. Cf. A.Rboub, Campagne agricole 2003-2004 : Tout va bien sauf pour les agrumes, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 21 mai 2004.

³ Conférence de presse du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Agence Maghreb Presse, 12 mai 2004 ; H.Benbouya, Campagne agricole : Encore une récolte record, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 13 mai 2004.

Le gouvernement qui avait été nommé par le Roi à l'issue des élections de septembre 2002, se voulant à coloration plus « technocrate » que politique, s'était donné pour principale mission la « mise à niveau » de l'économie marocaine. Celle-ci apparaissait déjà plus nécessaire et plus urgente que jamais, dans la perspective de l'accélération du processus de libéralisation des échanges, ayant déjà fait l'objet de divers engagements du pays, tant au niveau multilatéral que bilatéral. Or, alors que le processus en question s'accélère effectivement, notamment avec la signature de l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis d'Amérique, et l'entrée en vigueur du dernier accord agricole avec l'Union européenne pour la période 2003-2007, aucune réforme de mise à niveau de l'agriculture marocaine, significative et attendue depuis si longtemps, n'a encore vu le jour. Plus grave, même la simple « vision » et certains choix de base ne semblent pas encore avoir été déterminés, et le « projet de mise à niveau structurelle » annoncé par le Premier Ministre dans son discours de juillet 2003 devant la première Chambre du Parlement⁴ est toujours « en instance »... Il ne serait annoncé que pour le dernier trimestre 2004.

En attendant, force est de constater que la « politique agricole » au Maroc continue de se contenter de « gérer le quotidien » à l'intérieur, et de prendre des engagements à l'extérieur... En effet, nous verrons que, à quelques rares exceptions près, les décisions qui sont prises par les responsables relèvent plus de la logique de l'administration de « ce qui existe » que de la préparation stratégique de « ce qui vient »... En revanche, les mêmes responsables font preuve d'un dynamisme remarquable pour négocier et conclure des accords internationaux dont l'impact sur le devenir de l'agriculture et le monde rural au Maroc risque fort d'être considérable.

Nous commencerons par clarifier le cadre général d'évolution de l'économie marocaine durant l'année 2003, et d'y situer l'agriculture en particulier. Nous nous attacherons ensuite à la présentation et à l'analyse des résultats de la campagne agricole 2003 dans ses trois dimensions : production, consommation et échanges. En fait, au-delà de l'agriculture proprement dite, nous examinerons aussi la situation des secteurs de la pêche et des industries agroalimentaires. Nous serons alors mieux armés pour aborder l'examen des politiques agricoles et agroalimentaires, en mettant cette année l'accent sur cette dimension « externe » matérialisée par l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis, dont nous présenterons et analyserons le volet agricole.

⁴ Discours de présentation du « Bilan d'étape », analysé et commenté dans le rapport de l'année dernière : Cf. N.Akesbi, Développement et politiques agroalimentaires dans la région méditerranéenne, Rapport National – Maroc, 2003, CIHEAM, Paris, 2004.

2 L'agriculture dans l'économie du pays

Compte tenu de la séculaire, et toujours forte corrélation entre le niveau de la production céréalière et la croissance économique générale dans le pays, on comprend qu'avec une récolte qui s'est accrue de plus de 50 %, le taux de croissance du PIB en 2003 devait presque naturellement être relativement élevé. En dépit donc d'un contexte international assez instable, et surtout d'une économie européenne – à laquelle l'économie marocaine est si étroitement liée- quasiment stagnante (avec une évolution du PIB inférieure à 1 % au niveau de l'Union européenne), le produit brut au Maroc s'est accru de 5,2 %, contre 3,2 % en 2002, et 3,1 % en moyenne durant les cinq dernières années.

Cette performance du PIB lui permet d'atteindre en valeur courante près de 419 milliards de dirhams (soit 37,9 milliards d'euros⁵), ce qui représente une moyenne de 13 920 dh par habitant (1 259 euros), un niveau qui, bien qu'en progression, reste insuffisant pour permettre au pays d'améliorer son rang dans le « concert des nations » : Dans le classement des revenus par tête établi annuellement par la Banque mondiale, le Maroc figure encore cette année au 128^e rang, sur une liste de 205 pays, derrière tous ses voisins d'Afrique du Nord⁶. Quant au classement réalisé par le PNUD à partir de l'Indicateur de développement humain, celui de 2004 place le Maroc, avec une valeur de l'indicateur en question de 0,62, au 125^e rang sur 177 pays retenus⁷.

2.1 - Le poids de l'agriculture dans le cours de l'économie du pays

Parce que le rythme de croissance relativement élevé enregistré en 2003 est principalement lié aux très bonnes performances de la campagne agricole, on ne sera pas étonné de constater que, hors agriculture, le PIB ne s'est accru que de 3,2 %, au moment où le PIB agricole pour sa part a bondi de 18 % par rapport à l'année précédente (tableau A.1, Annexes)⁸

L'évolution de la production agricole continue en bonne partie de conditionner la part de l'agriculture dans le PIB global. Comme on peut le constater sur la figure 1, cette part est montée de 14 % en 2002 à 16,8 % en 2003, soit le niveau le plus élevé

⁵ Le cours moyen de l'euro par rapport au Dirham en 2003 s'est établi à 1 euro pour 11, 055 Dh.

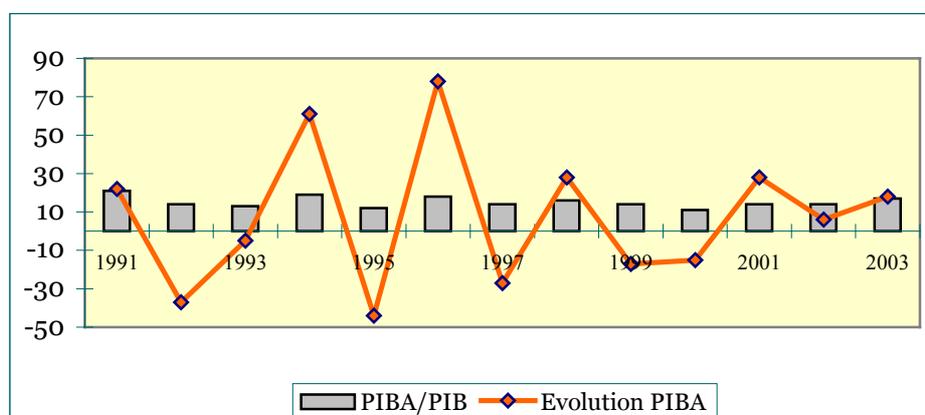
⁶ En termes de « parité de pouvoir d'achat, le rang du Maroc passe à 130 sur 208 pays classés ». Cf. World Development Indicators Database 2003, Site de la Banque mondiale : www.worldbank.org

⁷ Cette valeur synthétise les indicateurs de revenu par tête, d'espérance de vie et de niveau d'instruction. Cf. PNUD, Rapport sur le développement humain 2004, Site : www.undp.org

⁸ En plus des références des tableaux renvoyés en annexe, nous avons aussi utilisé pour cette partie les Comptes et agrégats de la Nation en 2003, Direction de la statistique, Haut Commissariat au plan, Rabat, mai 2004 (Voir aussi le site de la Direction de la statistique : www.statistic.gov.ma), Le « Bilan économique et social 2003 », Centre marocain de conjoncture, Bulletin n°27, Rabat, juin 2004 ; Ainsi que le numéro spécial de la Revue d'information de la Banque marocaine du commerce extérieur : Conjoncture économique en 2003, Casablanca, n°228, mars-avril 2004.

enregistré depuis 1996 (laquelle avait été une année de record absolu de production céréalière, avec près de 100 millions de quintaux...). On peut également constater que ce rapport suit assez fidèlement les variations en hausse ou en baisse de la production agricole (en courbe sur la figure). Sur une période plus longue, on peut certes noter que la moyenne des cinq dernières années est légèrement inférieure à celles des cinq premières années de la décennie 90 : 15,7 % contre 14 % une dizaine d'années plutôt. Cela indique que, au Maroc, la part de l'agriculture dans le PIB ne tend à manifester une certaine baisse -plutôt faible- que sur une longue période. Sur une période moins longue, la contribution de l'agriculture au produit brut global de l'économie peut aussi bien baisser ou augmenter –comme en 2003– en fonction avant tout de l'importance de la production annuelle.

**Figure 1 - Evolution et part du PIB agricole et du PIB, 1991-2003
(en pourcentage)**



La part des autres secteurs semble évoluer plus sous l'effet des variations de la « part agricole » qu'en vertu d'une dynamique qui leur serait propre. En effet, évoluant depuis de nombreuses années à un taux assez stable autour de 3 % par an, les secteurs secondaire et tertiaire présentent à leur tour des parts de l'ordre de 30 % pour le premier et de 54 % pour le second. Ces proportions peuvent augmenter ou baisser de 1 ou 2 points de pourcentage d'une année à l'autre mais restent finalement contenues dans des fourchettes qui n'ont guère sensiblement varié depuis plus de deux décennies.

2.2 - Évolution de l'économie marocaine en 2003

La croissance du PIB en 2003 aurait pu être encore plus forte si les autres secteurs de l'économie, en dehors de l'agriculture et de la pêche, avaient pu rompre avec cette sorte de « croissance molle » qui les caractérise globalement depuis de longues années. Avec un taux moyen de 3,2 %, l'année 2003 n'a pas fait exception (tableaux A.1, A.11-A.12, Annexes).

Compte tenu de la diversité des activités concernées, ce taux moyen cache cependant des évolutions sectorielles assez divergentes. Ainsi, les secteurs de l'énergie et des mines ont régressé respectivement de 1,2 et 5,7 %. Les services autres que ceux du commerce et des transports ont quasiment stagné avec un taux d'accroissement de 0,7 %. Les activités de bâtiment et de travaux publics, sur la croissance desquelles on avait fondé beaucoup d'espoirs, ont déçu en n'évoluant qu'au taux modeste de 1,7 %. Finalement, si les services de transport et de communication ont évolué exactement au même rythme que la moyenne (3,2 %), seules les industries manufacturières et les activités commerciales ont augmenté à des taux supérieurs à la moyenne : 3,8 % pour les premières et 4,1 % pour les secondes.

Au niveau des industries manufacturières en particulier, les industries agroalimentaires ont plutôt favorablement évolué, en écho aux bons résultats enregistrés à leur amont. Leur production s'est ainsi accrue de 3,7 %, contre une progression de 1,9 % à peine en 2002. Les branches des textiles et cuirs ont enregistré le même taux d'évolution que l'agroalimentaire, mais en négatif (-3,7 %). En réalité, ce recul est essentiellement supporté par les activités de textile et de confection, manifestation de plus en plus en bute à des problèmes de compétitivité sur les marchés extérieurs. La plupart des autres industries, notamment les industries mécaniques, métallurgiques, électriques et électroniques, se sont plutôt bien comportées puisqu'elles ont accusé des taux de croissance de près de 6 % en moyenne.

Au-delà des différentes activités sectorielles, il faut dire que l'Etat a continué de soutenir la croissance en commençant par relever son propre effort d'investissement. Le taux d'investissement s'est redressé de 22,9 % enregistrés en 2002 pour atteindre 23,5 % en 2003, soit exactement le même niveau atteint en 2001, et cependant encore moins que celui réalisé en 2000 (24 %). Cet effort d'accumulation a pu être poursuivi principalement parce que l'Etat a pu en 2003 encore compter sur la « manne des privatisations » puisqu'il a pu cette fois céder la « Régie des Tabacs » pour un montant de près de 14 milliards de dirhams, ce qui représente tout de même 3,3 % du PIB de la même année. Comme cela avait pu être le cas en 2001 de la privatisation d'une partie de Maroc Telecom, les ressources générées par de telles opérations ont permis de parer à bien des problèmes, et de remplir plusieurs « fonctions » : augmenter les investissements de l'Etat, répondre à certaines revendications salariales dans l'Administration sans trop creuser le déficit budgétaire, sensiblement accroître les réserves en devises du pays...

En dépit de l'accroissement des investissements, le taux de chômage global semble s'être légèrement aggravé puisqu'il serait passé en moyenne de 12,5 au quatrième trimestre 2002 à 12,8 % au quatrième trimestre 2003. En milieu urbain, ces taux apparaissent nettement plus élevés tout en allant dans le même sens : 20,1 % et 21,4 % respectivement à fin 2002 et fin 2003 (en moyenne annuelle, les taux seraient de 18 % et 19,3 %). Ce constat a priori assez paradoxal, ne l'est en fait plus vraiment, tant il devient patent pour les analystes que l'un des problèmes majeurs

de l'économie marocaine aujourd'hui réside dans le fait que, même en reprise, sa croissance se révèle peu créatrice d'emplois, au point que certains parlent désormais de « croissance stérile »⁹. On imagine aisément les difficultés qui s'annoncent sur le terrain de l'emploi si une telle tendance devait se confirmer, alors que la population en âge de travailler continue d'augmenter (se situant à 64 % de la population totale actuellement).

Au niveau des équilibres macro-économiques, la situation apparaît cette année encore fort contrastée. La principale évolution favorable concerne la hausse des prix. En effet, le risque de regain de l'inflation qui avait été ressenti en 2002 a quasiment disparu en 2003 puisque l'indice de hausse du coût de la vie qui s'était accéléré en 2002 (2,8 % en fin d'année), a été ramené à 1,2 % à peine. Par rapport à ce niveau moyen, les produits alimentaires ont augmenté à un rythme légèrement plus élevé (1,3 %), moins cependant que les « soins médicaux » (1,8 %) et les « loisirs et culture » (2 %), mais plus que l'habillement (0,9 %), les équipements ménagers (0,4 %), le transport et communication (0,1 %). Le logement pour sa part a évolué au même taux que la moyenne (1,2 %).

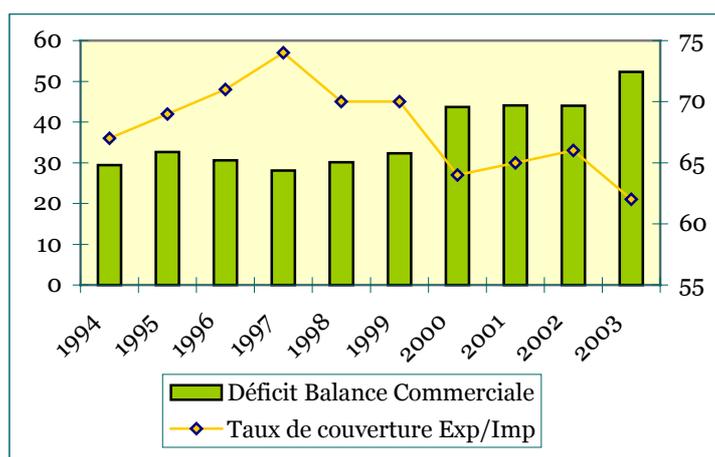
Si ce bon résultat obtenu sur le front de l'inflation peut en partie être attribué à une politique économique et financière qui se veut assez orthodoxe, force est de constater que là encore, elle se révèle pour le moins paradoxale là où précisément on ne l'attendait pas. En effet, c'est le niveau du déficit budgétaire qui devient préoccupant en 2003. Il l'est parce que, sans les recettes des privatisations, il est devenu de plus en plus difficilement soutenable. Ainsi, si globalement et officiellement il se situe « seulement » à 3,6 % du PIB, il aurait sans doute atteint plus ou moins 6 % sans le précieux apport de la privatisation de la « Régie des Tabacs » déjà évoquée. Or, comme le portefeuille de l'Etat en « bonnes privatisations » est en voie d'épuisement rapide, on comprend l'inquiétude des uns et des autres devant la perspective de tarissement de telles ressources. D'autant plus que, avec l'accélération du processus de démantèlement tarifaire sur les importations des produits industriels prévu par l'accord d'association avec l'Union européenne, les recettes douanières baissent sensiblement (elles ont encore reculé de 12,8 % en 2003), privant le budget de l'Etat de recettes fiscales dont on ne voit pas pour l'instant les recettes de substitution qui pourraient les relayer. De surcroît, la pression de l'endettement de l'Etat sur les équilibres budgétaires demeure très forte : bien que l'encours de l'endettement de l'Etat baisse en proportion du PIB (79,3 % contre 83,7 % en 2002), le service de la dette continue d'accaparer, en 2003 comme en 2004 du reste, près du tiers des dépenses de l'Etat, et absorber près de 40 % de ses recettes ordinaires.

L'autre inquiétude majeure concerne les équilibres externes et a pour nom « déficit du commerce extérieur ». De toute évidence, la libéralisation des échanges accélère plus les importations qu'elle ne stimule les exportations. Au moment où les premières augmentent de 3,9 %, les secondes baissent de 3,6 %. Comment s'étonner

⁹ Voir le dernier rapport déjà cité du Centre marocain de conjoncture : « Bilan économique et social 2003 », Bulletin n°27, Casablanca, juin 2004 ; S.Agueniou, La croissance se maintient sans qu'il y ait création d'emplois, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 23 juillet 2004.

dans ces conditions que le déficit de la balance commerciale continue chaque année de battre des records historiques, atteignant en 2003 le montant de 52,3 milliards de dirhams, contre 44 milliards en 2002, et marquant ainsi une aggravation de 18,7 % en une seule année (figure 2) ? Ce déficit par ailleurs représente 12,5 % du PIB de la même année, et correspond à un taux de couverture des importations par les exportations de 61,5 %, en dégradation de 4,7 points de pourcentage par rapport à l'année précédente (66,2 %), et même de près de 5 points de pourcentage par rapport à la moyenne des 5 dernières années (66,8 %). Les importations agroalimentaires ne sont pourtant guère pour quelque chose d'important dans ce déficit puisqu'elles ont même baissé de près de 25 %, aidées en cela par les bons résultats de la campagne agricole. En réalité, ces mauvais résultats sont liés autant à l'accélération du processus de libéralisation des échanges extérieurs et aux besoins d'une économie en croissance, qu'aux contre-performances des exportations, notamment agroalimentaires et halieutiques¹⁰ (voir 3.3, ci-dessous). Du reste, les tendances observées durant le premier semestre 2004 confirment des prévisions d'autant plus pessimistes qu'elles sont désormais nourries au moins par un facteur nouveau de taille : la hausse des cours des hydrocarbures dont le Maroc est quasi totalement importateur¹¹...

Figure 2 - Evolution des déficits de la balance commerciale et du taux de couverture des exportations par les importations, 1994-2003 (en millions de dirhams et en pourcentage)



¹⁰ F.Iraqi, Les tares de la balance commerciale, Le Journal Hebdomadaire, Casablanca, 7-13 février 2004.

¹¹ Selon les premières données publiées sur le premier semestre 2004, le taux de couverture des importations par les exportations s'est encore dégradé pour se situer à 58,6 %. Cf. La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 16 juillet 2004.

Pourtant, même avec un déficit commercial aussi important, le solde du compte courant de la balance des paiements apparaît positif en 2003 encore, et ce pour la troisième année consécutive. Il atteint 15,5 milliards de dirhams, soit l'équivalent de 3,7 % du PIB, un niveau très proche de celui enregistré en 2002. Encore un « paradoxe » qui s'explique aisément par trois postes qui évoluent favorablement depuis quelques années et permettent en fait au pays de maintenir ses équilibres externes en dépit de faiblesses internes évidentes et persistantes... Ces ressources externes sont celles des transferts des résidents marocains à l'étranger (34,7 milliards de dirhams, en hausse de 9,5 % par rapport à l'année précédente), du tourisme (30,8 milliards de dirhams, en progression de 5,5 %), et des investissements et prêts privés étrangers (23,5 milliards de dirhams, soit 3,5 fois plus que le niveau de l'année précédente¹²). Grâce à ces ressources, il a été possible de dégager un excédent au niveau de la balance des paiements, et par là - même de renforcer encore plus les réserves de change du pays, lesquelles ont atteint en fin d'année le record historique de l'équivalent en devises de 127,6 milliards de dirhams (11,5 milliards d'euros), ou encore de quoi assurer plus de 11 mois d'importations.

Enfin, et comme pour illustrer et saluer la reprise de l'économie, notons que la Bourse des valeurs de Casablanca, qui n'avait cessé de cumuler les déconvenues depuis quatre ans, a enfin entamé en 2003 le mouvement de redressement tant attendu : En un an, le volume des transactions a été multiplié par 2,4, et les nouveaux indices boursiers, le MASI et le MADEX¹³, ont augmenté par rapport au niveau enregistré en 2002 de 32,3 % et 26,4 % respectivement. Même si les pertes accumulées depuis 1999 n'ont guère été encore entièrement récupérées, il semble bien que cette fois l'on se trouve devant un processus de reprise des cours que l'évolution durant l'année 2004 tend à confirmer.

¹² Etant entendu que dans ce montant, il faut surtout retenir les 14 milliards de dirhams générés par la privatisation de la Régie des Tabacs.

¹³ Moroccan All Shares Index et Moroccan Most Active Shares Index. Ces deux indices ont été lancés en janvier 2002.

3 Production, consommation et échanges agricoles en 2003

Les précipitations accumulées durant la campagne 2002-2003 se sont en moyenne élevées à 411 mm au niveau national, ce qui représentait un « excédent » de 13 % par rapport à la moyenne des trente dernières années (364 mm). C'est dire que du point de vue de cet élément déterminant de toute campagne agricole qu'est la pluviométrie, les conditions ont plutôt été favorables. Il est vrai cependant que cette appréciation d'ensemble n'a été ni générale dans l'espace ni continue dans le temps. C'est ainsi que les premières pluies, tombées durant la première décennie d'octobre (2002) ont, certes, permis un bon démarrage de la campagne et l'installation précoce des céréales d'automne, mais seulement dans certaines régions (importantes certes, telles les plaines du Gharb, Saïs, et Chaouia - Doukkala) et pas ailleurs. Ce sont les pluies des deux dernières décennies de novembre qui ont concerné l'ensemble des régions agricoles du Maroc et ont eu de ce fait un impact positif évident, notamment en permettant l'extension et l'accélération du rythme d'installation des cultures. La troisième phase, qui s'étale en fait du début du mois de décembre à fin avril 2003 s'est caractérisée par des précipitations moyennes mais intercalées par des phases ensoleillées, ce qui a permis l'entretien des cultures dans de bonnes conditions techniques¹⁴.

Au total, à l'exception des zones sahariennes et – légèrement- de l'Oriental, toutes les régions ont été relativement bien arrosées et aux moments où les cultures en avaient besoin. La récolte dans ces conditions ne pouvait qu'être très bonne.

3.1 - Productions agricoles et alimentaires

Selon l'évaluation effectuée par la Direction de la production végétale du Ministère de l'agriculture et du développement agricole, la valeur ajoutée agricole pour la campagne agricole 2002-2003 s'est élevée à 43,4 milliards de dirhams, en progression de 22 % par rapport à la campagne précédente et de 43,7 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années (période 1997-2001, tableau 1 et tableau A.2, annexes). Contrairement à ces dernières années, la valeur ajoutée de la production animale a progressé plus rapidement que celle de la production végétale (26,4 % pour la première contre 20,7 % pour la seconde). De sorte qu'en s'élevant à près de 12,4 milliards de dirhams, la valeur ajoutée « animale » représente 28,5 % de la valeur ajoutée agricole, ce qui est certes un peu plus que les 27,6 % de l'année

¹⁴ Bilan de la campagne agricole 2002-2003, Direction de la production végétale, Ministère de l'agriculture et du développement rural, Rabat, mars 2004. Voir aussi : A. Guennouni, La campagne agricole a bien démarré, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 27 décembre 2002 ; H.Arif, Campagne agricole : La pluie a tout arrangé, La Vérité, hebdomadaire, Casablanca, 17-23 janvier 2003 ; N.Dref, Agriculture : Les dernières pluies ravivent les espoirs, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 20 février 2003 ; A.Sylla, Agriculture : La campagne serait meilleure que les quatre précédentes, La Gazette du Maroc, hebdomadaire, Casablanca, 24 mars 2003.

précédente, mais reste nettement en retrait par rapport au niveau moyen des cinq dernières années lorsqu'il approchait, voire dépassait le tiers du total.

**Tableau 1 - Evolution de la valeur ajoutée agricole, 1997-2003
(en millions de DH)**

Agrégats	1997- 2001	2001- 2002	2002- 2003	2003/2002 %
Valeur ajoutée végétale	20 000	25 620	30 926	20.7
Valeur ajoutée animale	10 110	9 770	12 354	26.4
Valeur ajoutée agricole	30 110	35 390	43 280	22.3
Consommations intermédiaires	21 980	22 080	24 984	13.2
Valeur brute de la production	53 734	57 470	68 000	18.3
Taux de valeur ajoutée	56,0 %	61,6 %	63,6 %	-

Source : A partir du tableau A.2, en annexes, et des données de l'annexe 8, Bilan de la campagne agricole, 2002-2003, Ministère de l'agriculture et du développement rural, Rabat, mars 2004.

Compte tenu de consommations intermédiaires évaluées à près de 25 milliards de dirhams, le taux de valeur ajoutée du secteur agricole s'est élevé à près de 64 % en 2002-2003, proportion qui est en progression de 2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente et de près de 8 points par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Il faut ajouter que cette moyenne globale reflète mal sa répartition interne, entre la production végétale et la production animale : en effet, le taux de valeur ajoutée de la première atteint voire dépasse 70 %, alors que celui de la seconde tombe à près de 42 % seulement.

Nous commencerons par la présentation de la production végétale, avant de nous pencher sur la production animale, puis sur ceux de la pêche maritime et des industries agroalimentaires¹⁵.

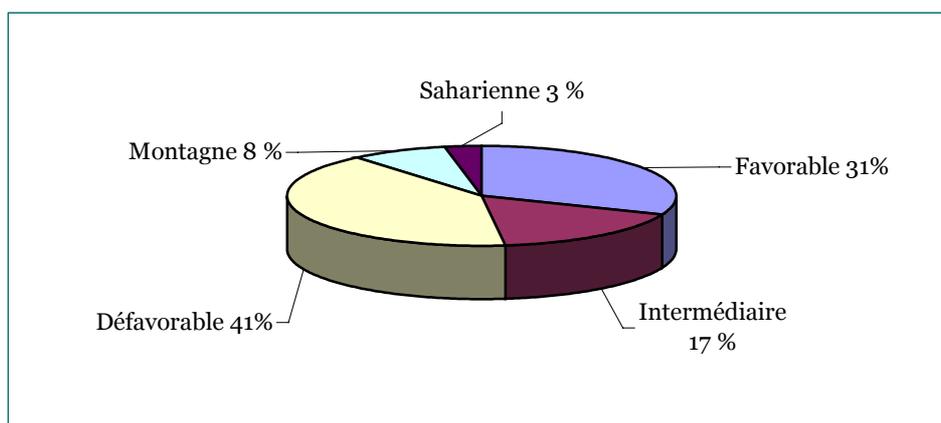
¹⁵ Les données utilisées dans la partie qui suit sont puisées principalement dans trois sources, toutes les trois appartenant au Ministère de l'agriculture : la Direction de la Planification et des Affaires Economiques (DPAE), la Direction de la Production Végétale (DPV), et –pour la production animale- la Direction de l'Elevage (DE). Mais comme nous l'avons déjà noté à plusieurs reprises dans les précédents rapports, il n'est malheureusement pas rare que deux données portant sur le même objet et la même année soient divergentes selon qu'elles viennent de l'une ou de l'autre de ces trois Directions ! De telles « incohérences » prennent quelque fois une telle ampleur que, outre une vigilance permanente, et des choix qui ne sont pas toujours évidents, nous sommes souvent amenés à ne retenir les données disponibles qu'avec beaucoup de prudence... En pratique, pour la production végétale, nous retenons – quand cela a été possible- les données de la DPAE, qui est l'instance responsable en dernier lieu de la production des statistiques au Département de l'Agriculture, mais lorsque les « écarts » apparaissent trop grands et que les données de la DPV sont mieux expliquées, ce sont ces dernières que nous retiendrons (en en précisant la source). Quant à la production animale, nous avons estimé que c'est la Direction de l'Elevage qui est la mieux placée pour fournir les données la concernant.

3.1.1 - Production végétale

Les bonnes conditions climatiques de la campagne 2002-2003 ont permis d'augmenter les superficies **céréalières** emblavées par rapport à la campagne précédente. Ainsi, les superficies couvertes par les trois principales céréales d'automne (blés dur et tendre, orge) ont augmenté de 15 %, atteignant un peu moins de 5,3 millions d'hectares. Avec 2,3 millions d'hectares, c'est l'orge qui continue d'occuper l'espace le plus large (43 % de la surface consacrée aux trois céréales en question), suivi par le blé tendre (1,9 million d'hectares et 36 % du total) puis par le blé dur (1,1 million d'hectares et 21 % du total) (tableaux A.3 - A.6, Annexes).

Par zones agro-climatiques, il est intéressant de noter que 31 % à peine des surfaces céréalières se situent en zones dites « favorables » (c'est-à-dire recevant plus de 450 mm d'eau par an). Si l'on retient aussi les zones dites « intermédiaires » (entre 250 et 450 mm), on atteint 48 % des surfaces. Pour le reste, les surfaces sont principalement en « zone défavorable » (moins de 150 mm), et en zones de montagne ou saharienne.

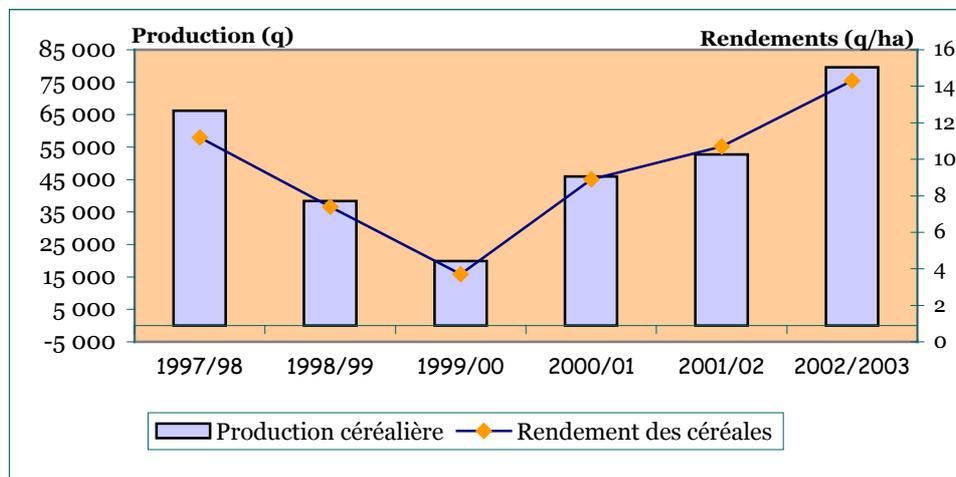
Figure 3 - Répartition des superficies céréalières par zones agro-climatiques, 2002-2003



Ce constat explique en partie mais de manière structurelle pourquoi, même en année où la pluviométrie est, dans l'ensemble, assez bonne, les rendements restent relativement insuffisants par rapport à un potentiel que tout le monde s'accorde à estimer nettement plus important. En tout cas, le rendement des trois céréales d'automne a atteint 14,8 quintaux/ha en 2002-2003, ce qui reste en effet un niveau relativement modeste, mais tout de même en progression de 36 % par rapport à celui de la campagne précédente et même de 74 % par rapport à celui moyen des cinq dernières campagnes (figure 4). C'est le blé tendre qui a réalisé le rendement le plus élevé, avec 17,8 qx/ha, suivi par le blé dur –16,2 qx/ha- puis par l'orge qui

n'a obtenu que 11,6 qx/ha, mais a néanmoins le plus augmenté (87 %) par rapport à la campagne 2001-2002 (pendant laquelle on n'avait pu récolter que 6,2 qx/ha).

Figure 4 - Evolution de la production et des rendements des céréales, 1998-2002 (Quintaux et quintaux/ha)

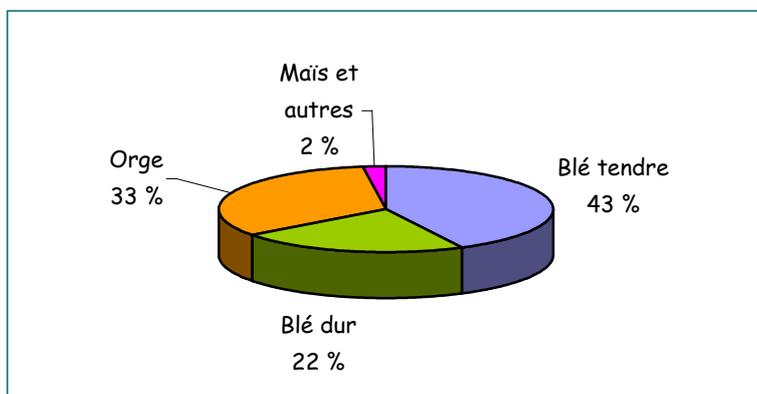


C'est l'accroissement des superficies, combiné à celui des rendements qui explique évidemment l'extraordinaire bond en avant enregistré par la production : en approchant 78 millions de quintaux pour les trois céréales principales d'automne et les 80 millions de quintaux pour l'ensemble de la production céréalière, le pays atteint un niveau record, après celui, historique de 1996, où la production totale avait frôlé les 100 millions de quintaux. Avec une production supplémentaire de près de 27 millions de quintaux, la progression est de toute façon quasiment de moitié par rapport à la campagne précédente, et des deux tiers par rapport à la moyenne des cinq dernières années. C'est le blé dur qui a le plus fortement augmenté, en passant de 10,3 à 17,6 millions de quintaux (+ 71 %), suivi par l'orge qui atteint 26,8 millions de quintaux et progresse de 57 %, tandis que le blé tendre, avec 33,8 millions de quintaux (+ 45 %), reste le plus important en termes de volume de production (mais non en surface couverte).

Principale céréale de printemps, le maïs n'a couvert que 247 000 ha, en baisse de 7 % par rapport à la campagne précédente. Comme le rendement aussi a baissé (5,6 contre 7,5 qx/ha), la production n'a pu qu'en subir la conséquence : elle s'est repliée de 30 %, arrivant à un peu moins de 1,4 million de quintaux. Il y a là confirmation d'une tendance au déclin de cette céréale de printemps, observée depuis plusieurs années. C'est du reste également le cas des autres céréales secondaires, quasiment en voie de disparition et, en tout cas, réduites à des proportions désormais pratiquement insignifiantes (quelques milliers d'hectares semés).

Au total, comme on peut le constater sur la figure 5, la structure de la production céréalière reste en 2003 quasiment réduite aux trois céréales principales d'automne, avec une prédominance du blé tendre dont la part dans le total atteint 43 %, suivi par l'orge (33 %) puis par le blé dur (22 %). Le reste, y compris le maïs, est négligeable.

Figure 5 - Structure de la production céréalière, 2003



Après la notable extension des surfaces des **légumineuses alimentaires** enregistrée en 2002, celles-ci ont à nouveau régressé en 2003 de quelques 22 000 ha (- 6 %), pour se situer à un peu moins de 360 000 ha. Comme les rendements moyens se sont légèrement améliorés, passant de 6,2 à 6,5 qx/ha, la production globale n'a que faiblement baissé (- 2 %), restant à hauteur de 2,3 millions de quintaux. Ce sont les fèves qui continuent de dominer la structure de la production des légumineuses avec 44 % du total, suivies par les pois chiches et les lentilles (19 et 15 % respectivement). Par rapport aux tendances des dernières années, on peut noter que, alors que les premières se maintiennent, voire progressent d'une année à l'autre, les autres ont plutôt tendance à régresser, ou du moins à stagner. Ceci étant, le niveau des rendements, entre 5 et 7 qx/ha, reste si bas qu'on ne voit pas comment la tendance au déclin du secteur, observée depuis assez longtemps, pourrait s'inverser dans un proche avenir.

Le constat quelque peu pessimiste que nous avons effectué dans le précédent rapport au sujet de la **production sucrière**, au vu des résultats de la campagne 2002, devrait être quelque peu positivement rectifié pour 2003, du moins en ce qui concerne la betterave à sucre. S'agissant de cette dernière en effet, non seulement les emblavements se sont sensiblement accrus, de près de 13 %, mais ont même dépassé le programme initial de 4 %, pour se situer à 67 200 ha¹⁶. Dans le périmètre de Doukkala, les semis ont atteint un niveau record de 21 600 ha (avec un dépassement de 17 % du programme initial), et même dans le périmètre du Tadla où l'on avait

¹⁶ Bilan de la campagne agricole, 2002-2003, Ministère de l'agriculture et du développement rural, Rabat, mars 2004, p. 27-30.

pourtant noté depuis plusieurs années une certaine réticence des agriculteurs pour la pratique de la betterave, le programme initial a presque été entièrement réalisé. Pourtant les problèmes du secteur que nous avons soulignés ne paraissent pas avoir été significativement dépassés, à commencer par le prix à la production qui n'a toujours pas été relevé depuis 1996, ce qui handicape la rentabilité de la culture.

Quoi qu'il en soit, la superficie finalement récoltée a atteint 65 100 ha, en hausse de 10 % par rapport à la campagne précédente, et de 15 % par rapport à la moyenne de la période 1997-2001. Le rendement pour sa part a aussi augmenté, mais plus faiblement, de deux tonnes par hectare, ce qui porte le niveau à 52,3 t/ha, niveau qui reste tout de même simplement équivalent à celui des cinq dernières années. Le résultat de tout ceci au niveau de la production s'est traduit par son augmentation de 14 % par rapport à la campagne 2001-2002, atteignant le niveau de 3,4 millions de tonnes. Cependant, il faut ajouter que, contrairement au rendement brut, le taux de polarisation en sucre s'est pour sa part notablement dégradé, passant d'une moyenne nationale de 17,5 % en 2002 à 16,6 % en 2003, ce qui a naturellement affecté la production finale de sucre.

Le redressement constaté au niveau de la betterave ne l'a pas été au niveau de la canne à sucre qui, concentrée dans les périmètres du Gharb et du Loukkos, au nord du pays, continue apparemment de régresser. La superficie qui lui est consacrée a ainsi encore baissé à 13 600 ha, accusant un recul de plus de 15 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Curieusement, la réticence des agriculteurs à pratiquer cette culture a continué alors même que son prix à la production a pour sa part été relevé de 20 dh/t (soit de près de 9 %). Mais il faut croire que cette hausse n'a pas été jugée suffisante pour permettre de redresser sa rentabilité, d'autant plus que les producteurs ont continué de se plaindre de la hausse des coûts des facteurs de production, à commencer par l'eau d'irrigation. Toujours est-il que, en l'absence d'une amélioration de la productivité¹⁷, la production a logiquement baissé aussi, pour se situer à 947 300 tonnes, en retrait léger par rapport au niveau de la campagne précédente (- 1 %), mais important par rapport à celui moyen de la période 1997-2001 (- 21 %).

Les bons résultats obtenus au niveau de la betterave ont permis à la production nationale de sucre, exprimée en produit raffiné, d'augmenter tout de même de 11 % (et de 10 % par rapport à la moyenne 1997-2001), pour atteindre 520 000 tonnes. Il faut cependant ajouter que la part dans ce volume qui est due à la betterave s'élève à 78 %, contre 22 % seulement pour la canne à sucre. Il reste que le volume de sucre produit permet de satisfaire les besoins intérieurs de consommation à hauteur de 52 %, niveau certes meilleur que celui réalisé lors de l'année précédente, mais qui reste à peine équivalent à celui de la période 1997-2001.

La production des **huiles** comestibles comprend l'huile d'olive d'une part et l'huile de graines d'autre part. En ce qui concerne l'oléiculture d'abord, nous devons cette

¹⁷ Sans donner de précision chiffrée, le rapport du Ministère de l'agriculture cité parle de « dégradation de la productivité ». Cf. Bilan de la campagne agricole, 2002-2003, op.cit., p.29.

année nous en tenir aux données de la Direction de la production végétale du Ministère de l'agriculture, qui ont dans le cas d'espèce au moins le mérite d'être expliquées et de présenter une certaine cohérence dans le temps¹⁸ Pour autant que l'on s'en tienne donc aux statistiques de cette dernière, le verger d'olivier s'étendrait en 2003 sur 580 000 ha, ayant gagné 10 000 ha par rapport à l'année précédente. Pour sa part, la production se serait élevée à 450 000 tonnes, en baisse de 25 % par rapport à celle de la précédente campagne, et de 11 % par rapport à la moyenne de la période 1998-2002. Cette production aurait engendré quelque 80 000 tonnes d'huiles d'olive et 45 000 tonnes d'olives de table industrielles. Conformément à l'attitude déjà adoptée l'année dernière, compte tenu des doutes qui pèsent sur ces chiffres, et en l'absence de tout fait nouveau en la matière depuis¹⁹, on ne peut malheureusement encore que s'abstenir de les commenter...

Le tournesol et l'arachide représentent les deux principales **cultures oléagineuses** du pays, mais la seconde, couvrant quelque 21 500 ha, n'est pas destinée à la production d'huile de table. Celle-ci procède donc essentiellement du tournesol, dont l'extension durant la campagne 2002-2003 a permis d'atteindre près de 110 000 ha, en progression de 130 % par rapport à la campagne précédente, et de 33 % par rapport à la moyenne de la période 1997-2001²⁰. Cette extension des superficies a principalement concerné les régions du Gharb (où la surface du tournesol a quasiment triplé, et représente presque 70 % de la surface totale au niveau national), et dans une moindre mesure du Loukkos et de Meknès. Au demeurant, ces trois zones représentent 90 % de l'ensemble des surfaces consacrées à cette culture. Pour sa part, la production a plus que triplé, passant d'une année à l'autre de 16 400 à 55 600 tonnes. Il faut dire que la campagne 2001-2002 avait été particulièrement médiocre (la hausse par rapport à la période 1997-2001 « n'est que » de 30 %). Il reste que, en dépit des progrès enregistrés cette année, rapportée aux besoins de consommation nationale, la production continue de ne représenter qu'une faible proportion, dégageant un taux de dépendance à l'égard des importations sans doute supérieur à 90 %.

Selon la Direction de la production végétale du Ministère de l'agriculture et du développement rural, les **cultures maraîchères** de saison ont couvert une superficie de 263 000 ha durant la campagne 2002-2003, auxquelles se sont ajoutés 25 500 ha de cultures de primeurs, en progression par rapport à la précédente campagne de 13 % et de 4 % respectivement²¹. Les superficies de

¹⁸ Selon la Direction de la programmation et des affaires économiques, la production se serait élevée en 2002-2003 à plus de 830 000 tonnes, soit un bond de 82% par rapport à l'année précédente, pour une augmentation de la superficie plantée de 3 700 ha seulement, laquelle du reste ne dépasserait guère 481 000 ha, un chiffre inférieur à celui de la Direction de la Production Végétale de près de 100 000 ha !...

¹⁹ Ces problèmes ont naturellement été signalés aux responsables concernés à plusieurs reprises, mais malheureusement, si « individuellement », chacun reconnaît « le problème », ce dernier n'a reçu à ce jour aucun début de solution « collective »...

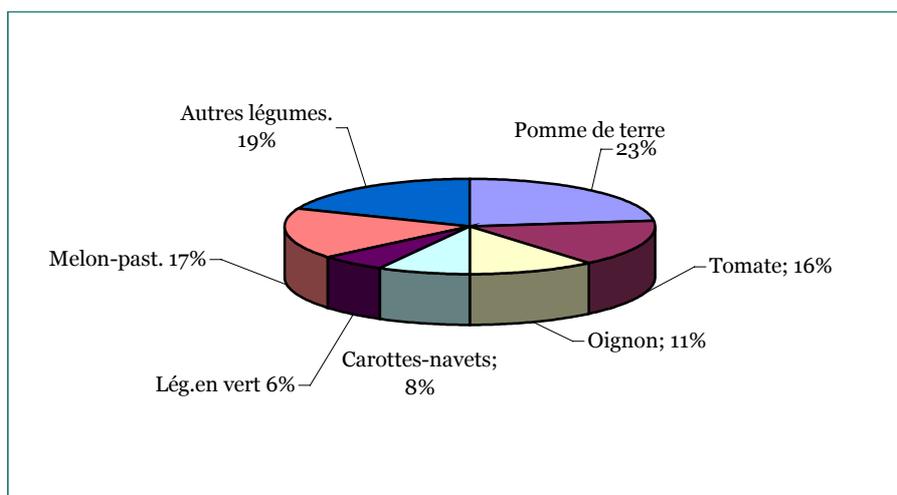
²⁰ Cf. Bilan de la campagne agricole, 2002-2003, op.cit., p.32.

²¹ Les données de la DPAA ne retiennent apparemment que les cultures de saison, et encore y est-il question de 268 100 ha... (cf. tableau A.3, en annexes).

primeurs sont principalement consacrées à la pomme de terre (8 000 ha et 31 % du total), la tomate (22 %), et divers « légumes et fruits » (haricots verts, poivrons, courgettes, concombres, fraises, melons... 53 % du total). Au niveau des cultures de saison, la production apparaît plus diversifiée : on retrouve certes la pomme de terre (64 500 ha, soit le quart environ de la surface totale), la tomate (19 000 ha et 7 % du total), mais aussi l'oignon (29 500 ha et 11 % du total), les carottes - navets (8 %), les légumineuses en vert (15 %), le melon - pastèques (14 %)..

En termes de production, les surfaces abritant les cultures de primeurs (pour une bonne part sous serres) sont relativement plus productives que celles réservées aux cultures de saison. Ainsi, avec une superficie plus de dix fois inférieure à celle des cultures de saison, les champs de primeurs ont réalisé une production globale qui ne lui est que 5,5 fois inférieure (1,1 million de tonnes contre 6,2 millions de tonnes). Autrement dit, tous produits confondus, un hectare de « primeurs » a produit 23,5 tonnes, alors que le même hectare mais de « saison » a produit 43,9 tonnes, soit à peine un peu plus que la moitié. Ceci étant, si l'on s'en tient à la production de saison, la plus importante, on constate sur la figure 6 que celle-ci apparaît en 2002-2003 dominée par la pomme de terre (23 % du total), suivie curieusement par le melon – pastèques (17 %) puis par la tomate (16 %) et l'oignon (11 %). On notera aussi qu'une grande diversité « d'autres légumes » représente tout de même près du cinquième de la production totale.

Figure 6 - Structure de la production maraîchère, 2003

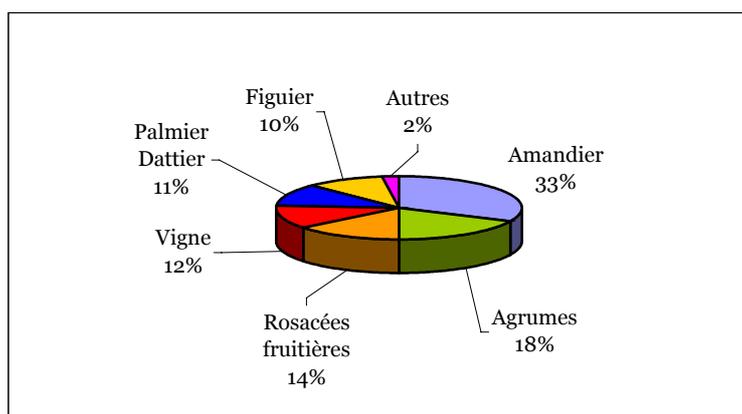


Les **plantations fruitières** –hors oliviers– restent dominées par l'amandier et par les agrumes. Selon les données de la Direction de la production végétale du Ministère de l'agriculture, le premier s'étend sur 135 000 ha et les seconds sur

76 500 ha²². Le verger viticole couvre quelque 50 000 ha (la vigne de table couvrant 74 % de la surface totale); alors que les plantations de palmier-dattier, localisées dans les oasis de l'est et du sud du pays, couvrent 48 000 ha. Pour le reste, on compte 59 400 ha de plantations de rosacées fruitières (réparties à raison de 56 % pour les rosacées à pépin tels les pommiers et poiriers, et 44 % pour les rosacées à noyaux, tels l'abricotier, le pêcher-nectarinier, le prunier...), 44 000 ha de figuiers et divers autres spéculations pour quelques milliers d'hectares (grenadiers, bananiers, floriculture...).

En l'absence de données officielles sur l'évolution des superficies durant la campagne 2002-2003 et par rapport à la précédente, il est difficile de porter une appréciation sur la question. Toutefois, au regard des données contenues dans le rapport précédent (2002), et des faits que nous analysons depuis plusieurs années, on peut raisonnablement soutenir que globalement, le verger des plantations fruitières marocain n'est guère en situation d'extension. Une certaine stagnation en tout cas semble caractériser les composantes les plus importantes de ce verger, à commencer par les agrumes, l'amandier, la vigne, le palmier dattier. A en juger par les statistiques obtenues l'année dernière, on peut même avancer que dans certains cas, les pertes de surfaces ont de quoi inquiéter. C'est par exemple le cas des rosacées fruitières qui avaient encore en 2002 perdu près de 6 % de leurs surfaces (soit plus de 3 400 ha, les vergers les plus touchés étant ceux du pommier, de l'abricotier, du pêcher-nectarinier, du cerisier...)²³.

Figure 7 - Structure des superficies fruitières (hors olivier), 2003



²² En ce qui concerne les plantations fruitières, aucun des chiffres avancés par la DPAE n'est concordant avec celui publié par la DPV, alors qu'il s'agit tout de même exactement du même objet ! Nous citerons dans le texte les chiffres de la DPV, mais ceux de la DPAE peuvent être cités ici, pour apprécier les écarts (en milliers d'ha) : Amandier : 89.1 ; Agrumes : 75.6 ; Vigne : 54.1 ; Palmier dattier : 33.0 ; Autres plantations fruitières : 87.8 (cf. tableau A.3, en annexes).

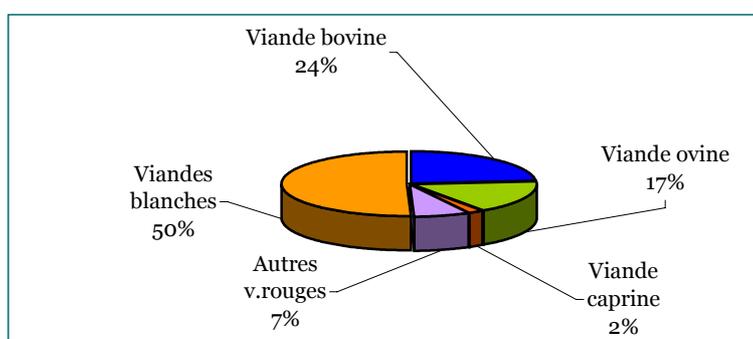
²³ N.Akesbi, Développement et politiques agroalimentaires dans la région méditerranéenne, Rapport National – Maroc, 2003, CIHEAM, Paris, 2004.

Les résultats au niveau de la production apparaissent contrastés et ne reflètent pas bien les tendances qui semblent se dessiner au niveau des superficies plantées. Probablement parce que ces résultats sont plus liés aux conditions climatiques des campagnes agricoles et du phénomène de l'alternance biologique qui caractérise nombre d'espèces, qu'à un vrai mouvement d'extension des superficies ou même à une réelle amélioration de la productivité des arbres²⁴. Ainsi, à l'issue de la campagne 2002-2003, si la production d'agrumes s'est élevée à 1,3 million de tonnes, progressant de 15 % par rapport à la précédente campagne (mais seulement de 2 % par rapport au quinquennat précédent), celle des rosacées n'a pas atteint 559 000 tonnes, en recul de 12 %, alors que la production viticole et celles des amandiers ont quasiment stagné (342 200 tonnes pour la première et 13 000 tonnes pour la seconde). Pour le palmier dattier, si la production de cette année semble avoir grimpé à 54 000 tonnes, marquant un bond de 62 % par rapport à la campagne 2001-2002, cette « performance » apparaît plutôt en recul de 28 % par rapport à la moyenne enregistrée durant les cinq années précédentes.

3.1.2 - Production animale

Selon les données fournies par la Direction de l'élevage du Ministère de l'agriculture, la production des viandes rouges s'est élevée à 312 800 tonnes en 2003, en recul de 6,5 % par rapport à l'année précédente. Ces viandes sont pour près de la moitié (48 %) d'origine bovine, pour le tiers (34 %) d'origine ovine. La viande caprine représente à peine 4 % du total. Les viandes blanches, qui avaient fortement progressé l'année précédente, n'ont cette année évolué que de 1,6 %, gagnant seulement 5 000 tonnes et se situant finalement à hauteur de 320 000 tonnes. Globalement, sur le volume total des viandes, les parts respectives des viandes rouges et blanches restent à peu près équivalentes, autour de la moitié pour chacune (figure 8) (tableau A.7, Annexes).

Figure 8 - Structure de la production des viandes, 2003



²⁴ Ce sont en tout cas les éléments explicatifs avancés çà et là par les rédacteurs du rapport de la DPV. Cf. Bilan de la campagne agricole, 2002-2003, op.cit., pp.44-53.

Estimée à 1,250 millions de litres, la **production laitière** aurait progressé de 4 % par rapport à 2002, et ce volume permettrait de couvrir exactement la même proportion des besoins de consommation du pays en cette matière vitale, soit 86 %. Il faut cependant noter que cette consommation demeure relativement faible puisque, par tête d'habitant, elle ne dépasserait guère 42 litres en 2003, comme du reste c'était déjà le cas en 2002. Quant à la production des œufs, elle serait évaluée à 3 milliards d'unités, marquant ainsi pour la première fois depuis longtemps un recul (de 9 %) par rapport à l'année précédente.

3.1.3 - Production halieutique

Nous avons procédé dans le précédent rapport à une présentation générale du secteur des pêches maritimes au Maroc²⁵. Rappelons ici simplement que, avec 3 500 km de côtes, réputées parmi les plus poissonneuses du monde, et un espace maritime d'environ 1,2 million de km², le Maroc dispose d'un potentiel de production estimé par la FAO à près de 1,5 million de tonnes renouvelables tous les ans (du moins avant de « subir une surexploitation ces dernières années »). Selon les dernières statistiques de la même organisation internationale relatives à l'année 2001, le Maroc reste le premier producteur de poissons en Afrique et avec 1,2 % de la production mondiale, occupe le vingtième rang à l'échelle de la planète²⁶. Cette performance est en fait largement due à une seule espèce, la sardine (« sardina pilchardus »), dont le Maroc est à la fois le premier producteur et exportateur mondial (tableau A.8, Annexes).

Le secteur des pêches maritimes contribue pour près de 3 % dans la formation du PIB, et apparaît comme étant un grand pourvoyeur d'emplois, faisant travailler directement et indirectement 400 000 personnes (28 % de « gens de la mer » -marins et officiers- et 72 % de travailleurs exerçant dans les branches liées à la pêche). La flotte marocaine a compté 2 923 unités en 2002 et un tonnage de 233 492 TJB²⁷, dont 85 % d'unités côtières et 15 % d'unités hauturières. On compte 29 ports de pêche au Maroc, dont 8 s'étalent sur la côte méditerranéenne et 21 sur la côte atlantique. Quant aux unités de transformation des produits de la mer, elles étaient au nombre de 359 établissements en 2002. Leur activité est variée, comprenant la conserve et semi-conserve, la congélation, le conditionnement à l'état frais, la fabrication de farine et huile de poissons ainsi que le traitement des algues marines²⁸.

²⁵ N.Akesbi, Développement et politiques agroalimentaires dans la région méditerranéenne, Rapport National-Maroc, 2003, CIHEAM, Paris, 2004. Toutefois les données du présent rapport sont amendées par celles fournies dans un dossier récent publié dans la Revue d'Information de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur : Le secteur des pêches maritimes au Maroc, n°293, septembre – octobre 2003.

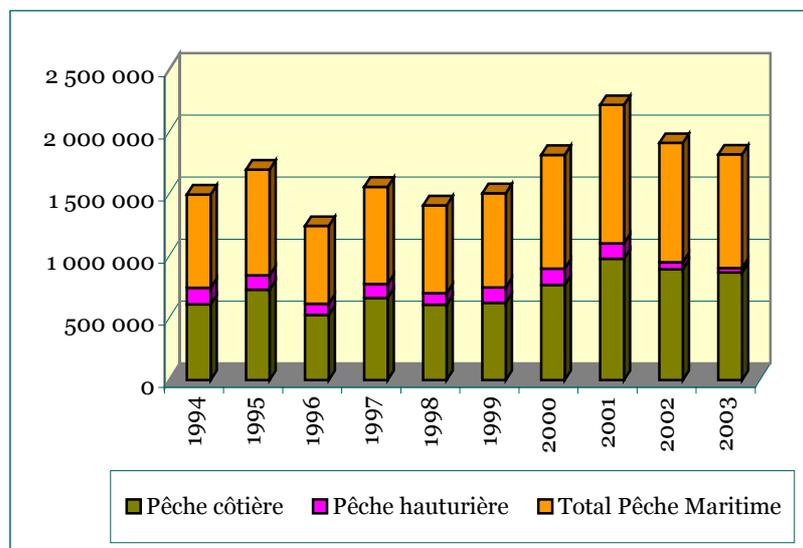
²⁶ FAO, Annuaire des statistiques des pêches ; Tableaux récapitulatifs, 2001, Site Internet : <http://www.fao.org/fi/statist/summtab/debut.asp>; Voir aussi : Collectif, Le secteur des pêches maritimes au Maroc, Dossier, Revue d'Information de la Banque marocaine du commerce extérieur, n°293, septembre - octobre 2003.

²⁷ Tonneaux de Jauge Brute.

²⁸ Collectif, Le secteur des pêches maritimes au Maroc, 2003, op.cit.

Nous avons aussi noté que, à la suite du non renouvellement en 1999 de l'accord de pêche qui liait le Maroc à l'Union européenne, la production halieutique avait sensiblement augmenté, successivement de 21 % en 2000 et de 22 % en 2001, année pendant laquelle le record de 1.1 million de tonnes fut atteint. Mais comme on peut le constater sur la figure 9, cet élan devait être stoppé déjà en 2002, et 2003 confirme le repli constaté alors. En effet, après avoir fléchi à 960 000 tonnes, la production a encore baissé en 2003 à 914 000 tonnes, revenant ainsi quasiment au niveau atteint en 2000, et marquant une chute de 18 % en deux ans.

Figure 9 - Evolution de la production halieutique, 1994-2003

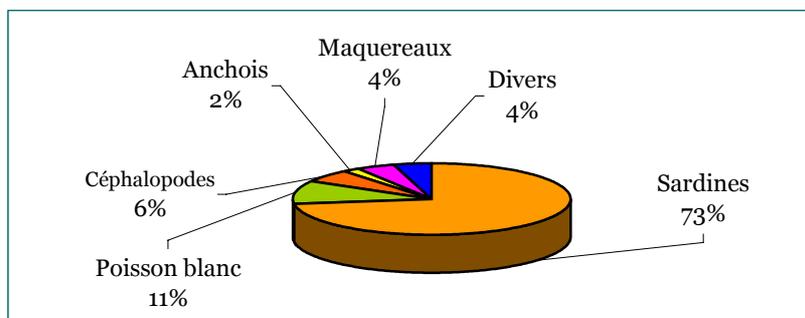


Les baisses enregistrées en 2003 ont relativement beaucoup plus affecté la pêche hauturière que côtière puisque la première a vu sa production chuter de 34 % alors que celle de la seconde ne s'est repliée que de 3 %. De sorte que la production halieutique est encore plus que par le passé essentiellement une production côtière, la pêche hauturière contribuant pour moins de 5 % au total. De même par catégorie de produits, ce sont les céphalopodes qui ont accusé la baisse la plus importante, alors que les maquereaux et le poisson blanc ont plutôt vu leur production augmenter. Il en a résulté par rapport à la précédente campagne une légère modification dans la structure de la production, à l'avantage de ces derniers et au détriment des premiers.

Comme on peut le constater sur la figure 10, à elles seules les sardines représentent 73 % du total. Si on leur ajoute les parts respectives des maquereaux et des anchois, les poissons pélagiques apparaissent s'accaparer près des quatre cinquièmes (79 %) de l'ensemble de la production halieutique du pays. Le reste, des poissons

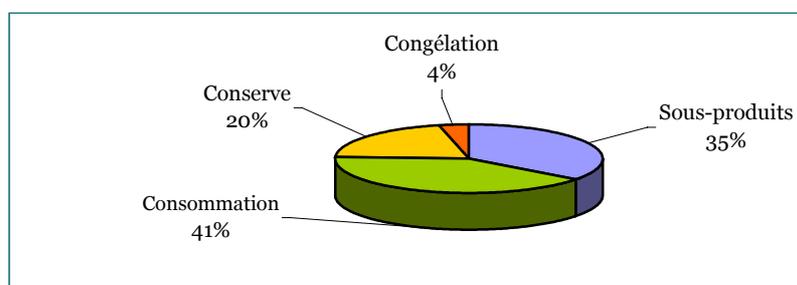
benthiques pour l'essentiel, tend à céder du terrain, notamment en raison de la baisse de la production des céphalopodes, aussi bien en pêche côtière que hauturière. Entre 2002 et 2003, la part de ces derniers a baissé de 10 à 6 %, cependant que celle du poisson blanc s'est légèrement améliorée, de 9 à 11 %.

Figure 10 - Structure de la production halieutique, 2003



Selon les données avancées dans le précédent rapport, mais qui ont toutes les chances de rester actuelles encore, les captures sont essentiellement opérées dans l'atlantique et 97 % des prises sont débarquées sur la côte du même nom, notamment dans les ports de Laâyoune, Tan Tan et Agadir. La côte méditerranéenne ne joue qu'un rôle tout à fait marginal, avec des quantités débarquées dans les ports de Nador et Al Hoceima qui représentent moins de 3 % de l'ensemble. Cependant, si l'on s'en tient seulement aux prises et aux débarquement destinés à la consommation de poissons frais, les données relatives à 2002 indiquent que les ports méditerranéens représentent tout de même près de 12 % du total, avec une prédominance des ports d'Al Hoceima, Nador et Tanger qui assurent à trois 79 % des débarquements « méditerranéens »²⁹.

Figure 11 - Destination des produits de la pêche côtière, 2003



²⁹ Collectif, Le secteur des pêches maritimes au Maroc, 2003, op.cit. (tableau p. 24).

Quant à la destination de la production de la pêche côtière (figure 11), en dépit d'un meilleur –ou plutôt d'un moins mauvais– équilibre, force est de constater qu'elle pourrait sans doute être encore mieux valorisée. En effet, même si cette part a baissé, 35 % des quantités débarquées ne servent toujours qu'à la fabrication de sous-produits, notamment de la farine de poisson intégrée ensuite dans l'alimentation animale (cette part avait atteint 41 % en 2002). La part de la production consommée à l'état frais s'est élevée de 34 % à 41 %, et 20 % prennent le chemin des usines de conserve pour transformation (contre 17 % auparavant). Enfin 4 % seulement font l'objet d'une congélation (contre 8 % en 2002).

En fait cette modification dans la structure d'affectation de la production est plus due à la baisse de la production globale (d'où de moindres quantités pour la transformation en sous-produits ou pour la congélation), qu'à une mise en œuvre de meilleures possibilités de valorisation de la production en question. Il n'en demeure pas moins que cette structure est fâcheuse au moins autant par la faiblesse de la part destinée à la consommation humaine que par l'excès de celle « gaspillée » en sous-produits. Même en augmentant en 2003 de quelque 50 000 tonnes, la quantité consommée à l'état frais reste en dessous de 350 000 tonnes, ce qui représente une dizaine de kilos par tête³⁰, contre une production au moins trois fois et demi supérieure³¹. Cette faiblesse de la consommation s'explique, certes, par la cherté du prix du poisson, au regard du pouvoir d'achat de la population, mais aussi par les habitudes de consommation de la population qui a plutôt tendance à préférer les viandes rouges et blanches³², par les défaillances des infrastructures de conservation et de transport (surtout à l'intérieur du pays)...

3.1.4 - Production des industries agroalimentaires

La production des industries de transformation a évolué en 2003 à un rythme sensiblement inférieur à celui du PIB global– 3,8 % contre 5,2 % - mais rythme cependant légèrement supérieur à la moyenne du PIB hors agriculture (3,2 %). Nous avons déjà noté que parmi l'ensemble des industries de transformation, les industries agroalimentaires ont plutôt favorablement évolué, du moins par rapport à l'année précédente : en réalisant un taux de croissance presque égale à celui du secteur industriel dans son ensemble (3,7 %), ils font quand même nettement mieux qu'en 2002, année pendant laquelle leur croissance n'avait été que de 1,9 %.

³⁰ Encore que cette moyenne cache de fortes disparités selon les régions : ainsi, selon un rapport de l'Office national des pêches, la consommation peut atteindre 13 kg à Casablanca et ne guère dépasser 1 kg à Béni Mellal... Cf. S.Achehbar, Les marocains fâchés avec le poisson ? Tel Quel, hebdomadaire, Casablanca, 17 mai 2003.

³¹ Quant à la production transformée en sous-produits, nous avons illustré dans le rapport précédent l'ampleur du gaspillage en rappelant les éléments suivants : Il faut 5 kilos de sardines pour produire un kilo de farines de poisson, et le kilo de farine de poisson est vendu à 7 DH (0,64 euro), de sorte que le kilo de sardine ainsi écoulé n'est en fait vendu qu'à 1,40 DH (0,13 euro), alors que sur le seul marché local, quand il est destiné à la consommation humaine, il est rarement vendu à moins de 10 DH (0,90 euro).

³² Collectif, Le secteur des pêches maritimes au Maroc, 2003, op.cit.

En l'état actuel des statistiques disponibles, on ne peut malheureusement en dire plus sur l'année 2003. Comme nous l'avons déjà déploré à plusieurs reprises, les statistiques officielles en la matière ne sont publiées qu'avec beaucoup de retard. Courant septembre 2004, des statistiques plus détaillées sur l'état et l'évolution des industries agroalimentaires n'étaient pas encore publiées. Nous devons donc nous rabattre sur les données relatives à 2002 pour actualiser les données contenues dans le rapport de l'année précédente³³. Néanmoins, le dernier rapport annuel du Centre marocain de conjoncture comporte quelques indications utiles sur l'évolution en 2003 des différentes branches des industries agroalimentaires, mais n'étant pas officielles, nous les citons ci-dessous à titre simplement indicatif (voir encadré 1) (tableau A.9, Annexes).

Encadré 1 - Les industries agroalimentaires : une croissance modeste

La légère croissance de la production des industries alimentaires a été le résultat d'une forte baisse observée au niveau de la fabrication des produits de la chocolaterie – confiserie (-13,9 %), d'une diminution moins marquée du travail des grains et de farines (-1,2 %) et d'une variation positive mais très modeste de l'industrie du sucre (2 %) et de celle de la boulangerie, pâtisserie et biscuiterie (1,6 %). Les autres industries alimentaires qui ont progressé de façon nettement plus rapide que la catégorie précédente ont connu une évolution très différenciée de leurs composantes. Certaines ont été caractérisées par un dynamisme très particulier. Leurs vitesses respectives de développement ont été très rapides atteignant parfois le rythme de presque 19 %. C'est le cas, notamment, de la production de la fabrication des conserves, fruits et légumes et de la fabrication des corps gras d'origine végétale ou animale dont le rythme d'évolution a atteint 12 %. D'autres au contraire, comme la fabrication des aliments pour animaux, ont régressé de façon franche (-7,7 %). Les activités restantes composant ce sous-secteur ont évolué à des cadences relativement moins accélérées. La production de lait a augmenté de 5,1 %, celle de la préparation de conserve de poisson et autres fruits de mer s'est développée de 2,6 %, alors que la fabrication des produits alimentaires divers a stagné. De son côté, l'industrie des boissons et tabacs a vu sa production augmenter de 2 % entre 2002 et 2003. Cette croissance timide a été enregistrée en dépit du bon comportement de la production des bières et malt et de la fabrication des spiritueux dont les progressions respectives ont été de 4,1 %. La production du tabac s'est accrue quant à elle de 2 %.

Source : Centre marocain de conjoncture, Bilan économique et social 2003, Bulletin n°27, Rabat, juin 2004.

Ceci étant, à en juger par les données relatives à 2002, on peut constater sur le tableau A.9 en annexes que le secteur des industries agroalimentaires (IAA) compte 1 767 établissements, ce qui représente 23,7 % de l'ensemble des unités industrielles du pays. Ces entreprises ont réalisé près du tiers (32,6 %) de la production totale des produits industriels et contribué à raison du cinquième (20,4 %) des exportations totales des mêmes produits. Les IAA ont également assuré le quart des investissements industriels et employé près de 15 % des effectifs travaillant dans l'industrie de transformation.

³³ Ce problème n'étant pas nouveau, ce décalage existe aussi dans les précédents rapports. Ainsi, le rapport de 2003 par exemple portait dans ce domaine sur les résultats de l'année 2001.

Faute de données disponibles, le taux de valeur ajoutée n'a pu être calculé pour 2002. Etant cependant un indicateur qui évolue faiblement d'une année à l'autre, on peut rappeler celui de 2001 à titre indicatif. Tout en baissant légèrement par rapport à l'année précédente, il s'était élevé à 33,4 %, ce qui est un niveau quasiment identique au taux de valeur ajoutée de l'ensemble des industries de transformation (33,1 %). Quant aux effectifs employés, nous avons rappelé dans le précédent rapport que leur évolution était difficile à apprécier, faute d'indications précises sur l'importance des effectifs saisonniers retenus dans le volume global déclaré. A en juger par le chiffre publié au sujet de l'année 2002, les emplois dans l'agro-industrie auraient encore sensiblement baissé puisqu'ils n'atteignent pas 64 000 personnes (dont un peu moins de 15 800 femmes). Par rapport au chiffre déclaré en 2001 (un peu moins de 90 000 personnes), ce sont presque 26 000 personnes, et 30 % de l'ensemble, qui auraient quitté ces branches industrielles... Une telle proportion paraît probablement excessive, et devrait sans doute être relativisée en tenant compte des emplois saisonniers qui sont par définitions difficilement maîtrisables, et en tout cas peuvent selon les années « biaiser » la réalité, au demeurant dans un sens ou dans l'autre... Même s'il faut tenir grandement compte de cette réserve, il reste que la tendance aux pertes d'emplois, dans l'agro-industrie entre autres secteurs de l'industrie est une réalité sans cesse rappelée par les faits.

Le recul des investissements constaté en 2002 (de près de 11 %) peut aussi conforter l'idée de pertes d'emplois faute d'efforts nécessaires pour la mise à niveau des entreprises, la modernisation et l'extension de leurs outils de production. Ce recul est du reste d'autant inquiétant que, comme nous l'avons déjà noté, le Maroc est entré dans une phase d'accélération du processus de libéralisation de ses échanges extérieurs, de sorte que la compétition tant sur les marchés extérieurs que sur le marché local est appelée chaque année à devenir de plus en plus vive³⁴.

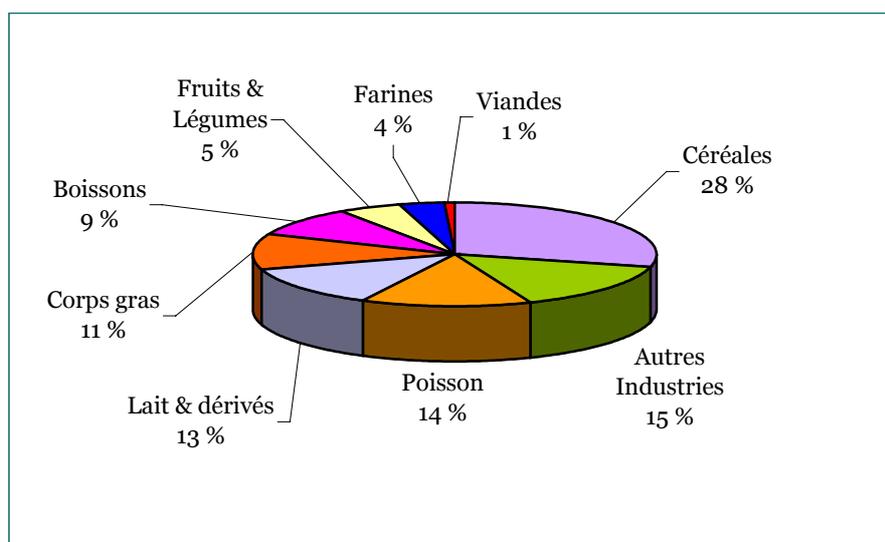
Au regard du critère de la production, la structure des industries alimentaires (donc hors tabac) en 2002 apparaît, comme on peut le constater sur la figure 12, dominée par les unités de transformation des denrées de base : les céréales et sous-produits avec près du tiers de l'ensemble (32 %), le lait et ses dérivés (13 %), les corps gras (11 %), et le sucre³⁵. On notera que ces industries sont par ailleurs essentiellement orientées vers la satisfaction de la demande interne, les exportations n'y représentant –quand elles existent– qu'une part tout à fait marginale (moins de 5 %). C'est également le cas des industries des boissons et des viandes (cette dernière étant d'ailleurs quasiment embryonnaire, avec 1 % à peine de l'ensemble).

³⁴ Sur les problèmes du secteur agroalimentaire, Cf. L.El Ameli, L'industrie agroalimentaire au Maroc : Structures, performances et contraintes de développement, Thèse de Doctorat en Sciences économiques, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Université Mohamed V, Rabat, mars 2004. Voir aussi : Collectif, L'Agroalimentaire au Maroc : Un secteur à mettre à niveau, Dossier, Pack Informations, mensuel, n°24, Agadir, décembre 2003 ; A.Belouas, L'industrie agroalimentaire étouffe sous le poids des importations, La Vie économique, Casablanca, 18 juin 2004 ; Collectif, La transformation agroalimentaire au Maroc : Bilan et perspectives, Dossier, Pack Informations, mensuel, n°31, Agadir, juillet-août 2004.

³⁵ Curieusement ces statistiques, publiées par le Ministère du Commerce et de l'Industrie, ne précisent pas la part de l'industrie sucrière, à moins que celle-ci soit contenue dans la part des « Autres industries » (Cf. Site : www.mcinet.gov.ma).

En revanche, l'industrie du poisson, dont la part dans l'ensemble n'est pas négligeable (14 %), est à 90 % orientée vers les exportations. Il en va de même, quoique à un moindre degré, de l'industrie de transformation des fruits et légumes, qui contribue pour 5 % à la production totale, mais destine les deux tiers de sa production aux marchés extérieurs.

Figure 12 - Structure des industries alimentaires (selon le volume de la production)



3.2 - Consommation alimentaire

Nous avons rappelé dans le précédent rapport que, au Maroc, les enquêtes de consommation n'ont lieu qu'une fois tous les dix à douze ans et que, la dernière enquête ayant eu lieu en 1998-1999, nous avons eu l'opportunité dans nos rapports relatifs aux années 2000 à 2002 d'en présenter les résultats. Nous nous contenterons donc encore cette année de rappeler dans l'encadré 2 les principaux résultats de cette enquête concernant la structure de la consommation alimentaire au Maroc (tableau A.10, annexes).

Nous avons en revanche utilisé les statistiques publiées régulièrement dans l'Annuaire des économies agricoles et alimentaires des pays méditerranéens et arabes (MedAgri) pour tenter d'éclairer un autre aspect de la consommation alimentaire au Maroc, et notamment être en mesure d'apprécier l'évolution qui peut y être observée sur une longue période, tout en la situant dans le contexte

méditerranéen. Comme ces chiffres sont pour leur part chaque année actualisés, nous nous proposons de reprendre les développements présentés alors en les mettant à jour au regard des dernières statistiques publiées dans le MedAgri 2004, et qui ont l'avantage de fournir des séries longues couvrant la période 1971-2001 (cf. tableau A.10, annexes).

Encadré 2 - Produits alimentaires : rappel des résultats de l'enquête de consommation 1998-1999

Quoiqu'en baisse relative, les dépenses alimentaires restent de loin le principal poste de consommation, avec 43.1 % du budget, contre 45.5 % en 1991. Cette moyenne cache en fait une différence sensible entre les milieux urbain et rural, puisque la proportion en question tombe à 38.4 % dans le premier, et monte à 54.2 % dans le second.

A l'échelle nationale, le budget alimentaire des ménages est, par ordre d'importance décroissant, principalement consacré aux viandes rouges et blanches (24,5 %), aux « céréales et produits à base de céréales » (19,4 %), aux légumes frais (9,4 %), aux corps gras (7,2 %), aux « lait, produits laitiers et œufs » (6,7 %). Les fruits, les légumes secs et en conserve, les poissons, le sucre, le « thé, café et plantes aromatiques » représentent respectivement 4,7 %, 3,2 %, 2,6 %, 3,4 % et 4,0 %. Fait assez nouveau, les « repas pris à l'extérieur » apparaissent prendre une part qui n'est plus insignifiante puisqu'elle atteint 5,5 %.

Selon le milieu de résidence, la structure de ce budget alimentaire apparaît différente à plusieurs niveaux. Ainsi, alors qu'en milieu rural, on consomme relativement plus de céréales (23,5 % contre 16,9 % en milieu urbain), de corps gras (9 % contre 6,1 %) et de sucre (4,8 % contre 2,7 %), en milieu urbain, des parts plus importantes du budget vont aux viandes (25,6 % contre 22,6 %), aux produits laitiers et œufs (7,8 % contre 4,8 %), aux fruits (5,3 % contre 3,9 %), et aux poissons (3,1 % contre 1,6 %).

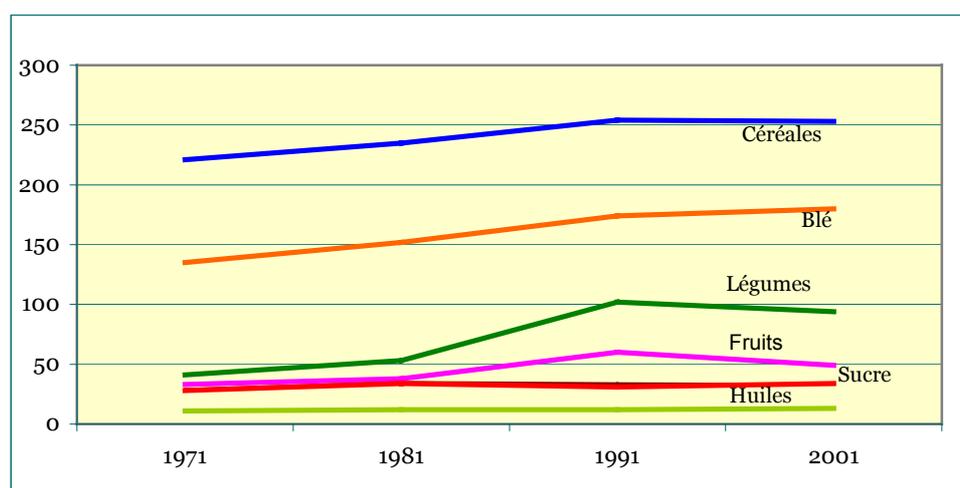
Il semble ainsi que le citoyen moyen avantage la consommation des produits riches en protéines d'origine animale (viande, lait et poissons) en leur affectant 36,5 % de son budget alimentaire; proportion qui tombe à 29,0 % en milieu rural. La consommation alimentaire des ruraux apparaît relativement focalisée sur les produits riches en calories et en lipides comme les céréales, les corps gras et le sucre. Ces produits représentent à eux seuls 37,3 % du budget alimentaire des ménages ruraux contre 25,5 % en milieu urbain.

Tout accroissement des revenus des ménages devrait se traduire par une amélioration qualitative et quantitative de la demande alimentaire à un rythme beaucoup plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. C'est en tout cas ce que montrent les élasticité-revenu de la demande des ménages différenciée selon les groupes de produits et le milieu de résidence : un accroissement du revenu moyen de 1 % donnerait lieu à une augmentation de 0,98 % du budget alimentaire en milieu rural contre 0,90 % en milieu urbain. L'augmentation des dépenses à un rythme plus élevé en milieu rural concernerait les produits qui contribuent à l'amélioration de la qualité de la consommation alimentaire, comme le « lait, produits laitiers et œufs » (1,02 % en milieu urbain et 1,19 % en milieu rural), les viandes rouges et blanches (respectivement 1,02 % et 1,12 %) et les poissons (1,10 % et 1,03 %). Pour le reste des produits, l'accroissement de la demande s'effectuerait à un rythme inférieur à celui des revenus, ce qui indiquerait qu'ils sont destinés à des besoins déjà relativement satisfaits. Ce serait le cas des céréales, des corps gras, légumes frais, légumes secs et en conserve, sucre et thé-café.

Source : N.Akesbi, Développement et politiques agroalimentaires dans la région méditerranéenne, Rapport National – Maroc, 2002 et 2003, CIHEAM, Paris, 2003 et 2004.

On peut ainsi constater sur la figure 13 que tout au long d'une période d'une trentaine d'années (1971–2001), la consommation alimentaire, approchée par les disponibilités alimentaires par personne et par an, a relativement peu évolué au Maroc. Sur l'ensemble de la période considérée, ce sont les légumes et –dans une moindre mesure– les fruits qui ont le plus augmenté (respectivement 129 % et 48 %), les progressions relatives des poissons et des légumineuses sèches (80 % et 50 %) étant peu significatives, compte tenu du niveau très bas des indicateurs en question (au départ comme à l'arrivée du reste). Il en va à peu près de même pour les viandes qui n'ont « gagné » en 30 ans que 6 kilos mais représentant 40 % par rapport à une base bien faible (15 kg). A l'opposé, les céréales sont parties d'un niveau élevé (221 kg) et ont néanmoins continué de progresser, de 15 % sur l'ensemble de la période. Il est vrai cependant que la dernière décennie marque plutôt un certain reflux et, surtout, que la moyenne cache des évolutions contrastées entre le blé et l'orge, le premier ayant sensiblement augmenté (de 33 % et 45 kg en 30 ans), alors que le second a plutôt régressé de 64 % (et 24 kg). Entre ces deux ensembles, des produits comme le lait, les huiles et graisses et le sucre ont faiblement évolué, avec des taux globaux d'augmentation compris entre 14 et 21 %.

Figure 13 - Evolution des disponibilités alimentaires au Maroc, 1971-2001



Précisément, s'agissant des niveaux atteints en 2001, les données présentées dans le tableau suivant permettent de comparer les niveaux des disponibilités enregistrées au Maroc avec ceux relevés en moyenne dans les pays de la Méditerranée du Sud (dont il fait partie) et ceux de la Méditerranée du Nord.

Avec un niveau de consommation de près de 253 kg par tête et par an en matière de céréales, on peut constater que le Maroc se situe plutôt en haut de la fourchette caractéristique des pays du Sud de la Méditerranée. Mais en fait, les céréales

apparaissent de ce point de vue comme une véritable exception. Car, quasiment pour tous les autres produits, le niveau de consommation au Maroc apparaît en bas de la fourchette en question. C'est notamment le cas des légumes (94 kg au Maroc pour une fourchette comprise entre 100 et 200 kg au Sud de la Méditerranée), les fruits (49 kg, contre une fourchette comprise entre 60 et 95 kg au « Sud »), les viandes (21 kg et 18– 70 kg), le lait (33 kg et 30 – 200 kg), les huiles et graisses (13 kg et 10 – 25 kg). Ces données confirment d'une certaine manière les déficits déjà mis en valeur par les enquêtes de consommation au Maroc, notamment à travers les niveaux encore trop faibles de consommation des viandes (rouges et blanches), des produits laitiers, des produits de la mer et des fruits.

Encore que les disponibilités dont il vient d'être question ne sont en fait souvent assurées que grâce aux importations, seul moyen de parer aux carences de la production nationale. Ce qui nous amène à présent à examiner l'état des échanges extérieurs agroalimentaires.

Tableau 2 - Consommation alimentaire, au Maroc et en Méditerranée (kg/tête/an)

Produits	Maroc	Med Nord	Med Sud
Céréales	253	100 - 170	180 - 240
Légumes	94	115 - 180	100 - 200
Fruits	49	60 - 160	60 - 95
Viandes	21	90 - 120	18 - 70
Lait	33	115 - 270	30 - 200
Huiles et graisses	13	15 - 35	10 - 25

Source : Medagri 2004 (cf. tableau A.10).

3.3 - Echanges extérieurs agroalimentaires

Courant septembre 2004, il n'était malheureusement toujours pas possible d'obtenir des services attitrés du Ministère de l'agriculture et du développement Rural les données statistiques sur le commerce extérieur agricole pour l'année 2003, et ce en dépit de toutes les démarches engagées depuis le mois de mai à différents niveaux³⁶... Nous sommes donc pour la première depuis 7 ans acculés à

³⁶ Ces données étaient jusqu'à présent contenues dans le Rapport annuel sur la campagne agricole préparé par la Direction de la production végétale et paraissant entre les mois de mars et mai, mais ce sont les services de la Direction de la planification et des affaires économiques qui les produisent à partir des données fournies par l'Office des changes. Or, le rapport de la DPV ne contenait que les données relatives au premier semestre 2003, et en date du 17 septembre, les Services de la DPAE n'étaient pas encore en mesure de produire les données, même brutes, relative à l'ensemble de l'année 2003.

recourir à une autre source d'information³⁷ pour confectionner les tableaux des données relatives aux échanges agroalimentaires, et en tirer quelques faits à analyser. A partir des données de base, nous avons essayé de construire un tableau des échanges agroalimentaires pour 2003 qui reproduit à peu près les mêmes rubriques et classifications que celles utilisées dans les précédents rapports. Au demeurant, on trouvera aussi en annexes le tableau relatif à l'année 2001-2002 (ayant donc pour sources le Ministère de l'agriculture, cf. tableau A.13, annexes) et on pourra constater que pour l'essentiel le schéma d'ensemble a été respecté. Il reste que la principale conséquence de ce changement de source est parfois une certaine difficulté à comparer les données des années précédentes avec celles présentées ici et relatives à 2003, compte tenu de différences d'approche ponctuelles des deux sources en question. A chaque fois que cela sera possible, nous essaierons cependant de comparer ce qui nous paraîtra comparable (tableaux A.11 à A.14, Annexes).

Précisément, la comparaison est déjà possible au niveau d'un changement de méthode que nous avons fortement souligné dans le précédent rapport et qui concernait la prise en compte dans la balance agroalimentaire des exportations des produits de la mer, ce qui, compte tenu de leur importance, produit une sorte d'« illusion statistique » et en tout cas modifie considérablement le niveau et même la nature de l'équilibre ou déséquilibre de la « balance ». En effet, sur le tableau des échanges agroalimentaires que nous présentons en annexes (tableaux A.11 et A.12), les produits en question figurent dans la rubrique « Alimentation, boisson et tabac » (ce qui rappelons-le était totalement ignoré par les « comptes » que nous présentions jusqu'en 2002).

Cette précision d'importance étant faite, l'observation des données figurant sur le tableau A.11 montre que, comme cela a d'ailleurs été déjà souligné plus haut, la balance commerciale du Maroc a continué en 2003 à cumuler les déficits, accusant même cette année le record de 52 milliards de dirhams, et une dégradation tout à fait inquiétante du taux de couverture des importations par les exportations qui n'a même pas atteint 62 %, contre un peu plus de 66 % un an plutôt.

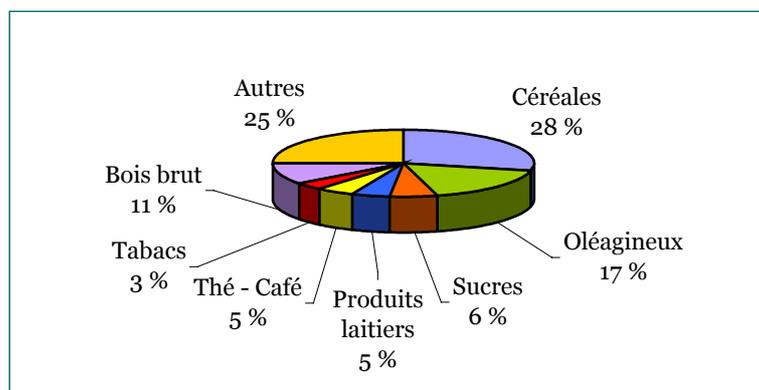
Avec près de 9,6 milliards de dirhams, les exportations des produits de la mer pèsent excessivement sur l'équilibre de la balance agroalimentaire. De sorte que pour apprécier pleinement cette dernière, il vaut mieux distinguer le « solde » avec et sans produits de la mer. Ainsi, on peut constater que, en retenant cette catégorie de produits, la balance agroalimentaire est tout à fait en équilibre, et même dégage un excédent (même si, à 39 millions de dirhams, il est en fait quasiment insignifiant). Mais si l'on retient une balance « hors produits de la mer » celle-ci apparaît à

³⁷ Il s'agit en l'occurrence de la revue spécialisée de la Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE Bank) qui publie depuis longtemps chaque année un numéro spécial consacré aux statistiques du commerce extérieur. Les données, puisées auprès de l'Office des changes, y sont présentées de manière très détaillée et sont généralement considérées fiables : cf. anonyme, Le commerce extérieur du Maroc en 2003, Revue d'information de la BMCE, n°297, Casablanca, mai-juin 2004.

nouveau fortement déficitaire, avec des importations qui dépassent de 9,5 milliards de dirhams les exportations, et un taux de couverture des premières par les secondes de 49,2 % à peine. Comparée à l'année précédente, la situation s'est améliorée (le déficit avait atteint 12,5 milliards et le taux de couverture 42,1 %), même si les exportations des produits de la mer ont reculé en perdant plus de 1 milliard de dirhams et que les « autres » exportations agroalimentaires ont quasiment stagné à hauteur de 9.2 milliards de dirhams. C'est que cette atténuation des déficits est en fait plus due à un sensible repli des importations qu'à une quelconque meilleure performance des exportations agroalimentaires. Les premières ont en effet baissé de plus de 3 milliards de dirhams, principalement grâce aux bons résultats de la campagne agricole qui ont permis de réduire conséquemment la facture alimentaire, notamment sur le blé tendre (3,7 milliards de dirhams contre 5,8 milliards en 2002), mais aussi l'orge, le sucre, les produits laitiers...

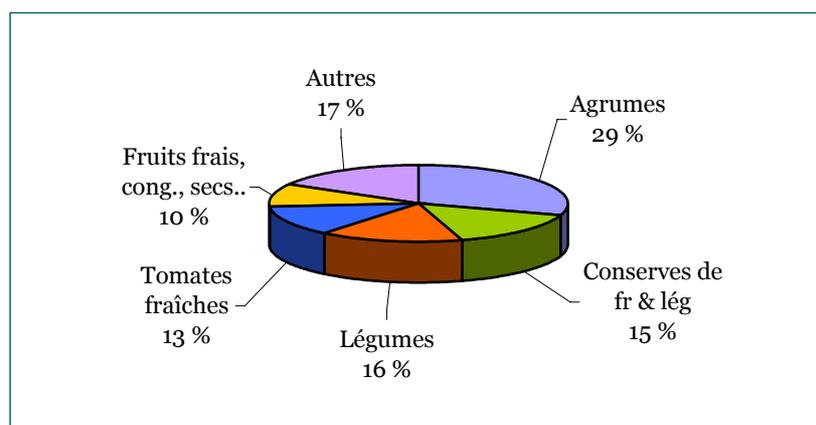
La prise en compte ou non des produits de la mer dans les échanges agroalimentaires modifie aussi l'appréciation de leur contribution aux échanges globaux. Ainsi, hors produits de la mer, les exportations agroalimentaires ne représentent que 11 % de l'ensemble des échanges commerciaux du pays, alors que si l'on en tient compte, cette proportion grimpe en 2003 à 22,5 %. Quant à la part des importations agroalimentaires dans les importations totales, elle a, de toute façon, baissé de 16,7 à 13,8 % entre 2002 et 2003, étant donnée la diminution de la facture alimentaire évoquée ci-dessus.

Les importations justement, en raison de cette atténuation du coût d'approvisionnement des céréales en particulier, ont vu leur structure changer en conséquence puisque la part de ces dernières a baissé de 39 à 28 %, perdant ainsi 11 points de pourcentage, cependant que celles du sucre et des produits laitiers n'ont évolué que de 1 point chacun (en moins pour le premier, en plus pour les seconds). En revanche, les oléagineux –dont la production locale est très faible et qui n'ont donc guère bénéficié des bons résultats de la campagne agricole– ont vu leurs coûts s'alourdir et partant leur part dans le total des importations augmenter de 12 à 17 %. Du point de vue de la dépendance alimentaire à l'égard des quatre traditionnels groupes de produits alimentaires, la forte baisse des importations de blé n'a pas contribué aussi fortement qu'on aurait pu le penser à réduire leur part dans les importations : celle-ci est tombée de 62 % en 2002 à 56 % en 2003. Notons enfin l'apparition du bois brut en tant que produit non alimentaire dont l'importance devient significative, puisqu'elle représente 11 % des importations (cf. tableau A.12 et figure 14).

Figure 14 - Structure des importations agricoles, 2003

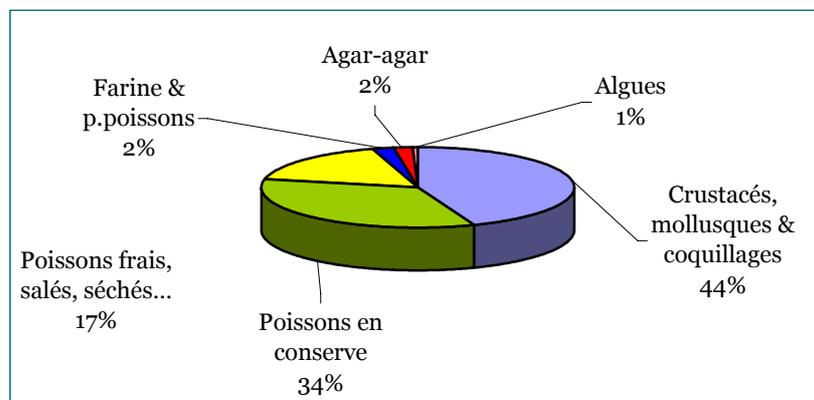
Au niveau des exportations, sachant que les produits de la mer représentent à eux seuls quasiment autant que les exportations des « produits de la terre » (9,6 et 9,2 milliards de dirhams respectivement), nous avons préféré les distinguer pour en analyser les structures. Ainsi, hors produits de la mer (figure 15), les exportations restent dominées par les agrumes qui y représentent 29 %, puis par les légumes divers (16 %) et les tomates fraîches (13 %), même si ces dernières ont accusé des baisses importantes, tant en volume (-21 %) qu'en valeur (-16 %). Les autres fruits frais, congelés et secs, représentent un dixième des exportations totales. Les conserves de fruits et légumes, qui ont pour leur part aussi défavorablement évolué (-12 à 13 % en volume et en valeur), représentent 15 % du total. Enfin, les « autres produits » totalisent 17 % de l'ensemble, et couvrent une grande variété de produits alimentaires (notamment les pommes de terre, les épices, les jus de fruits et légumes, l'huile d'olive...), et non alimentaires (pâte à papier, plantes, liège, peaux, crin végétal...).

Figure 15 - Structure des exportations agricoles (hors produits de la mer), 2003



Les exportations des produits de la mer enfin apparaissent largement reposer sur deux groupes de produits : les crustacés, mollusques et coquillages d'une part, et les poissons en conserve d'autre part. Les premiers représentant 44 % de l'ensemble, et les seconds 34 % (figure 16). Ces deux groupes de produits –les uns frais, les autres transformés– accaparent donc près de 80 % du total. Le reste comprend aux trois quarts des poissons mais de nature hétérogène : frais, salés, séchés, fumés... Enfin, les farines et poudres de poissons, l'agar-agar et les algues représentent ensemble à peine 5 % de l'ensemble.

Figure 16 - Structure des exportations des produits de la mer, 2003



4 Evolution des politiques agricoles et agroalimentaires

Dans le précédent rapport, nous avons dû, faute de mieux, nous en tenir à deux discours du Premier Ministre, l'un d'investiture en novembre 2002, l'autre « d'étape » en juillet 2003, pour y discerner les éléments d'une orientation de politique agricole et rurale du nouveau gouvernement.

Nous avons d'abord noté au niveau du discours d'investiture que l'agriculture avait été la « grande absente » des priorités ou même seulement des grands « chantiers » que le nouveau gouvernement se proposait d'ouvrir. En revanche, le développement rural retenait l'attention et bénéficiait notamment d'une volonté affirmée et « chiffrée » d'accélération du rythme de réalisation des infrastructures de base et des services publics : électrification rurale, approvisionnement en eau potable des campagnes, construction des routes rurales... (voir ci-dessous, encadré 4, partie 4.5. Développement rural...).

Dans son discours de « bilan d'étape », le Premier Ministre s'était quelque peu « rattrapé » en affirmant que le secteur agricole « est naturellement l'objet d'une attention permanente du gouvernement », mais ce qui avait paru marquant dans ses propos résidait plutôt dans « l'approche filière », retenue explicitement pour la première fois et intégrée dans la politique générale de « mise à niveau » de l'économie, érigée en axe principal du programme gouvernemental. Trois filières avaient été citées pour être candidates à la mise à niveau, avec des objectifs ambitieux et des moyens conséquents : les filières oléicole, phoenicole et agrumicole.

4.1 - Une politique agricole focalisée sur la mise à niveau du secteur

Dans le domaine de l'agriculture, la politique de mise à niveau traduit une démarche volontaire d'adaptation en vue d'atteindre les objectifs de développement, et concerne aussi bien les pouvoirs publics que les opérateurs privés. Elle nécessite la mise en œuvre de réformes fondées sur un diagnostic des forces et faiblesses du secteur agricole dans un environnement libéralisé, et qui peuvent s'étendre « jusqu'à l'horizon 2012 ». Ces réformes s'articulent autour de quatre axes majeurs qui sont les suivants : la promotion de l'investissement privé ; le renforcement de la compétitivité, la protection des revenus des agriculteurs et la réorganisation des services publics, le tout s'intégrant dans « une vision moderne du développement du secteur ».

Ainsi, en ce qui concerne le premier axe, celui de l'investissement privé, le programme de réformes devrait s'intéresser à trois chantiers : la modernisation de la politique foncière, la sécurisation des investissements privés (extension de l'immatriculation, amélioration des actes traditionnels, généralisation des cadastres...), et la poursuite de la libéralisation des marchés intérieurs (développement des contrats de concession ou

de location à long terme, de partenariat public-privé, libéralisation des prix intérieurs encore réglementés...). Par ailleurs, la politique d'aide à l'investissement sera poursuivie mais en étant mieux ciblée « afin de garantir la durabilité des projets et la fiabilité des technologies installées », de sorte qu'elle devienne un instrument pour favoriser « l'installation d'opérateurs de qualité en amont des filières » capables d'offrir des services appropriés aux producteurs agricoles.

Le renforcement de la compétitivité devrait constituer le « second pilier du nouveau modèle de croissance », mais curieusement la seule réforme qui est annoncée dans ce cadre est celle de la filière céréalière, sans précision d'ailleurs même de l'orientation générale qu'il conviendrait de lui imprimer... S'agissant de la fiscalité applicable au secteur agricole, le Ministre constate que l'exonération des impôts indirects ayant été prorogée jusqu'en 2010, il faut travailler à « l'amélioration de la fiscalité indirecte », mais tout en reconnaissant que « le poids de cette fiscalité est cependant marginal comparé aux effets indirects des surcoûts logistiques ».

L'axe relatif à la protection des revenus des agriculteurs est considéré comme étant « la réforme probablement la plus cruciale et la plus prometteuse dans l'ensemble du dispositif de la mise à niveau ». Là aussi, il est question de « mécanismes mieux ciblés » permettant « d'atteindre avec plus d'efficacité les objectifs en matière de compensation des pertes de revenus consécutives à la baisse des prix, de stabiliser les variations interannuelles des revenus et d'améliorer les revenus des petits producteurs ». La baisse des prix en question étant consécutive à la libéralisation des échanges, la déprotection de la production locale et l'abandon du système de subvention à travers les prix, les pouvoirs publics comptent accompagner cette mutation en ayant recours à différentes « mesures de compensation » : aides aux intrants, programmes de création d'emploi rural, aides directes... Sans préciser si telle mesure serait préférée à telle autre, le Ministre indique que le programme d'aide au revenu devra être vu comme un outil accompagnant « le nécessaire ajustement des structures de production au Maroc », notamment en favorisant « l'amélioration de la carte agricole, et donc (de) l'amélioration des performances en termes de productivité et d'équité ».

Le quatrième axe enfin vise l'amélioration des services publics, en tant que composante essentielle de la mise à niveau recherchée. Le programme vise à court terme la réforme des services extérieurs du Ministère de l'agriculture et du développement rural, notamment repenser les missions des Offices régionaux de mise en valeur agricole, des centres techniques, et renforcer l'action des Directions provinciales d'agriculture. Dans les domaines de la recherche et de la formation, il s'agira d'adapter l'offre à « la demande exprimée par des opérateurs/partenaires », et de renforcer par ailleurs la mission de conseil et de vulgarisation pour « être au plus près de l'exploitant ».

Le rôle des organisations professionnelles dans la réussite des réformes est considéré essentiel, et c'est pour cela que ces dernières aussi font l'objet de mise à niveau, en particulier au niveau de leur cadre juridique et réglementaire et des

mécanismes de partenariat à développer avec elles. Les statuts des associations professionnelles devraient ainsi être mis à jour, leurs conditions de financement devraient être réglementées, et des programmes de partenariat par filière devraient être élaborés. L'objectif sera « la restructuration des filières de production et un transfert aux agriculteurs des techniques de valorisation et de commercialisation de la production ». La formule des « contrats programmes », qui a déjà été adoptée avec d'autres secteurs –non agricoles- sera privilégiée, permettant ainsi de lier les aides de l'Etat à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs arrêtés en commun.

Au terme de cette présentation des axes de réforme que les pouvoirs publics comptent engager, quelles observations nous inspire-t-elle ? On peut d'abord noter que, conformément à l'orientation générale de ce gouvernement –présentée dans le précédent rapport-, on est toujours dans une logique principalement de « mise à niveau », de réformes avant tout motivées par le besoin d'accompagner le processus de libéralisation des échanges à la fois pour en tirer avantage (en termes de promotion des exportations et de meilleure compétitivité) et pour en atténuer les chocs sur la production et les producteurs locaux.

Ceci étant, l'orientation générale déjà identifiée dans le précédent rapport nous semble dans l'ensemble confirmée : la politique de l'actuel gouvernement est bien en train de se focaliser sur un objectif majeur de mise à niveau et de recherche de compétitivité du secteur agricole, et son action pourrait se déployer à travers une recherche active de partenariat avec le secteur privé – y compris étranger- et l'implication des organisations professionnelles, éventuellement dans l'affirmation d'une démarche de type filière (notamment par l'élaboration de contrats-programme.).

Mais si tout cela reste pour l'instant du domaine du discours et de l'expression d'intention, que peut-on dire sur le plan pratique, de l'action gouvernementale en matière de politique depuis 2003 ? Nous examinerons successivement les suites du projet de redéploiement du patrimoine foncier de l'Etat engagé l'année dernière, l'évolution de la réforme institutionnelle du Crédit agricole, celle des investissements publics et de réalisation des infrastructures en milieu rural, la politique des prix et des subventions, celle qui reste à formuler dans le domaine des pêches maritimes, et, avant de conclure, nous réserverons une bonne part de nos développements dans le cadre cette partie à la présentation et l'examen des dispositions de l'Accord de libre-échange que le Maroc vient de conclure avec les Etats-Unis d'Amérique, particulièrement au niveau de son volet agricole.

4.2 - Patrimoine foncier de l'Etat : une année de plus pour préparer le redéploiement

Dans le cadre du « redéploiement du patrimoine foncier de l'Etat », nous avons présenté dans le précédent rapport le Plan de restructuration des deux sociétés d'Etat – la SODEA et la SOGETA³⁸ – détentrices de quelques 124 000 ha parmi celles qui avaient été récupérées par l'Etat en 1972 sur la colonisation. Rappelons que ce plan, adopté le 26 mai 2003, couvre la période 2003-2006 et repose sur trois volets : foncier, financier et social. Au niveau du volet foncier, le patrimoine en question devait être affecté de la manière suivante : un tiers devait être gardé par la SOGETA pour permettre à l'Etat de se concentrer sur la seule mission de production de semences sélectionnées et de plants certifiés ; près de 35 % devaient dans un premier temps être restitués au domaine privé de l'Etat, mais à charge pour ce dernier de commencer par en affecter une partie – quelques 7 000 ha - aux jeunes lauréats des instituts et écoles de formation agronomique et vétérinaire ; 27 % devaient être cédés aux investisseurs privés, marocains et étrangers, en location de longue durée, et sur la base d'appels d'offres et de cahiers de charge préétablis ; et enfin 5 %, constitués de terres urbaines et périurbaines, devaient être vendus à des opérateurs dans le secteur de l'immobilier pour promouvoir l'habitat social, le tourisme et des zones d'activités économiques. Du reste, c'est le produit de ces ventes qui était destiné d'une part à assainir la situation financière des deux sociétés et résorber leur passif vis-à-vis des banques créancières (volet financier), et d'autre part servir à indemniser les 3 200 agents appelés à quitter leur emploi dans le cadre d'un plan social négocié avec les syndicats du secteur (volet social).

Près de 16 mois après le lancement de ce plan de restructuration, on peut se demander où en est sa mise en œuvre. En fait, il apparaît que c'est le volet social qui a pour l'instant fait l'objet du taux de réalisation le plus élevé. On peut dire que pour l'essentiel, tous ceux qui devaient quitter leur emploi dans le cadre d'arrangement à l'amiable l'ont fait en contrepartie d'indemnités généralement jugées satisfaisantes (A la mi-septembre 2004, 3 472 départs volontaires ont été réalisés sur les 3 484 prévus)³⁹. Certes, l'énorme effectif d'occasionnels travaillant dans les deux sociétés n'a pas été concerné par de tels arrangements, ce qui a suscité la réprobation d'une partie de l'opinion publique⁴⁰, mais il n'en demeure pas moins que l'arrangement négocié a tout de même permis à quelques milliers de salariés de quitter leur emploi dans des conditions à peu près convenables.

Cela a été possible précisément parce que le volet financier lui aussi a pu évoluer favorablement, même si le programme en l'occurrence n'est encore guère

³⁸ Société de développement agricole et société de gestion des terres agricoles. A leur création, on avait en principe attribué à la première les terres plantées et à la seconde les terres nues.

³⁹ M.Ghailani, La restructuration de la Sodea et la Sogeta aborde ses dernières phases, Libération, quotidien, Casablanca, 21 septembre 2004.

⁴⁰ Sur les 15000 personnes employées, les deux tiers seraient occasionnels. Cf. Al Yassar Al Mouahad, hebdomadaire, Casablanca, 5 et 25 novembre 2004.

pleinement réalisé. Sur près de 8 000 ha de terrains urbains et périurbains qui devaient être vendus pour la réalisation de projets de logements sociaux, de promotion touristique ou immobilière, et jusqu'en septembre 2004, environ 1140 ha auront été acquis par la Caisse de dépôt et de gestion et le Ministère de l'habitat, soit 40 % des superficies qui leur ont été réservés, mais à peine quelque 15 % de l'ensemble à céder à cette fin.

Les cessions de fermes aux lauréats des écoles d'agriculture n'ont guère beaucoup avancé. Tout au plus peut-on signaler cette opération réalisée dans la région d'El Hajeb (dans le Centre-Nord du pays), par laquelle 364 ha de terres de la SODEA ont été mis à la disposition de dix jeunes ingénieurs diplômés de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II et de l'École nationale d'agriculture de Meknès. Les bénéficiaires en question ont été sélectionnés « selon des critères de compétences professionnelles et de faisabilité de projets », puis ont participé à un stage pratique de neuf mois dans les fermes d'exploitation de la SODEA, avant de prendre la direction de leur nouvelle exploitation⁴¹.

Il reste que le plus important est ailleurs : il est dans les dizaines de milliers d'hectares que l'État compte donner en location de longue durée à des investisseurs marocains ou étrangers dans le cadre de sa nouvelle politique de partenariat avec le secteur privé. Or, en la matière, l'année qui s'est écoulée a permis à peine de finaliser la préparation du dossier technique en vue du lancement de l'appel d'offre. Il faut dire que les difficultés n'ont pas manqué. C'est ainsi que dans le précédent rapport, nous nous étions fait écho d'un certain nombre de problèmes qui étaient déjà sur la place publique, à commencer par celui des agriculteurs qui exploitaient jusqu'alors en location des terres de la SODEA ou la SOGETA et qui exigeaient de bénéficier d'une sorte de « droit de préemption » pour reprendre les exploitations sur lesquelles ils étaient installés. Ce problème a perduré, et dans certains cas a suscité encore plus de contestation lorsque la presse a rapporté certaines dérives et des situations pour le moins « étranges », comme celle de ces deux paysans qui ont perdu leur droit de préemption pour constater ensuite que « leur » exploitation a été louée « aux enchères » à un prix de 30 % inférieur à celui qu'ils payaient depuis de longues années (et qu'ils étaient disposés à continuer de payer...), ou encore celle de cette autre famille de paysans, dépossédée de sa terre « pour cause d'utilité publique », terre qui est ensuite cédée à des spéculateurs et promoteurs immobiliers qui la revendent « en petits morceaux » vingt fois plus cher⁴²...

Il y a eu aussi cette résistance soutenue d'exploitants marocains, investisseurs potentiels, qui ont déploré n'avoir pas été associés dès le départ à l'élaboration du cahier de charges, et en fait ne réclamaient pas moins que la mise en place d'un mécanisme de « préférence nationale », leur permettant à leur tour d'être

⁴¹ Cf. Agence Maghreb Arabe Presse, MAP, In : Le matin, quotidien, Casablanca, 19 avril 2004.

⁴² Même si ce dernier n'est pas directement lié à l'opération de la SODEA-SOGETA, il crée un climat de suspicion qui aiguise les contestations... Cf. M.Boustani, Les terres récupérées entrent sur le marché de la mondialisation (en arabe), Al Akhbar Al Maghribia, hebdomadaire, Casablanca, 24-30 janvier 2004.

privilégiés par rapport aux investisseurs étrangers dont ils redoutent la « force de frappe » qui ne leur laisserait aucune chance d'emporter les « marchés » convoités⁴³. De leur côté, les industriels de la filière agroalimentaire n'ont pas seulement critiqué le fait de n'avoir pas été associés dès le départ à l'organisation de l'opération, mais ont même appelé le gouvernement à ne pas se contenter de la seule location – fut-elle de longue durée –, et aller plus loin en levant « le tabou » de la vente directe des terres à des acquéreurs privés, comme cela se fait dans les autres secteurs de l'économie, tels ceux de l'industrie ou du tourisme par exemple⁴⁴. Enfin, il y a eu encore ce différent entre le Ministère de l'agriculture et le Ministère des finances quant aux critères de sélection des propositions des soumissionnaires lors de l'appel d'offres⁴⁵ : le premier privilégiait l'importance des investissements et des créations d'emplois, le second le prix de la location, en somme le plus-disant ou le mieux-disant...

C'est dire que des arbitrages ont été faits, des obstacles ont dû avoir été surmontés, alors que d'autres ne le sont probablement pas encore. Il reste que, à la fin septembre 2004, la situation se présente de la manière suivante⁴⁶. Finalement, ce sont 56 500 ha qui seront cédés en location à des investisseurs à la suite d'un appel d'offres international. Le cahier des charges n'était prêt que vers la mi-septembre 2004, et l'appel d'offres est prévu pour le 15 octobre 2004. Pour tenir compte des sollicitations des professionnels, le Premier ministre compte cependant les rencontrer avant cette échéance et on lui prête même l'intention de leur proposer des regroupements pour être en meilleure position de compétition avec les investisseurs étrangers.

Après le 15 octobre, les investisseurs soumissionnaires disposeront d'un délai de quatre mois pour déposer leurs propositions de projets. On attend entre 200 et 250 projets, répartis entre les secteurs agricoles et agro-industriels. Concrètement, seront privilégiés les projets dans les filières exportatrices tels les agrumes, les olives et les vignes... Les critères retenus pour la sélection des propositions indiquent que la consistance et la viabilité du projet sera finalement privilégiée par rapport à « l'offre financière » : le montant de l'investissement comptera pour 45 % dans la notation globale, la création d'emplois pour 20 %, la cohérence globale du projet pour 20 %, et les 25 % restants tiendront compte des références des

⁴³ S. Benmansour, Patrimoine foncier SODEA/SOGETA : c'est la ruée ! La Vie économique, hebdomadaire, 6 juin 2003 ; Anonyme, SODEA/SOGETA, Le cahier de charges fait des mécontents, Tel Quel, hebdomadaire, Casablanca, 17 septembre 2004.

⁴⁴ A. Boukhima, SODEA/SOGETA : Les critiques des professionnels, Economie & Entreprises, mensuel, Casablanca, juillet/août 2004 ; Anonyme, SODEA/SOGETA : un plan de restructuration qui a des chances d'aboutir, Dossier, Alimentarius, Bulletin d'information de la Fédération Nationale de l'Agro-alimentaire, n°3, octobre 2003.

⁴⁵ S. Benmansour, SODEA/SOGETA : petites frictions, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 6 février 2004 ; A. Boukhima, SODEA/SOGETA : Les critiques des professionnels, Economie & Entreprises, mensuel, Casablanca, juillet/août 2004.

⁴⁶ M. Ghailani, La restructuration de la SODEA et la SOGETA aborde ses dernières phases, Libération, quotidien, Casablanca, 21 septembre 2004 ; Anonyme, SODEA/SOGETA, Le cahier de charges fait des mécontents, Tel Quel, hebdomadaire, Casablanca, 17 septembre 2004.

soumissionnaires. Les investisseurs dont les projets seront retenus seront liés à l'Etat par un contrat de location « à un prix voulu incitatif ». La location sera d'une durée de 40 ans pour les plantations arboricoles et agro-industrielles et de 17 ans pour ce qui est des cultures annuelles telles que le maraîchage et l'élevage.

Depuis l'annonce de l'intention de l'Etat de faire appel au secteur privé pour gérer les terres agricoles de la SODEA et la SOGETA, quelque 300 demandes de manifestation d'intérêt ont été répertoriées, provenant pour ce qui est des investisseurs étrangers principalement de français, d'espagnols et d'italiens. Les responsables estiment dans l'ensemble que le plan de restructuration aura atteint ses objectifs si le Maroc parvient à attirer des projets fiables et productifs.

4.3 - Crédit agricole : enfin la réforme institutionnelle sur les rails

Enfin, après tant d'années d'attente, le projet de restructuration institutionnelle de la Caisse Nationale du Crédit Agricole a fini par aboutir en décembre 2003, avec la publication dans le bulletin officiel de la « Loi n°15-99 portant réforme du Crédit agricole ». Comme on peut le constater dans l'encadré 3 (extraits du texte de loi), le « Crédit agricole du Maroc » qui se substitue à la CNCA est une société anonyme à directoire et à conseil de surveillance, où l'Etat détient au moins 51 % du capital, ce qui implique la possibilité de céder au secteur privé les 49 % restants. Si sa mission principale est le financement de l'agriculture et du développement du monde rural dans les conditions qui sont celles de tout établissement de crédit, des missions de « service public » peuvent lui être confiées, notamment celles ayant trait au soutien des petites et moyennes exploitations agricoles et au rééchelonnement des dettes des agriculteurs rendu nécessaire par des circonstances exceptionnelles. Dans ce cas, des conventions seraient conclues avec l'Etat, fixant les conditions d'octroi des avantages en question et leur règlement.

Est ainsi concrétisée l'orientation générale de réforme déjà présentée dans les deux précédents rapports⁴⁷. Le Crédit agricole du Maroc (CAM) devient une « banque comme les autres » qui poursuit des objectifs de rentabilité et de sécurité, en privilégiant la clientèle solvable, mais lorsque, pour des raisons « politiques », l'Etat voudra lui confier une mission particulière d'aide à une catégorie d'exploitants, une sorte de mission « hors marché », il devra alors en fixer les modalités par contrat et en payer le prix...

⁴⁷ Cf. N.Akesbi, Développement et politiques agro-alimentaires dans la région méditerranéenne, Rapport National – Maroc, 2002 et 2003, CIHEAM, Paris, 2003 et 2004.

Encadré 3 - Extraits de la Loi n°15-99 portant réforme du Crédit agricole

Art.1. La Caisse nationale de crédit agricole (...) sera transformée en société anonyme à directoire et à conseil de surveillance, dénommé « Crédit agricole du Maroc ».

Art.2. Le capital social du Crédit agricole du Maroc est détenu à hauteur d'au moins 51 % par l'Etat. Toute autre personne physique ou morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 10 % dans le capital du Crédit agricole du Maroc.

Art.3. Le Crédit agricole du Maroc a pour mission principale le financement de l'agriculture et des activités concernant le développement économique et social du monde rural.

Il assure pour le compte de l'Etat et conformément aux décisions du gouvernement, les missions de service public par la mise en œuvre des conventions visées à l'article 4 ci-dessous.

(...) Il peut être également chargé, par les pouvoirs publics, de toute mission d'intérêt national ou régional relative à l'agriculture et au développement rural.

Art.4. Le financement de l'économie rurale y compris les activités agricoles et autres requérant un soutien spécifique ainsi que les opérations initiées par l'Etat feront l'objet de conventions entre celui-ci et le Crédit agricole du Maroc, lesquelles conventions en définissent les secteurs, les bénéficiaires, les conditions et les modalités ainsi que les ressources.

A cette fin, ces conventions portent notamment sur les opérations suivantes :

- * Les subventions de financement de la petite et moyenne exploitations agricole (...);
- * Les subventions nécessaires au rééchelonnement des crédits accordés aux agriculteurs lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient ;
- * Toute opération, aide, prime ou bonification des taux d'intérêt décidée par l'Etat.

Art.5. Les dispositions du Dahir (...) organisant le contrôle financier de l'Etat sur les Offices, établissements publics (...), ne sont pas applicables au Crédit agricole du Maroc.

Art.6. Un commissaire du gouvernement est désigné auprès du Crédit agricole du Maroc (...). Le commissaire du gouvernement exerce, pour le compte de l'Etat, le contrôle du Crédit agricole du Maroc et veille à l'application, par ce dernier, des dispositions de la présente loi et des textes pris pour son application et présente un rapport une fois par an au moins aux ministres chargés des finances et de l'agriculture.

Source : Dahir n°1-03-221 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant promulgation de la loi n°15-99 portant réforme du Crédit agricole ; BO n°5170, 18 décembre 2003.

Par rapport au texte de loi qui a finalement été adopté, on ne peut toutefois manquer de noter « l'impasse » qu'il fait sur un autre aspect de la réforme qui était essentiel dans le projet initial. En effet, ce dernier prévoyait aussi la création de banques régionales sous forme de coopératives à capital variable, régies par les dispositions de la loi bancaire et appelées « banques régionales de Crédit agricole ». Ces banques régionales devaient être créées à la demande des agriculteurs concernés et sur l'initiative du Crédit agricole du Maroc qui participerait à la souscription de leur capital initial. Cette formule devait favoriser une approche de proximité, contribuer au développement de la vie locale et régionale, et permettre l'implication des agriculteurs dans la gestion et la pérennité de ces institutions. Pourquoi une telle dimension de la réforme a-t-elle disparu du texte final ? La réforme ne risque-t-elle pas ainsi de perdre sa philosophie générale, son « esprit » et finalement ses objectifs, du moins ceux initialement annoncés ?...

En tout cas, comme la direction générale de la « banque verte » aussi a changé en septembre 2003, la nouvelle direction a estimé les conditions favorables pour s'engager dans une sorte de « nouvelle ère ». Le nouveau Directeur général a ainsi accordé quelques entretiens à la presse dans lesquels il explique la stratégie de son institution et s'explique sur différents aspects de la situation actuelle, notamment ceux ayant trait au projet de reprise des réseaux de deux banques (BNDE et BMAO) auxquels nous avons déjà consacré quelques développements dans le précédent rapport⁴⁸.

Pour la nouvelle direction donc, après une période où il fallait surtout « arrêter l'hémorragie » et remettre la banque sur les rails, il faut maintenant passer de cette phase « défensive » à une autre où le CAM doit « passer à l'offensive » : augmenter encore plus les ressources collectées; réduire le coût des ressources de la banque et même rembourser par anticipation des dettes extérieures coûteuses (l'endettement extérieur serait ainsi passé en quelques années de 8 à 3 milliards de dirhams).

La stratégie offensive commence par développer le concept de « trois banques en une », et compte ensuite capitaliser sur les atouts de l'ex-CNCA tout en s'insérant dans une démarche de banque universelle... En effet, les « trois banques » renvoient en fait aux trois métiers du CAM : agriculture, agro-industrie et particuliers. Il s'agit de reconnaître que ces métiers « ont chacun des spécificités et doivent par conséquent être approchés de manière individuelle de façon à tirer le plus de profits de chacun de ces trois marchés, en lui apportant les produits qu'il faut, les compétences et les profils qu'il faut, les systèmes organisationnels qu'il faut ».

Sur les 200 000 clients actuels de la banque, on reconnaît qu'en fait, seuls 70 000 sont solvables (ce qui revient à dire que les autres sont plus virtuels que réels...). Or, la nouvelle direction se veut très claire et très ferme à ce niveau : il n'est désormais question de financer que l'agriculteur solvable. Selon ses estimations, il existerait entre 300 000 et 350 000 agriculteurs potentiellement solvables, ce qui l'autorise à penser qu'il existerait encore quelque 280 000 agriculteurs solvables qui échappent à la banque, et en direction desquels il faut aller pour les conquérir. Mais pour le reste, c'est-à-dire pour l'immense majorité des petits et moyens agriculteurs, on est frappé par la quasi-absence de réflexion la concernant. Tout au plus se contente-t-on de noter que « le problème est très compliqué », et de renvoyer aux conventions à signer avec l'Etat et dont on n'a même pas encore précisé les contours...

⁴⁸ F.Agoumi et S.Benmansour, Entretien : Les vérités du patron du Crédit agricole, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 9 avril 2004 ; N.Fathi, Entretien : T.Sijilmassi, Sécurité et rentabilité à l'ordre du jour, La Gazette du Maroc, 19 avril 2004. Voir aussi : M.El Maâroufi, Reportage : Dans les souks, avec une agence bancaire ambulante, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 9 juillet 2004 ; Kh. El Hassani, Crédit Agricole : Un premier banquier mobile à Fès, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 12 janvier 2004.

D'ailleurs, compte tenu du « boulet » des créances en souffrance qui est toujours là (lesquelles ont encore augmenté de 7,5 à 8,1 milliards de dirhams début 2004), le besoin de recapitalisation de la banque reste très fort. La possibilité d'ouverture de 49 % du capital du CAM est, certes, envisageable, mais ses dirigeants semblent pour l'instant privilégier la formule d'un contrat-programme à signer avec l'Etat, assorti d'une mise de fonds publics sur 3 ou 4 ans, pour accompagner conséquemment le plan de développement de l'entreprise.

En ce qui concerne la reprise des réseaux de la BNDE et de la BMAO, il semble que finalement, la nouvelle direction se comporte de manière très prudente et s'entoure des précautions nécessaires pour éviter un quelconque dérapage qu'elle ne saurait contrôler. C'est ainsi que selon le nouveau Directeur général, contrairement à ce qui paraissait aller de soi au départ, la fusion avec la BMAO ne se fera que très progressivement. D'abord et avant tout, la BMAO doit être « remise sur les rails d'un fonctionnement normal », notamment en matière, de gestion des risques, de politique commerciale, de politique de collecte de ressources... Ensuite, le fusionnement dans un premier temps ne concerne qu'un certain nombre d'outils et de fonctions. Toutes les opérations de traitement bancaire, de trésorerie, ont commencé par être assurées par le Crédit agricole, puis la comptabilité et la gestion des ressources humaines devaient suivre, de sorte qu'on aura « dans quelque temps une banque avec un réseau mais pas de siège, ce dernier étant pris en régie par le Crédit agricole ». Puis dans une phase ultérieure, certaines agences de la BMAO qui se trouvent en milieu périurbain devraient basculer vers le réseau du CAM, ce qui permettra à ce dernier, compte tenu aussi du réseau BNDE, de se retrouver avec un noyau dur d'agences en centre-ville... Il restera alors à disposer d'une vision globale pour mettre en œuvre une politique capable de générer les synergies nécessaires de cet ensemble et en faire un outil performant. Mais, de toute évidence, on n'en est pas encore là, et les alternatives entrouvertes semblent aller de la fusion complète de l'ensemble des agences dans le cadre du CAM, au maintien d'un petit réseau sous le sigle BMAO ou sous un autre sigle à ériger en une « banque haut de gamme pour particulier »...

De toute façon, le processus semble assez lent puisque, en septembre 2004 seulement, le CAM et la BNDE (en fait la Caisse de Dépôt et de Gestion qui la contrôle) viennent de signer un accord constituant la concrétisation du plan de sauvetage⁴⁹. Le CAM reprend ainsi l'activité commerciale de la BNDE, l'actif foncier et les crédits à moyen et long terme. Le transfert des agences était prévu pour le 10 septembre et serait achevé fin novembre. Si l'opération permet, certes, au CAM de consolider son réseau commercial, des interrogations persistent et dont nous nous étions déjà fait l'écho dans le précédent rapport : interrogations sur la capacité du CAM à digérer sans dégâts cette opération, sachant qu'il sort lui-même d'une crise dont personne ne peut encore dire qu'elle est définitivement surmontée.

⁴⁹ Anonyme, BNDE : Le Crédit agricole s'adjuge le réseau, Tel Quel, 4-10 septembre 2004.

4.4 - Investissements publics : des crédits en baisse et des contraintes toujours aussi fortes

Les années se suivent et les budgets du Département de l'agriculture se ressemblent, étant toujours déterminés par les mêmes orientations et – surtout – confrontés aux mêmes contraintes et aux mêmes limites. C'est ainsi que dans le cadre d'une politique de l'Etat qui se veut toujours marquée par l'orthodoxie financière et le souci de maintenir le déficit budgétaire dans la limite de 3 % du PIB – et même si elle n'y parvient pas toujours dans les faits –, l'enveloppe consacrée au Ministère de l'agriculture et du développement rural stagne depuis plusieurs années⁵⁰. Dans le domaine de l'investissement qui nous intéresse particulièrement ici, le volume affecté varie légèrement autour de 2 milliards de dirhams depuis la deuxième moitié des années 90, ce qui signifie qu'en termes relatifs, il n'a cessé en réalité de baisser. Comme l'ensemble du budget d'investissement de l'Etat aussi est resté globalement contenu dans la limite d'une vingtaine de milliards de dirhams, celui du Département de l'agriculture en représente donc à peu près le dixième.

Cependant, force est de constater qu'en 2004, et comme c'était déjà le cas en 2003, ce dernier baisse même en termes absolus. Comme on peut le constater sur le tableau 3 ci-dessous, le budget en question atteint à peine 1,7 milliard de dirhams, ce qui représente un recul de plus de 10 % par rapport à l'année précédente, et même une baisse de près d'un tiers par rapport au niveau atteint en 2002 (niveau, il est vrai, assez exceptionnel). On peut aisément comprendre que dans de telles conditions, les marges de manœuvre au niveau des choix budgétaires soient particulièrement difficiles. Ils le sont d'autant plus que la priorité traditionnellement accordée aux investissements dans la grande irrigation (particulièrement budgétivores), reste une constante des choix majeurs de l'Etat, et même si, comme on va le voir, la pénurie de ressources ne l'a pas non plus épargnée.

Tableau 3 - Structure du budget d'investissement du Ministère de l'Agriculture, 1999–2004. (Lois des finances, en pourcentage)

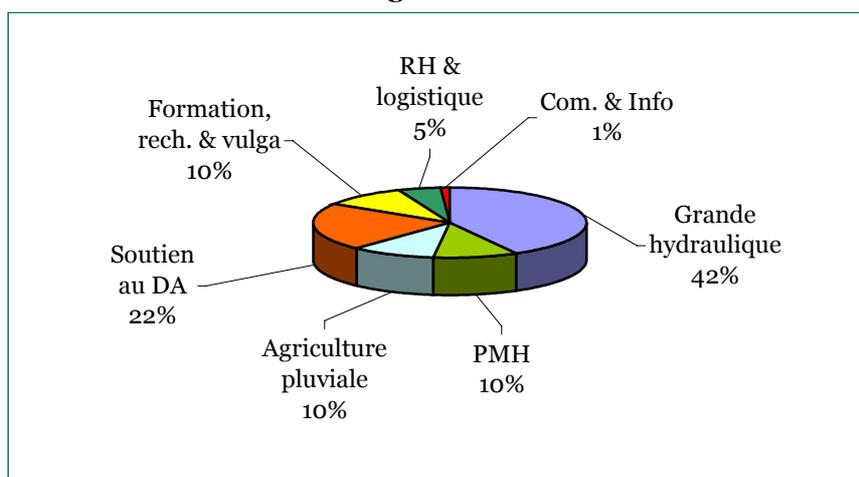
Rubriques budgétaires	1999-2000	2001	2002	2003	2004
Grande hydraulique	39	43	48	52	41
Petite et moyenne hydraulique	14	10	9	9	10
Agriculture pluviale (Zones Bour)	18	14	12	8	10
Soutien au développement agricole	18	21	19	18	22
Formation, recherche, vulgarisation	6	8	8	8	10
Ressources humaines et logistique	4	3	3	4	5
Communication et information	1	1	1	1	1
Total	100	100	100	100	100
Total en millions de dirhams	2.016	2 114	2 585	1 943	1 749

Source : Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche maritime, Direction de la planification et des affaires économiques, Rabat, septembre 2004 (pour l'exercice 2004).

⁵⁰ La plupart des précédents rapports soulignent cet état de fait.

Ainsi peut-on constater sur la figure 17 que la structure du budget d'investissement reste, dans l'ensemble, marquée par les mêmes choix, même si les rapports entre ses différentes composantes apparaissent quelque peu différents en 2004. Le fait notable concerne la part des investissements dans la grande hydraulique qui a chuté de 52 % en 2003 à 41 % en 2004. Est-ce là le signe d'un meilleur équilibre dans les différentes affectations budgétaires du Département de l'agriculture ? Pour le dire, il faudrait bien sûr qu'une telle tendance soit confirmée dans les budgets des prochaines années, et que de nouvelles priorités soient explicitement formulées par les responsables, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui. On peut même penser que cela soit difficile à imaginer, ne serait-ce que parce que le déficit d'équipement qui reste à combler sur les espaces déjà « dominés » par des ouvrages construits mais non encore aménagés en conséquence demeure important. D'ailleurs on peut rappeler à cet égard les dernières données disponibles et qui sont assez significatives. En effet, sur le rapport économique et financier accompagnant le projet de Loi des finances 2004, on peut lire que le pays dispose actuellement d'une superficie équipée de plus de 1 million d'hectares dont 690 000 hectares en grande hydraulique et 330 000 hectares en petite et moyenne hydraulique, mais surtout que « Le décalage actuel entre les superficies dominées par les barrages mis en service et les superficies aménagées est de l'ordre de 123 000 hectares en 2002 contre 154 000 hectares en 1999 »⁵¹. Même si ce décalage est donc en baisse, il reste tout de même considérable, ce qui implique – pour cette raison au moins - un effort d'investissement soutenu pendant de nombreuses années encore.

Figure 17 - Structure du budget d'investissement du Département de l'agriculture



⁵¹ Ministère des finances et de la privatisation, Rapport économique et financier du projet de Loi de finances 2004, Rabat, 10 octobre 2003, p. 81.

La baisse de la part affectée à la grande irrigation semble avoir profité un peu à toutes les autres composantes traditionnelles du budget d'investissement. C'est d'abord le cas des dépenses affectées aux actions de soutien au développement agricole, lesquelles recouvrent celles d'accompagnement du développement des filières des productions végétales et animales, l'incitation à l'investissement privé, le soutien aux organisations professionnelles, la gestion de la qualité... ces différentes actions ont vu leur part remonter à près de 22 %, après être tombée en dessous de 20 % depuis 2002.

C'est ensuite – mais dans une moindre mesure – le cas des investissements dans la petite et moyenne irrigation d'une part, et en faveur du développement de l'agriculture pluviale d'autre part. La première a vu sa part remonter de 9 à 10 % et la seconde de 8 à 10 %. En ce qui concerne l'agriculture pluviale en particulier, dont on rappellera qu'elle intéresse près des neuf dixièmes de la SAU, on peut noter que dans la réalité, on s'est contenté de reconduire certains projets de « mise en valeur en bour ». On a notamment reconduit le projet de développement rural dans les zones montagneuses de la province du Haouz (région de Marrakech), qui s'étend sur une superficie de 239 200 ha et repose sur une démarche participative et de partenariat. On a aussi reconduit le projet de développement rural intégré de la région de Taourirt-Tafoughalt (dans l'Oriental) : il s'étend sur 646 000 ha et vise l'amélioration des conditions de vie des paysans de la région (aménagement de périmètres de PMH, intensification des productions animales et végétales, aménagements agro-pastoraux...). De même, dans le cadre de la coopération avec l'Union européenne, le projet de développement rural intégré et de gestion des ressources naturelles qui concerne sept provinces du Nord a été poursuivi⁵².

L'enveloppe affectée à la formation, la recherche et la vulgarisation s'est également améliorée, en voyant sa part pour la première fois passer à 10 % environ, alors qu'elle variait jusqu'à présent entre 6 et 8 % des investissements du Département de l'agriculture. Dans le même ordre d'idée, les dépenses affectées à la valorisation des ressources humaines et à la logistique ont légèrement amélioré leur part en passant de 4 à 5 %. Enfin, les opérations de communication et d'information restent cantonnées dans une proportion qui ne dépasse guère 1 % de l'ensemble, et ce depuis que cette rubrique a été instituée.

4.5 - Développement rural : cadence accélérée pour les infrastructures

Le programme de développement rural met l'accent sur un certain nombre d'actions concrètes focalisées sur les infrastructures et les équipements à même de permettre la « mise à niveau » du monde rural dans la perspective d'une libéralisation des échanges agricoles. Cependant, les actions se veulent ambitieuses puisqu'elles doivent notamment permettre de réduire les délais de réalisation des programmes « sectoriels » qui avaient été lancés depuis plusieurs années mais semblaient gagner à recevoir une nouvelle et décisive impulsion. La cadence étant donc accélérée, la

⁵² Ministère des finances et de la privatisation, Rapport économique et financier du projet de Loi de finances 2004, Rabat, 10 octobre 2003, p. 81.

plupart des programmes, de l'électrification rurale à l'approvisionnement en eau potable, en passant par la construction des routes rurales, devraient être quasiment achevés en 2007 (voir encadré 4).

Encadré 4 - Infrastructures en milieu rural : les objectifs chiffrés du gouvernement

Dans le cadre de la priorité accordée au renforcement des infrastructures, et d'une vision qualifiée de « politique de proximité », le programme gouvernemental affirme clairement sa volonté de poursuivre les actions de développement rural et de se donner les moyens pour « doubler le rythme de réalisation des infrastructures et des services publics ». Concrètement, décision est prise de raccourcir les délais de réalisation des programmes déjà en cours en matière d'électrification rurale, d'approvisionnement en eau potable des campagnes, de construction des routes rurales et autres infrastructures économiques et sociales. C'est ainsi que la généralisation de l'électrification dans le monde rural serait réalisée à la fin de 2007, soit trois ans avant le délai qui était retenu jusqu'alors. Pour ce qui est de l'eau potable, le « taux de couverture » des campagnes devrait passer de 50 % en 2002 à plus de 90 % à la fin de 2007 au lieu de 2009 décidé auparavant, de sorte que l'on devrait arriver à couvrir toutes les localités rurales à l'exception de l'habitat dispersé.

Quant au programme de construction des routes rurales, il devrait, lui aussi, être accéléré pour continuer de désenclaver le monde rural : alors qu'on ne construisait jusqu'à présent qu'un millier de kilomètres par an, cette cadence devrait passer à 1 500 kilomètres, ce qui devrait permettre de réaliser près de 7 000 km entre 2003 et 2007. Enfin, le gouvernement promet de veiller aussi à activer les différents programmes dans les domaines de l'éducation et la santé en milieu rural, mais se garde en la matière de s'engager sur des objectifs chiffrés.

Source : N.Akesbi, Développement et politiques agro-alimentaires dans la région méditerranéenne, Rapport National – Maroc, 2002, CIHEAM, Paris, 2003.

Faute de données nouvelles, officielles ou officieuses mais fiables, nous ne pouvons dans le présent rapport que nous contenter de rappeler l'état des réalisations des programmes à l'issue du premier semestre 2003⁵³. Les projets en cours de réalisation sont donc les suivants:

- l'électrification de 2500 villages supplémentaires, au profit d'environ un million d'habitants, ce qui porte le nombre de bénéficiaires à 6 365 000 personnes à la fin de 2003 (soit à peu près la moitié de la population rurale) ;
- l'approvisionnement de quelque 750 000 personnes en eau potable, ce qui revient à doubler le nombre des bénéficiaires de l'année 2002 ;
- la réalisation de 1 762 kilomètres de routes rurales au cours de 2003, soit encore plus que les 1 500 km prévus pour la même année.

⁵³ Bilan d'étape contenu dans le discours du Premier ministre prononcé devant le Parlement en juillet 2003, Cf. Site du Premier ministre : www.pm.gov.ma.

En ce qui concerne les programmes de développement rural intégré, réalisés en partenariat avec les collectivités locales et les habitants, ils consistent notamment en l'aménagement et la réfection des terres agricoles et en la mise en place des infrastructures indispensables : 37 projets, programmés sur une dizaine d'années, sont actuellement en cours de réalisation. Ils représentent un investissement de 2,4 milliards de dirhams et devraient profiter à quelques deux millions de personnes dans différentes zones rurales du pays.

D'autres programmes de petite et moyenne hydrauliques sont également en cours de réalisation : ils concernent 46.000 hectares étalés sur 15 provinces, et dont la première tranche, impliquant trois provinces (Azilal, Khenifra et Al Haouz), devrait permettre d'équiper 9.450 hectares à l'horizon 2006.

Par ailleurs, plusieurs projets relatifs au développement des zones forestières dans la région Nord et le Moyen Atlas et à la protection des bassins hydrauliques ont été lancés, dotés d'une enveloppe de 1,2 milliard de dirhams sur une durée de réalisation de 5 années.

4.6 - Politique des prix et des subventions

Le système des prix et des subventions, ne faisant toujours pas l'objet de la réforme globale et conséquente dont tout le monde s'accorde maintenant à reconnaître la nécessité, continue de souffrir des mêmes problèmes maintes fois soulignés dans les précédents rapports. A quelques exceptions près, le dispositif en place continue d'être reconduit d'une année à l'autre, sans même faire l'objet d'une évaluation susceptible d'en éclairer le cours. Nous examinerons donc ce dispositif, y compris celui lié au système de l'assurance contre la sécheresse, puis nous terminerons par une appréciation du système de protection à la frontière des céréales, qui n'a été mis en place que l'année dernière mais qui a déjà montré ses limites.

4.6.1 - Subventions aux facteurs de production : des dispositifs souvent reconduits sans évaluation de leur efficacité

Alors qu'elle avait cherché à activer différents leviers à même de créer des conditions favorables pour le bon déroulement de la campagne agricole 2002-2003, sa préparation avait paradoxalement commencé par une mesure qui s'est rapidement révélé être mal avisée. En effet, contrairement à une pratique qui avait survécu aux multiples programmes d'ajustement structurels, la subvention accordée aux semences céréalières certifiées R1 avaient été supprimées, de sorte que les prix avaient subitement augmenté de 5 à 8 %⁵⁴. Même si par ailleurs, l'Etat continuait de prendre en charge les frais de transport et de stockage des semences

⁵⁴ Les prix du blé dur, du blé tendre et de l'orge avaient respectivement augmenté de 5%, 6,5% et 8%. Cf. Bilan de la campagne agricole 2002-2003, Direction de la production végétale, Ministère de l'agriculture et du développement rural, mars 2004, pp.6-7.

commercialisées par l'entreprise publique SONACOS, et mettait toujours gratuitement à la disposition des sociétés grainières les points de ventes situés dans les centres des travaux pour la commercialisation de leurs semences, il n'en demeurerait pas moins que l'effet du renchérissement des prix des semences sélectionnées ne tarda pas à se faire sentir. Devenues de 56 à 62 % plus chères par rapport aux semences ordinaires, les semences sélectionnées ont vu leurs ventes chuter brutalement de 16 % par rapport à la campagne précédente pour n'atteindre que 507 000 quintaux. Les autorités ont d'ailleurs reconnu cette relation de cause à effet (accentuée il est vrai par la situation financière difficile des agriculteurs après plusieurs années de sécheresse), et ne voulant pas recourir le même risque, ils ont rétabli la subvention pour la campagne 2003-2004⁵⁵...

Ceci étant, les aides et subventions traditionnellement accordées par l'Etat aux différents facteurs de production ont, pour l'essentiel, été reconduites⁵⁶. On a même poursuivi l'expérience inédite entamée l'année précédente par la mise en place d'une opération d'encouragement des analyses de sols en vue d'une meilleure adaptation de la production aux conditions pédoclimatiques des exploitations : 50 % du coût des analyses sont pris en charge par le Fonds de développement agricole, et de leur côté les centres de travaux ont dispensé des services de « ferticonseils ». S'agissant de la production animale, les programmes habituels de protection sanitaire du cheptel national, d'amélioration génétique des espèces animales, d'aménagement et de conservation des parcours ont également été poursuivis.

En ce qui concerne les engrais, alors que les prix des produits de fabrication locale sont restés stables tout au long de la campagne agricole, ceux des produits importés ont pour leur part baissé à deux reprises. Ces baisses, qui ont eu lieu en septembre et novembre 2002, ont notamment permis à l'urée et au sulfate d'ammoniaque de voir leurs prix baisser respectivement de 18 % et 8 % par rapport à la campagne 2001-2002. Ceci étant, il faut rappeler que les prix de ces produits suivent depuis quelques années les variations des cours mondiaux. Or, si ces derniers ont favorablement évolué en 2002 et pendant une partie de 2003, tel n'a pas été le cas par la suite, de sorte qu'en juillet 2003, les prix ont à nouveau accusé une – légère il est vrai- hausse, justifiée du reste aussi par la flambée du coût du transport maritime.

En matière de matériel et d'équipements agricoles, les subventions et primes prévues dans le cadre du Fonds de développement agricole ont aussi été maintenues, y compris avec les « améliorations » obtenues depuis 2000. Rappelons qu'on avait relevé le taux de subvention des semoirs, des rouleaux et des pulvérisateurs à 50 % pour les individus et à 60 % pour les groupements et les

⁵⁵ Ces subventions se sont élevées à 45 dh/ql pour le blé tendre, 50 dh/ql pour le blé dur, et 60 dh/ql pour l'orge. Cf. Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et du développement rural et du ministre des finances n°2110-03 du 17 novembre 2003, BO n°5178, 15 janvier 2004, p.122 ; Voir aussi : A.Darif Alaoui, Etat d'avancement de la campagne agricole 2003-2004 : Pourvu que cela dure, Maroc Hebdo International, Casablanca, 31-10/6.11.2003 ; A.Guennouni, Démarrage précoce de la campagne céréalière, La Vie économique, 15 novembre 2002.

⁵⁶ Bilan de la campagne agricole 2001-2002, Direction de la production végétale, Ministère de l'agriculture et du développement rural, mai 2003, p. 6-18.

coopératives, alors que les tracteurs bénéficient, en plus des subventions qui leur sont accordés depuis longtemps, d'une prime à l'investissement – pouvant aller jusqu'à 60.000 dh pour les coopératives - et ce jusqu'en 2004.

Dans le domaine de l'irrigation, les deux mesures nouvelles qui avaient été prises en 2001 ont également été maintenues et le cas échéant améliorées. C'est ainsi que pour soutenir le programme d'extension de l'irrigation localisée (qui vise l'équipement d'une superficie de 115 000 ha), les subventions en faveur des équipements destinés à cette fin ont été révisées à la hausse pour se situer désormais entre 30 et 40 % selon les régions. Les subventions accordées pour encourager le creusement des puits ont pour leur part été reconduites en l'état.

Ont également été reconduites les subventions, elles aussi instituées en 2001, et destinées d'une part à lutter contre la « mouche blanche » qui avait particulièrement affecté la tomate sous-serre, et d'autre part à favoriser la diversification des exportations des agrumes et des tomates en dehors des marchés de l'Union européenne. Rappelons que cette dernière subvention avait été arrêtée à 1 dirham - soit près d'un dixième d'euro - par kilo pour la tomate et 200 dirhams par tonne pour les agrumes, étant entendu que les quantités concernées sont les « quantités additionnelles » par rapport à la campagne précédente (sauf pour le marché russe qui donne droit à la subvention sur l'ensemble des quantités qui y sont écoulées)⁵⁷.

Au-delà de son importance intrinsèque, cette mesure est dès le départ apparue qualitativement remarquable. Elle l'est non seulement par sa nouveauté, mais aussi par le fait qu'en tant que subvention aux exportations, elle s'inscrit à contre-courant de la tendance générale des engagements pris ou en cours de négociation à l'Organisation mondiale du commerce⁵⁸. Il n'en demeure pas moins qu'à l'issue de deux campagnes de mise en œuvre de cette mesure, on peut se poser des questions quant à son efficacité. Or, à en juger par les données relatives à la répartition des exportations en question par marchés, on peut difficilement en déduire qu'un réel mouvement de diversification des exportations soit entamé, ou du moins que la concentration sur les marchés de l'UE soit en passe de se réduire significativement (la part de l'UE dans les exportations d'agrumes s'est élevée à 56 % en 2003-2004, contre 55 % en 2001-2002, année de lancement de la subvention...). En tout cas, même au Ministère de l'agriculture, les responsables interrogés ne semblent pas non plus très satisfaits de cette aide, estimant qu'elle n'est pas très efficace puisqu'on n'assiste guère à une réelle diversification des exportations d'agrumes. L'avantage accordé en faveur du marché russe est également très critiqué puisqu'on considère qu'on aurait dû réserver la subvention seulement à partir d'un certain seuil d'exportation pour

⁵⁷ Cf. N.Akesbi, Développement et politiques agro-alimentaires dans la région méditerranéenne, Rapport National – Maroc, 2002, CIHEAM, Paris, 2003. voir aussi F.Tounassi, Campagne agricole 2003-2004 : Ca s'annonce bien... pour l'instant, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 27 octobre 2003.

⁵⁸ Il est vrai aussi que ce n'est là qu'une bien timide « réplique » aux « primes de restitution » que l'Union européenne accorde depuis longtemps déjà précisément aux exportateurs européens concurrents du Maroc sur les marchés extra-européens...

n'encourager que les quantités additionnelles qui refléteraient un effort d'amélioration des positions déjà acquises⁵⁹. Enfin, cette subvention est aussi critiquée parce qu'on estime qu'elle ne bénéficie guère aux producteurs mais seulement aux exportateurs, qui ne la répercutent pas sur les prix payés aux premiers.

4.6.2 - Assurance contre la sécheresse : le déclin

En ce qui concerne le système d'assurance contre la sécheresse, qui avait été engagé au milieu des années 90 dans l'enthousiasme, on ne peut cette année encore que constater qu'il continue de décliner, alors qu'il n'a jamais réussi à atteindre les objectifs qui lui avaient été assignés, à commencer par la garantie d'une superficie de 300 000 ha de céréales. C'est ainsi que depuis plusieurs années, de manière quasiment rituelle, le gouvernement annonce en début de campagne que le programme bénéficierait d'un soutien étatique de 20 % au niveau de la prise en charge des cotisations, et de l'octroi d'une enveloppe financière de 120 millions de DH pour contribuer à l'indemnisation des agriculteurs en cas de sécheresse. Puis l'on attend... et en fin de compte, on doit constater qu'on reste bien en deçà de l'objectif visé.

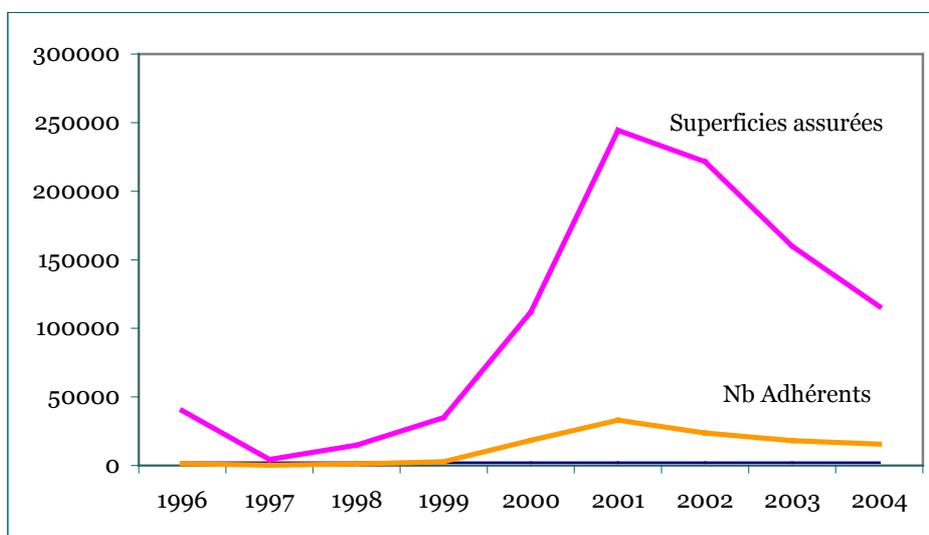
Les deux dernières campagnes n'ont malheureusement pas dérogé à la « règle ». Même si on a essayé cette fois « d'innover » en annonçant la mise en place d'un nouveau système de garantie, à titre pilote dans certaines régions, et à base d'indices pluviométriques pouvant couvrir d'autres zones et d'autres produits. Ce système était censé présenter plusieurs avantages par rapport au système classique, notamment son faible coût administratif (pas d'expertise) ainsi que la rapidité et la simplicité de ses modalités d'indemnisation⁶⁰. Cela n'a pas empêché les tarifs d'augmenter – à niveaux de garantie inchangés – puisque, en fait, la contribution de l'Etat à la prise en charge des cotisations a baissé de 20 à 10 %. Une certaine abondance des précipitations n'a pas non plus, de ce point de vue, arrangé les choses⁶¹ puisque alors, une bonne partie des agriculteurs même parmi ceux qui avaient contracté l'assurance durant les années précédentes, ont estimé qu'ils n'en avaient pas besoin... Le résultat en est qu'on en est toujours à des surfaces qui non seulement restent fort éloignées des objectifs recherchés, mais continuent de baisser.

⁵⁹ Notons que les exportations d'agrumes vers la Russie ont plutôt baissé de 173.600 tonnes en 2002-2003 à 144.384 tonnes en 2003-2004...

⁶⁰ Kh. Masmoudi, Campagne agricole 2002-2003 : Un nouveau système d'assurance, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 19 septembre 2002.

⁶¹ A. Guennouni, Campagne agricole : plus de peur que de mal, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 6 décembre 2003.

Figure 18 - Evolution des superficies et des adhérents concernés par le système d'assurance contre la sécheresse, 1996-2004



Comme on peut le constater sur la figure 18, le système avait semblé quelque peu « prendre » en 2000 et surtout 2001, avec durant cette année-là un total des superficies assurée de près de 245 000 ha et 33 116 adhérents, puis depuis c'est le reflux et la chute semble même s'accélérer à partir de 2003, au point que pour la campagne 2003-2004, la superficie assurée n'aurait guère dépassé 116 000 ha et le nombre des adhérents 15 570 agriculteurs⁶²...

4.6.3 - Système de protection des céréales : une réforme qui révèle déjà ses limites

Nous avons à plusieurs reprises, dans les précédents rapports, souligné la difficulté que les pouvoirs publics rencontrent pour conduire jusqu'à son terme le processus de libéralisation des filières du blé tendre et du sucre, entamé en 1996 mais seulement à l'amont (à l'importation), alors qu'à l'aval, les produits finis restent réglementés et subventionnés.

S'agissant de la filière du blé tendre en particulier, et après avoir expliqué comment le système maintenu depuis 1989 contre vents et marées avait fini par faire l'unanimité contre lui parmi les opérateurs concernés (minotiers, importateurs, boulangers...), nous avons cependant annoncé dans le rapport de l'année dernière

⁶² Données publiées par le Ministère de l'agriculture à fin décembre 2003. Cf. L'Economiste, quotidien, Casablanca, 4 décembre 2004.

le début d'un processus de réforme qui paraissait cette fois assez substantiel pour être crédible. En tout cas le pas franchi en juin 2003 portait sur le système de protection douanière des céréales, qui lui aussi avait montré ses limites. Rappelons que parmi ces dernières, on déplorait notamment la nécessité où les Autorités se trouvaient de modifier fréquemment les tarifs douaniers pour ajuster les prix intérieurs aux cours mondiaux fluctuants⁶³.

Si l'objectif du nouveau système demeurait la protection de la production nationale des blés tendre et dur, de l'orge et du maïs, il introduisait un dispositif de droits modulés par tranches⁶⁴. Pour le blé tendre, les droits de douane s'élevaient à 135 % pour la première tranche arrêtée à 1000 dirhams la tonne, et au delà le taux chutait à 2,5 %. Pour le blé dur, la première tranche était également fixée à 1 000 dirhams la tonne, mais le taux qui lui était appliqué s'élevait à 75 %, et tombait aussi à 2,5 % pour la tranche supérieure à ce montant. Quant à l'orge et au maïs, ils étaient tous les deux soumis aux mêmes tranches et aux mêmes taux : la première tranche allait jusqu'à 800 dirhams la tonne et n'était soumise qu'à 35 %, puis au delà, la taxation ne dépassait guère 2,5 %. Avec un tel système, on estimait ainsi introduire plus de transparence et éviter le « jeu » sur les différences avec le prix cible de l'ancien système, tout en veillant à préserver un dispositif de protection de la production locale conséquent.

Tout en notant que ce nouveau dispositif avait été favorablement accueilli par la profession – notamment la Fédération nationale des négociants en céréales et légumineuses-, nous nous étions demandé s'il était enfin le « bon », étant entendu que seule l'expérience de sa mise en œuvre pouvait nous apporter la réponse. En fait, au moment où nous nous posions cette question, les faits nous apportaient déjà un premier élément de réponse... Début octobre 2003 en effet, le taux de 135 % applicable au blé tendre, était jugé excessif par rapport aux cours mondiaux, ce qui lui avait valu le 15 octobre d'être déjà une première fois ramené à 90 %, puis cette baisse étant ensuite jugée insuffisante, une autre allait encore suivre le 25 novembre, ramenant le taux à 55 %⁶⁵.

Que s'était-il passé ? Qu'est-ce qui avait justifié autant de changements en si peu de temps ? En réalité à peu près les mêmes raisons qui expliquaient l'instabilité du système précédent !... En effet, si le dispositif mis en place en juin 2003 s'était déjà traduit par un relèvement substantiel des droits de douane (pour la tranche allant jusqu'à 1 000 dh la tonne), la hausse des cours mondiaux –doublée par celle du coût du fret- allait accentuer la tendance à l'alourdissement des coûts à

⁶³ A titre d'exemple, on appliquait au blé tendre importé un mécanisme fondé sur une grille de tarifs décroissants préétablis en fonction du prix cible (déterminé pour maintenir la protection du blé local, dont le prix officiel se situe à 250 dh le quintal) et du coût à l'importation. Lorsque ce dernier augmentait, le tarif douanier baissait « automatiquement », et inversement en situation contraire, l'objectif étant à chaque fois de récupérer par le tarif le différentiel avec le prix cible.

⁶⁴ M.Chaoui, Céréales : Nouveau système des droits à l'importation, L'Economiste, quotidien, 6 mai 2003.

⁶⁵ Cf. Décret n°2-03-707 du 15 octobre 2003 (BO. n°5152, 16.10.2003), et Décret n°2-03-854 du 25 novembre 2003 (BO. n°5166, 4.12.2003).

l'importation qui en résultait. Durant les premiers mois, et tant qu'il s'agissait en priorité de protéger la production nationale à l'issue d'une récolte importante, ce renchérissement des coûts à l'importation n'était pas vraiment gênant. Mais lorsqu'il a fallu commencer à songer à émettre de nouvelles commandes à l'étranger pour faire face aux besoins allant croissants à partir de l'automne, on s'est aperçu que bien peu d'opérateurs étaient disposés à s'engager dans une opération aussi coûteuse et partant aussi hasardeuse. A tel point que le marché commençait dès fin septembre à donner quelques signes de pénurie⁶⁶. Les deux baisses successives des droits de douane étaient donc avant tout destinées à permettre aux importateurs d'approvisionner le marché local en blé tendre à un coût compatible avec son prix intérieur, d'ailleurs toujours stabilisé et soutenu par les pouvoirs publics⁶⁷.

Quelques mois seulement après la dernière baisse, il a encore fallu agir sur le niveau des droits de douane, cette fois dans l'autre sens. En effet, durant le mois de mai 2004, alors que les cours mondiaux accusaient des baisses importantes, la récolte du mois de juin s'annonçait particulièrement abondante... Et à nouveau, les mêmes causes vont produire les mêmes effets : jugés trop bas au regard des cours mondiaux, les tarifs douaniers risquaient de favoriser un afflux d'importations dangereux pour le maintien des prix intérieurs à des niveaux acceptables pour les producteurs locaux, à un moment où le marché devait déjà « digérer » une offre conséquente. Dans le cadre de la campagne de commercialisation des céréales de la récolte 2004, il a donc fallu à nouveau relever les taux de droits de douane, à raison de 100 % pour le blé tendre et à 95 % pour le blé dur⁶⁸...

Finalement, on peut aisément constater que le nouveau système des droits modulés par tranches, adopté en juin 2003 dans une certaine ambiance d'euphorie, a déçu. Il n'a en tout cas guère réussi à éviter les fréquentes modifications des tarifs douaniers, qui étaient justement parmi les défauts les plus critiquables de l'ancien système. C'est dire qu'en réalité le vrai problème demeure ailleurs : tant que les besoins de « régulation interne » (protection des revenus des agriculteurs, approvisionnement du marché local...) continueront de passer par le système des prix, et non par d'autres instruments (aides aux revenus par exemple...), le meilleur des systèmes de tarification douanière ne pourra que continuer à subir plus ou moins le « diktat » des fluctuations des cours mondiaux...

Enfin, toujours dans le domaine de la politique douanière, notons une mesure importante prise récemment –en juin 2004- mais qui concerne cette fois le maïs. En effet, les droits de douane sur le maïs importé et destiné à l'alimentation du

⁶⁶ Du premier juin au 30 novembre 2003, les importations de céréales avaient atteint 13 316 quintaux, enregistrant une baisse de 40 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cf. Anonyme, Filière céréales, Conjoncture agricole, Caisse nationale de crédit agricole, Rabat, décembre 2003.

⁶⁷ F.Tounassi, Céréales : Intervention salutaire, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 8 janvier 2004.

⁶⁸ Anonyme, Filière Céréales : Marché dans l'expectative, Conjoncture agricole, Crédit Agricole du Maroc, Rabat, juin 2004.

bétail ont été réduits de moitié (ce qui devrait les ramener à 8,75 % pour la tranche allant jusqu'à 800 dh/tonne, la tranche supérieure étant toujours soumise à un taux de 2,5 % seulement). Cette mesure, qui était revendiquée depuis longtemps par les professionnels concernés, n'est cependant d'abord motivée que par la forte hausse des cours mondiaux de cette denrée, ce qui risquait de renchérir excessivement le coût d'une matière première majeure pour l'alimentation du bétail et de la volaille⁶⁹. En réduisant de 50 % les droits de douane, les Autorités ont cherché à éviter de « mettre de l'huile sur le feu », mais ont indiqué que la mesure est purement conjoncturelle, devant en principe disparaître dès lors que les prix internationaux reviendraient « à la normale ».

En réalité, comme on le verra plus loin lors de la présentation de l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis, cette mesure anticipe une tendance de fond qui devrait à terme conduire carrément à la disparition des droits de douane sur l'importation de ce produit. En effet, l'accord en question a prévu précisément un abattement de 50 % sur les importations au Maroc du maïs américain, très probablement dès le premier janvier 2005, puis une réduction annuelle de 10 points pour chacune des cinq années suivantes (voir ci-dessous, 4.8.2).

4.7 - Pêche maritime : en attendant la stratégie...

Faute d'éléments nouveaux en matière de politique publique dans le domaine des pêches maritimes depuis la rédaction du dernier rapport⁷⁰, nous ne pouvons ici que rappeler les questions qui y avaient été traitées et qui restent pourtant d'une actualité pressante⁷¹.

Dans son discours devant le Parlement en juillet 2003, le Premier ministre avait affirmé la détermination du gouvernement d'asseoir les bases d'un développement accéléré du secteur de la pêche, « sur la base d'une stratégie articulée autour de trois axes : (i) la sauvegarde de la ressource halieutique à travers la promotion de la recherche scientifique, le renforcement de la surveillance de la zone économique exclusive et l'extension du réseau de salubrité des eaux ; (ii) la création de nouvelles richesses et d'emplois à travers la promotion de nouvelles pêcheries et le développement de l'aquaculture; (iii) enfin, la mise à niveau sociale à travers l'organisation de la pêche

⁶⁹ Durant le premier juin 2004, le cours du maïs avait atteint un pic de 188 dollars la tonne, contre 120 dollars à fin 2003. Cf. Anonyme, Maïs : les droits de douane baissent de 50%, *La Vie économique*, hebdomadaire, Casablanca, 11 juin 2004.

⁷⁰ Il se fait que le principal « élément nouveau » n'a été autre que le changement de ministre présidant aux destinées de ce secteur, puisque le précédent détenteur du portefeuille des pêches maritimes, très controversé, a été remercié lors du dernier remaniement ministériel, et son Département a tout simplement été réintégré dans le giron du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, dont le ministre devient (redevient..) aussi ministre des pêches maritimes.

⁷¹ Cette appréciation étant tout de même fondée sur les documents les plus récents publiés sur la question. Voir notamment deux dossiers, le premier déjà évoqué, contenu dans la revue d'information de la BMCE, n°293, septembre-octobre 2003 (21 pages), et le second dans la « Lettre du Centre marocain de conjoncture », n°142, mars 2004 (11 pages).

artisanale dans le cadre de villages de pêche, l'institution d'un régime de couverture médico-sociale, la poursuite du programme d'alphabétisation fonctionnelle et la modernisation des relations armateurs-pêcheurs à travers la mise en place de conventions collectives »⁷².

Quand on a suivi depuis quelques années l'évolution du secteur de la pêche, on ne peut d'abord manquer d'être quelque peu surpris de constater qu'il ait fallu attendre l'été 2003 pour voir formulées dans un discours gouvernemental de telles orientations. En effet, sans remonter bien loin, rappelons que la non reconduction de l'accord de pêche avec l'Union européenne en 1999 devait être le point de départ d'un nouvel essor du secteur au Maroc, porté par une véritable nouvelle stratégie dont l'élaboration devait incomber à l'action concertée de l'Etat et des professionnels concernés. Or si ce secteur a, certes, tiré avantage de la fin de l'accord de pêche maroco-communautaire, durant les premières années, force est de constater qu'en 2004, il reste dépourvu d'une stratégie globale capable de donner une visibilité aux opérateurs, fixer des objectifs pour tous et mobiliser les moyens permettant de les atteindre⁷³.

Pourtant, dès l'an 2000, alors même que les négociations avec l'UE restaient ouvertes sur toutes les éventualités, ce sont les professionnels du secteur qui avaient émis l'idée d'un « contrat-programme » à signer avec les pouvoirs publics pour matérialiser le contenu de la stratégie recherchée. Mais par la suite, lorsque le « danger » de la reconduction de l'accord de pêche fut écarté, il semble que ce sont ces mêmes professionnels qui ne manifestèrent plus le même enthousiasme pour faire aboutir le projet⁷⁴. En tout cas, à ce jour, il apparaît que l'Etat et les professionnels butent précisément sur l'approche stratégique du contrat-programme. Pour le premier, la vision devrait nécessairement être verticale, et l'approche celle de la filière : le contrat-programme devrait intégrer et prendre en considération tous les maillons de la chaîne, de la pêche en mer jusqu'à la consommation finale, en passant par la valorisation à terre et le circuit de commercialisation. Une telle approche intègre notamment toute action au niveau de l'industrie de conserve et de transformation, de sorte que par exemple, l'octroi d'une licence d'exploitation serait conditionné par la réalisation d'investissements à terre en vue de la valorisation des captures réalisées à l'amont. Pour les professionnels impliqués⁷⁵, la vision est plutôt horizontale et surtout limitée à l'activité de pêche proprement dite. C'est celle-ci qui devrait faire l'objet d'un contrat-programme, indépendamment de toute considération liée à une autre composante de la filière. Jusqu'à présent, cette divergence de fond ne semble guère en passe d'être surmontée.

⁷² Discours du Premier Ministre devant le Parlement, cf. Site : www.pm.gov.ma

⁷³ Kh. Tritki & N.Benyouref, Pêche maritime : Assez de tractations, place à l'action !, Dossier ; Economie & Entreprise, mensuel, Casablanca, juin, 2003.

⁷⁴ Kh. Tritki & N.Benyouref, Mise à niveau, entre politique et erreurs stratégiques, In Dossier, Economie & Entreprise, juin 2003, op.cit.

⁷⁵ En réalité, il s'agit des Armateurs et pêcheurs précisément, car les industriels transformateurs se retrouvent en accord avec la démarche des pouvoirs publics. Cf. N. Hachimi Alaoui, Pêche : un secteur pris dans les filets de ses vétérans, Le Journal Hebdomadaire, Casablanca, 22 mars 2003.

En attendant, les contraintes sont là (voir encadré 5), et pour l'instant, la plus urgente n'est autre que celle imposée par l'Union européenne pour la « mise en conformité » des navires et des conditions de pêche et de conservation des produits avec les normes communautaires, l'enjeu étant évidemment le maintien de la possibilité d'accès aux marchés de l'entité européenne. Sur les quelque 2000 navires susceptibles d'être concernés, seuls « 350 navires congélateurs agréés par la tutelle sont publiés dans le journal officiel de la Commission européenne comme étant aptes à exporter à destination des marchés européens »⁷⁶. Selon le Ministère de la pêche, le plan d'action mis en œuvre à cette fin, assorti d'une enveloppe financière de 200 millions de dirhams, est capable d'atteindre l'objectif qui lui a été assigné. Le bilan établi au 31 mars 2003 faisait en tout cas ressortir que 15 % de la flotte avait été « mis en conformité », 30 % étaient en cours et 45 % étaient programmés pour le devenir dans les trois mois qui suivaient⁷⁷.

A supposer que cette « mise en conformité » ait été pour l'essentiel réalisée, il reste à préciser que celle-ci permet certes d'accéder ponctuellement aux marchés de l'UE, mais ne garantit nullement la préservation des conditions de compétitivité du produit marocain, laquelle exige une véritable « mise à niveau » de l'ensemble du secteur, et de ce fait, repose le problème de la stratégie idoine et des moyens – autrement plus importants- à lui consacrer.

Encadré 5 - Les handicaps du secteur des pêches maritimes

(...) Le patrimoine biologique national reste fragilisé aussi bien par la concentration de la flotte nationale dans la zone biologiquement sensible, que par l'absence de plans d'aménagement et des gestion de pêcheries.

Sur le plan technique et économique, la flotte nationale de pêche demeure limitée par :

- le surdimensionnement des navires ainsi que leur forte spécialisation sur le plan de l'exploitation et de la commercialisation ;
- la forte présence de capitaux étrangers dans les sociétés de pêche hauturière ;
- l'inadaptation des conditions de préservation des captures à bord aux normes internationales.

Par ailleurs et au niveau de la recherche scientifique, il faut relever l'insuffisance des moyens financiers accordés, en comparaison avec les besoins nécessaires pour faire face à la demande en matière d'acquisition d'unités d'intervention en mer et de couverture du littoral en laboratoires pour la surveillance de la zone côtière.

Pour sa part, le système de formation maritime souffre de certains problèmes qui ont trait à : a) un déficit en personnel d'encadrement à bord des bateaux de la pêche côtière ; b) un déficit en termes de couverture des zones maritimes dans le domaine de formation maritime et de perfectionnement en faveur des marins pêcheurs.

Source : Le secteur des pêches maritimes au Maroc, Revue d'information de BMCE Bank, n° 293, septembre-octobre 2003, p.13.

⁷⁶ Kh. Tritki & N.Benyouref, Mise à niveau, entre politique et erreurs stratégiques, In Dossier, Economie & Entreprise, juin 2003, op.cit.

⁷⁷ Ibid.

Ceci étant, l'absence de stratégie telle que nous venons de l'expliquer, n'empêche pas les pouvoirs publics d'énoncer les orientations déjà citées et qui donnent néanmoins une idée sur la nature de leurs préoccupations, lesquelles apparaissent en définitive principalement dominées par le besoin d'une meilleure gestion de la ressource et de sa valorisation. D'ailleurs, pour mieux débattre de ces questions, un Conseil supérieur pour la sauvegarde et l'exploitation de la pêche halieutique a été mis en place. Par ailleurs, le projet du nouveau Code maritime, qui devrait remplacer celui de 1919 et compléter la loi sur la pêche de 1973, est « en phase d'approbation gouvernementale » depuis plusieurs années et en 2002 déjà devait voir le jour « dans les prochains mois »⁷⁸... Quand il verra le jour, ce code devrait enfin consacrer des principes appliqués de par le monde, à commencer par le fait que les sociétés de pêche devraient être de droit marocain... Quant à la question des droits d'exploitation, on pouvait relever en 2003 une certaine volonté, au niveau du Département ministériel chargé des pêches⁷⁹, de passer de la logique des licences – source de rentes- à une logique plus rationnelle, fondée sur l'octroi de possibilités de pêche de certaines espèces clairement identifiées et sur la base d'un cahier de charges en bonne et due forme⁸⁰.

Enfin, s'agissant des aides publiques, notons que, outre l'exonération de la taxe sur le gasoil dont bénéficie tout le secteur, les pouvoirs publics ont commencé à mettre en œuvre d'autres aides par le biais notamment de l'Office national de la pêche. L'exemple marquant pour l'instant reste la prise en charge dans certains ports de la moitié des frais occasionnés par l'introduction par les pêcheurs de caisses en plastique au lieu des caisses en bois⁸¹.

4.8 - Le volet agricole de l'accord de libre-échange Maroc – Etats-Unis

Au terme de la visite officielle du Roi du Maroc aux Etats-Unis d'Amérique, en avril 2002, ce dernier et le Président Bush s'étaient engagés à entamer des négociations en vue de l'établissement entre les deux pays d'une zone de libre-échange. Dès l'été, le monarque marocain nommait son secrétaire d'état aux affaires étrangères « interlocuteur unique » pour l'élaboration de l'Accord de Libre-échange (ALE), et au mois de novembre, l'équipe des négociateurs américains fut désignée, ouvrant la voie au lancement du premier round des négociations le 21 janvier 2003 à Washington.

⁷⁸ M.Moujahid, Pêche : Les bienfaits de la non reconduction de l'accord avec l'UE, *La Vie économique*, hebdomadaire, Casablanca, 24 mai, 2002.

⁷⁹ Nous parlons de 2003 parce que en septembre 2004, le nouveau ministre ne s'est pas encore exprimé, du moins publiquement, sur cette question, comme sur d'autres concernant le secteur des pêches maritimes qui vient de lui être confié.

⁸⁰ On peut tout de même noter que, à la suite de la catastrophe écologique du bateau « Prestige » qui a affecté la région de la Galice, dans le nord de l'Espagne, et en guise de bonne volonté dans la perspective de reprise du dialogue après la grave crise de « l'île Leila », le Maroc accorda en début d'année 2003 à 64 bateaux ibériques le droit de pêcher dans les eaux territoriales marocaines pendant une durée de trois mois, renouvelable si nécessaire. Cf. Communiqué MAP, *Le Matin du Sahara*, quotidien, Casablanca, 16 janvier 2003.

⁸¹ M.Moujahid, Pêche : Les bienfaits... , 24 mai, 2002., op.cit.

Engagées dans un climat rendu lourd par la perspective de la guerre d'Iraq d'une part, et par la réaction ouvertement hostile des partenaires traditionnels du Maroc que sont les Européens d'autre part⁸², les négociations se sont néanmoins rapidement organisées autour de onze pôles confiés à des comités thématiques : Accès aux marchés, agriculture, textile, douane, marchés publics, services, propriété intellectuelle, environnement, questions sociales, règles juridiques et investissements⁸³. L'intention proclamée dès le départ fut d'aboutir à la conclusion de l'accord avant la fin de l'année 2003, mais des difficultés subsistant sur certains aspects importants, notamment relatifs aux échanges des produits agricoles et textiles, ont retardé l'issue des négociations de deux mois. De toutes façons, la décision politique de conclure coûte que coûte l'accord étant prise au plus haut niveau, et sans cesse rappelée par les responsables des deux parties, l'éventualité d'un échec des négociations n'a pratiquement jamais été envisagée.

Finalement, au bout d'un peu plus de 13 mois et de sept rounds de négociation, l'Accord de Libre-échange Maroc – Etats-Unis (ALEMEU) fut conclu le 2 mars 2004 à Washington⁸⁴. Officiellement signé dans la même ville par les gouvernements des deux pays le 15 juin, il sera ratifié par les deux chambres américaines les 21 et 22 juillet et le décret d'application sera signé par le Président Bush le 17 août. Du côté marocain, sa ratification ne devant poser aucun problème (...) l'Accord devrait finalement entrer en vigueur le premier janvier 2005. C'est le premier accord que les Etats-Unis auront conclu avec un pays africain et, après la Jordanie, le second avec un pays arabe.

L'ALE Maroc-USA se veut un accord relativement complet, touchant quasiment à tous les domaines où les échanges entre les deux pays peuvent, en se libéralisant, se développer. On y trouve évidemment les questions d'accès aux marchés des produits agricoles, industriels, des services, mais aussi celles relatives aux investissements, à la propriété intellectuelle, aux marchés publics, et à bien d'autres de natures diverses

⁸² A tel point que Le ministre délégué français au commerce extérieur, en visite au Maroc, a jeté un « pavé dans la mare » en déclarant : « qu'un accord de libre-échange entre le Maroc et les Etats-Unis serait incompatible avec l'approfondissement des relations économiques entre le Maroc et l'Union européenne (...) On peut discuter de tout, mais on ne peut viser deux choses qui ne sont pas compatibles ». ce à quoi le Représentant américain au commerce, R.Zoellick, a sèchement répondu qu'il y voyait « une vision rétrograde européenne qui date de l'époque du colonialisme mercantiliste »... Cf. Hassan Alaoui, Le pavé dans la mare de François Loos... *Le Matin du Sahara*, quotidien, Casablanca, 16 janvier 2003.

⁸³ Se sont ajoutés deux groupes qui ne font pas l'objet de négociations à proprement parler : Coordination ; Information et Communication. Cf. *L'Economiste*, 26 mars 2003.

⁸⁴ Cf. Site de l'Office of the United States Trade Representative : U.S. and Morocco conclude Free Trade Agreement, Free Trade With Morocco (www.ustr.gov). Site du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération du Maroc (www.maec.gov.ma ; Rubrique « politique étrangère ») ; Collectif, Maroc-USA : Le loup est dans la bergerie, Dossier, Aujourd'hui Le Maroc, quotidien, Casablanca, 4 mars 2004 ; Collectif, ALE Maroc-USA : Le plus dur reste à faire, *L'Economiste*, quotidien, Casablanca, 5 mars 2004 ; Collectif, Libre-échange Maroc-USA : Les dessous d'un traité, *Le journal Hebdomadaire*, Casablanca, 6-12 mars 2004 ; N.Akesbi, L'ALE avec les Etats-Unis : Un leurre, *Tel Quel*, hebdomadaire, Casablanca, 13-19 mars 2004 ; Collectif, La chèvre du « monsieur Seguin » français et le loup américain, Dossier (en arabe), *Al Akhbar Al Maghribia*, hebdomadaire, Casablanca, 11-17 mars 2004 ; A.Hmaïty, Libre-échange Maroc-EU : Ce à quoi nous nous sommes engagés, *Tel Quel*, hebdomadaire, Casablanca, 13-19 mars 2004 ; Collectif, Libre-échange ou libre pénétration ? *Maroc Presse*, hebdomadaire, Rabat, 22 mars 2004.

(transparence, protection de l'environnement, droit du travail...). Dans le présent rapport, nous nous consacrerons à l'examen du volet agricole de cet accord, mais on trouvera dans l'encadré n°6 une brève présentation de ses différents volets, autres que ceux liés aux échanges agricoles.

Encadré 6 - Principales dispositions, autres qu'agricoles, de l'ALE Maroc-Etats-Unis

Le champ des échanges de produits industriels a été celui où les deux parties ont cherché à se montrer ambitieuses. Les produits ont été classés dans des listes et, pour l'accès au marché marocain, le schéma déjà à l'œuvre avec l'Union européenne a servi de référence : c'est ainsi que 32 % des positions tarifaires bénéficient du taux zéro dès l'entrée en vigueur de l'accord ; 14 % seront démantelés sur deux ans et près de 12 % le seront sur 5 ans. Les 42 % des positions tarifaires qui restent seront démantelés en 9 ans pour être à 0 % en 2014. En particulier, notons que des secteurs exportateurs américains essentiels, comme ceux des machines outils, des technologies de l'information, des équipements de construction et des produits chimiques, bénéficient d'un accès libre et immédiat au marché marocain.

Les seules branches qui ont posé problème lors des négociations sont celles des produits de textile et d'habillement, en raison de la « règle d'origine » à laquelle les américains semblaient tenir et que les marocains considéraient de nature à réduire à néant leurs possibilités d'accès au marché US. Finalement, le compromis trouvé permet aux exportations marocaines vers les USA, pendant une période de dix ans, de contenir des fibres, fils et tissus provenant d'autres origines, mais dans la limite d'un contingent de 30 millions de mètres carrés par an.

Avec l'agriculture et les aspects liés à la propriété intellectuelle, les services ont dès le départ constitué un volet où la partie américaine comptait bien obtenir des concessions substantielles. En effet ce fut le cas puisque désormais les sociétés de services financiers américains auront le droit de s'installer au Maroc. En particulier, la plupart des produits d'assurance pourraient graduellement être vendus sur le marché marocain dans un délai de quatre ans. Le Maroc peut également autoriser les compagnies d'assurances basées aux EU à commercialiser dans un délai de deux années les polices d'assurances liées aux transports de personnes ou de marchandises.

Dans le domaine des télécommunications aussi, l'accord se résume au libre accès aux marchés à des conditions non discriminatoires. Les compagnies américaines de téléphonies auront notamment le droit à l'interconnexion avec l'opérateur historique à un tarif non-discriminatoire, et chaque gouvernement est par ailleurs tenu de supprimer toute taxe sur les produits numériques. Les aspects de l'accord concernant la propriété intellectuelle sont déjà particulièrement controversés. L'accord comporte des dispositions engageant chaque gouvernement à respecter les délais d'expiration du droit de propriété intellectuelle, à renforcer les lois anti-piratage, à ordonner la destruction de tous les produits piratés saisis... Même si ces dispositions pourraient déjà être lourdes de conséquence quand on connaît l'ampleur de « l'industrie de piratage » dans le pays, ce sont surtout celles concernant les durées de protection des médicaments qui ont soulevé un tollé en raison de leur impact sur le droit à la santé de la population. En effet, comme l'a souligné le représentant au commerce américain, l'accord « fixe un niveau inédit et élevé pour la protection des droits de propriété intellectuelle », ce qui signifie concrètement que le Maroc ne s'est pas contenté de s'aligner sur les dispositions en vigueur à l'OMC en respectant les droits de propriété des brevets pendant vingt ans, mais il a aussi concédé trois clauses supplémentaires qui reviendraient à proroger cette durée de près de dix ans !

Encadré 6 (suite)

Dans le domaine de la culture, s'il semble que l'accord confirme le principe de la diversité culturelle et le respect des engagements internationaux du Maroc au sein de la francophonie, voire admet l'idée que le Maroc pourra maintenir certaines subventions accordées à différents supports culturels, il n'en reste pas moins là encore que pour l'essentiel, c'est bien la vision américaine qui a prévalu : la culture étant proclamée « un service comme les autres », il n'y a guère lieu de reconnaître une quelconque « exception culturelle »... Ceci ouvre la voie par exemple à un possible contrôle des maisons d'édition et partant de l'édition même, la possibilité d'achat massif de salles de cinéma et donc de contrôle du circuit de distribution cinématographique, la possibilité de contrôler totalement des chaînes de télévision locales...

En matière d'écologie, l'accord stipule que chaque gouvernement doit œuvrer pour le renforcement de lois visant le respect de l'environnement. Pour ce qui est du droit du travail, chaque gouvernement confirme ses obligations en tant que membre de l'Organisation internationale du travail et s'engage à garantir le respect du droit du travail selon les normes mondiales reconnues (ce qui implique notamment la fin du travail au noir et du travail des enfants...).

Enfin notons que sous divers titres, les deux Etats s'engagent à combattre la contrebande et, grâce à des règles « simples mais fortes », s'assurer que seuls les biens marocains et américains bénéficieront des avantages de cet accord. Ils s'engagent aussi à appliquer des procédures administratives claires concernant le commerce et l'investissement, à assurer pour les entreprises du pays partenaire d'avoir accès à toute décision de l'administration qui pourrait affecter leurs intérêts. Ils s'engagent encore à combattre la corruption, y compris en promulguant des peines pénales contre les incriminés et en protégeant les personnes qui dénoncent tout acte de corruption.

Sources : Site de l'Office of the United States Trade Representative : U.S. and Morocco conclude Free Trade Agreement, Free Trade With Morocco (www.ustr.gov) et Site du Ministère des Affaires étrangères et de la coopération du Maroc (www.maec.gov.ma; Rubrique « politique étrangère »).

4.8.1 - Contexte et contraintes du cadre des négociations

Avant de présenter le contenu du volet agricole de l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis, il est utile de rappeler quelques repères dans le processus de déroulement des négociations à ce niveau pour mettre en évidence son contexte et ses contraintes⁸⁵. En effet, il faut tout de même savoir qu'au départ, les divergences entre les deux parties dans ce domaine apparaissaient considérables, pour ne pas dire inconciliables. En effet, de prime abord, la partie marocaine s'est appliquée à expliquer le caractère spécifique, hautement vulnérable et donc excessivement sensible du secteur agricole marocain pour justifier l'adoption à son égard du principe de « l'exception agricole ». L'ouverture pour les négociateurs marocains exige au préalable la mise à niveau du secteur et ne peut donc au mieux se faire qu'au rythme de la réalisation des réformes à entreprendre. Il en découle qu'aucun

⁸⁵ Cf. S. Benmansour, Libre-échange Maroc – USA : Les coulisses des négociations agricoles, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 24 octobre 2003 ; ALE Maroc-USA : « Nous négocions un accord sur mesure et non un prêt-à-porter », Entretien avec M.Aït Kadi, négociateur du pôle agricole, L'Economiste, quotidien, 24 février 2004 ; A.Amar, Les non-dits d'un traité « précipité », Le journal Hebdomadaire, Casablanca, 6-12 mars 2004.

engagement préalable et définitif ne peut être pris tant que les réformes n'ont pas commencé à produire leur effet. En somme, la démarche proposée était quasiment la même que celle qui a été adoptée avec l'Union européenne, et c'est pour cela que très logiquement, la partie marocaine avait demandé d'insérer une clause de rendez-vous pour évaluer une première expérience de libéralisation limitée et avancer ensuite à la lumière des résultats qui auront été obtenus et analysés.

Or la partie américaine de son côté s'est voulu de prime abord aussi tout à fait « intraitable » sur la question de principe : le secteur agricole est un secteur comme les autres, affirma-t-elle, et il n'est pas question de le faire bénéficier d'une quelconque « exception ». Jusqu'au bout, elle refusera donc un accord de type « Union européenne », pragmatique, progressif, révisable et amendable dans le temps. Par contre, elle expliquera qu'elle recherche un accord global qui officialise dès sa signature l'engagement solennel du Maroc d'ouvrir totalement ses frontières à une échéance fixée et qui lui donne la visibilité requise pendant toute la durée de l'accord.

Après de longues et âpres discussions, il fut décidé lors du troisième round de négociation de « négocier différemment » l'agriculture et de retenir dans le « cadrage » des négociations le principe que « l'accord n'affecte pas le secteur agricole »⁸⁶. Puis on décida d'adopter le système des listes, chaque pays devant soumettre à l'autre les produits agricoles classés dans différentes listes, chacune étant soumise à un calendrier de démantèlement particulier. Les premières listes ont été échangées lors du quatrième round de négociation et ce n'est en fait qu'au cours du cinquième round – en octobre 2003 – que les deux parties ont réellement commencé à négocier. L'adoption de la méthode des listes déplaçait les négociations vers leur contenu, et plus précisément vers les produits considérés par les uns ou les autres comme étant plus ou moins sensibles et donc nécessitant les délais les plus longs ou même un régime particulier. Parallèlement à cet aspect, les négociateurs marocains ont tenté d'en introduire d'autres, comme la nécessité d'accompagner des réformes par des aides financières « compensatoires » américaines, ou la désignation d'un organisme marocain comme certificateur d'origine pour atténuer les risques liés à la redoutable question des obstacles non tarifaires (comme c'est déjà le cas avec l'Union européenne). Malheureusement, là encore ces tentatives ne furent pas couronnées de succès.

Au total, force est de constater que c'est la vision américaine qui a globalement prévalu. L'approche « européenne » que le Maroc défendait, fondée sur « l'exception agricole » et tout au plus une première expérience de libéralisation prudente et limitée dans le temps et dans le contenu, et assortie d'une clause de rendez-vous, cette approche a été écartée. Celle qui a été retenue n'ignore, certes, pas une partie de l'argumentation de l'autre approche, mais elle ne lui apporte qu'une seule réponse : en jouant sur le temps. A quelques exceptions près, qu'on expliquera plus loin, l'unique « flexibilité » admise a consisté à tolérer des délais de

⁸⁶ ALE Maroc-USA : « Nous négocions un accord sur mesure... », 24.2.2004, op.cit.

démantèlement tarifaire d'autant plus longs que le degré de sensibilité du produit a été reconnu élevé. Pour le reste, comme elle le souhaitait, la partie américaine a bien fini par obtenir un accord « global et visible » qui marque dès sa signature de manière solennelle l'engagement du Maroc pour ouvrir totalement ses frontières de manière progressive mais à des échéances fixées dès le départ et de manière irrévocable.

4.8.2 - Contenu de l'accord

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, le processus de libéralisation des échanges et partant d'accès aux marchés des produits agricoles et agroindustriels a été structuré autour de différentes listes de produits auxquelles correspondent des calendriers de démantèlement tarifaire précis, enclenchés à partir de la date d'entrée en vigueur de l'accord⁸⁷. Ainsi la liste A correspond aux produits dont l'accès en franchise douanière est immédiat ; la liste B comprend les produits dont le démantèlement est programmé sur une période de 5 ans (ou 6 ans pour la liste B+) ; la liste C concerne les produits dont la protection tarifaire est à démanteler en 10 ans (ou 8 ans pour la liste C1). La liste D, qui prévoit un démantèlement sur une période supérieure à 10 ans, a fini par être subdivisée – au cours du 7^e round – en liste D1 et D2, avec ou sans contingents, pour des périodes de démantèlement respectivement de 18 et 15 ans. Les listes E, F et G concernent en fait chacune une catégorie de produits ayant bénéficié d'un « traitement exceptionnel » en raison de leur caractère plus que sensible (« explosif », selon le terme même utilisé dans le compte rendu officiel de l'accord...) : il s'agit respectivement des viandes bovines, des viandes blanches et des blés⁸⁸.

En ce qui concerne les conditions d'accès des produits marocains sur le marché américain, on peut dire qu'une bonne part des produits susceptibles d'être exportés par le Maroc ont été inscrits sur la liste A. C'est notamment le cas de légumes frais (tomates, pommes de terre, concombres, cornichons, pois, haricots, artichauts,

⁸⁷ Fin septembre 2004, le détail des termes du volet agricole de l'ALE (annexe 5) n'était pas encore rendu public. Nous nous baserons ici sur une « Note » préparée courant mars 2004 par les Autorités marocaines, en particulier au niveau de la partie intitulée : Accord de libre-échange Maroc - Etats-Unis : Résultats des négociations, « Volet agricole ». Cette même Note a par la suite été reprise dans certaines publications officielles ou professionnelles, notamment dans la revue du Ministère de l'agriculture et du développement rural, *Le Terroir*, du mois d'avril 2004, et dans *Alimentarius*, la revue de la Fédération Nationale de l'Agroalimentaire, du mois d'avril 2004. Nous citerons ci-dessous ces dernières sources, et en cas de besoin, le document original que nous désignerons par « Note » (mars 2004).

⁸⁸ Il existe encore quelques listes très spécifiques, telle celle pour les vins (wh) qui repose sur l'approche américaine dite « Wine Harmonization » : elle consiste en un démantèlement progressif commençant par le tarif le plus élevé et s'appliquant aux autres tarifs au fur et à mesure que les niveaux se rejoignent (En l'occurrence, le démantèlement se fera d'une façon linéaire sur une période de 11 ans). On peut aussi noter le cas du sucre, des confiseries et chocolats, classés dans la liste D1 (18 ans) : leur échange dans le cadre de l'accord est cependant soumis à la « clause d'exportateur net », clause qu'aucun des deux pays ne satisfait. Il ne devrait donc pas y avoir d'échanges commerciaux de ces produits dans le cadre de l'accord.

poivrons, courgettes...), et congelés (tomates, pommes de terre, haricots et pois...), des fruits (notamment les oranges, les petits fruits d'agrumes, les raisins, les pastèques, les pommes, les poires, les fruits à noyau et les fraises) et des légumes transformés (conserves de concombre, cornichons, câpres, olives à l'exception des olives noires dénoyautées, huiles d'olives, tomates séchées ou en poudre, confitures...) ⁸⁹. Les autres produits soumis à des calendriers de démantèlement plus ou moins longs se distribuent sur les autres listes, mais les plus importants figurent en liste D2. Parmi les produits dont la protection tarifaire ne sera donc complètement démantelée qu'au bout de 15 ans, on compte les jus d'agrumes et les préparations de tomates ainsi que les sauces de tomates, ces dernières étant du reste assorties de contingents de 300 tonnes et de 200 tonnes respectivement ⁹⁰.

Il n'en demeure pas moins que pour toute une série de produits marocains, de meilleures possibilités d'accès au marché américain sont désormais ouvertes. Encore faudrait-il être en mesure de les exploiter... En tout cas ce sont les rédacteurs de la « Note » déjà citée (mars 2004) qui jugent nécessaire d'insister sur certaines conditions : développer l'offre marocaine, se conformer avec les mesures sanitaires et phytosanitaires, améliorer la connaissance par les professionnels du marché américain...

Mais ce sont évidemment les conditions d'accès des produits américains au marché marocain qui posaient le plus de problèmes lors des négociations. Pour les responsables marocains, l'accord finalement trouvé à ce niveau « traduit le bon équilibre entre la volonté du Maroc de s'ouvrir sur l'échiquier agricole international et l'impératif d'éviter une libéralisation non maîtrisée porteuse de grands risques pour l'économie nationale » ⁹¹. Ainsi, ils estiment que, au niveau des listes A, B et C, ils ont essentiellement privilégié « l'accès à la génétique et la technologie américaine et les aliments pour l'élevage », mais celles-ci comprennent aussi des produits frais ou transformés pour lesquels le Maroc disposerait d'avantages compétitifs par rapport à l'origine américaine. Concrètement, cela signifie que des produits comme les pistaches, les noix de pékan, les pommes de terre congelées, les produits lactés, le fromage pour pizzas, les corn flakes ou certaines préparations à base de poulet seront admis à 0 % dès l'entrée en vigueur de l'accord. D'autres comme les noix, les raisins, les poires, les cerises ou encore les produits à base de dinde seront totalement démantelés sur une durée de 5 ans.

Au-delà de tous ces produits, somme toute relativement secondaires, deux produits méritent une attention particulière, parce qu'ils sont de base. Il s'agit du **maïs** et du **soja** et leurs dérivés qui ont été placés en liste B+, avec un processus de

⁸⁹ Selon le communiqué officiel rendant public l'accord, l'accès immédiat au marché américain serait possible pour la totalité des produits de la floriculture, 84% des légumes et 86% des fruits. Cf Libre-échange entre le Maroc et les USA : Défis de la mise à niveau agricole, Le Terroir, Revue mensuelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, avril 2004, Rabat.

⁹⁰ D'autres produits sont également astreints à des contingents, tels l'oignon et l'ail en poudre : 10 et 5 tonnes respectivement.

⁹¹ Anonyme, Libre-échange entre le Maroc et les USA : Défis de la mise à niveau agricole, Le Terroir, Revue mensuelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, avril 2004, Rabat.

démantèlement accéléré : ils bénéficient d'une réduction du tarif de 50 % dès la première année puis de 10 % par an pendant les 5 années suivantes, de sorte que leur accès en franchise douanière interviendra au bout de 6 ans. S'agissant du maïs en particulier, il y a là sans doute pour la première fois un « tabou » qui a été levé et qui pourrait prendre l'allure d'une petite révolution : l'ouverture totale du marché d'un « produit de base », fabriqué localement, est désormais programmée sur une période relativement courte, sans restriction aucune, ni de quantité ni de calendrier, ni peut-être même de « qualité » du produit...

En effet, connaissant les controverses qui agitent le débat sur la question des OGM à l'échelle internationale, en particulier au niveau du maïs d'origine américaine, on est pour le moins surpris de constater la facilité avec laquelle le Maroc accepte désormais d'ouvrir ses frontières à une telle catégorie de produits. Interrogés, les responsables marocains estiment que la question des OGM est distincte de celle du démantèlement tarifaire, et que, libre-échange ou pas, si un produit ne répond pas à certaines conditions de sécurité sanitaire, il ne pourra accéder au marché marocain. Le problème est que les mêmes responsables reconnaissent que le pays ne dispose ni des moyens techniques (absence de laboratoires capables de détecter les produits contenant des OGM) ni mêmes simplement juridiques (carence de textes permettant d'identifier les OGM ou seulement d'en imposer le signalement sur les produits concernés à travers la réglementation de l'étiquetage)⁹². De sorte qu'il est fort probable qu'on se trouve en situation de consommation de produits OGM sans même le savoir... En tout cas, ce qui apparaît difficile à admettre est qu'un engagement sur une question aussi complexe et sensible ait été pris sans qu'un débat national ait eu lieu sur la question, ne serait-ce que pour que chacun soit informé sur ses implications possibles.

Le maïs ayant été traité comme nous venons de le voir, ce n'est qu'au niveau de la liste D que commencent à apparaître les produits considérés sensibles. Cette liste comprend deux catégories de produits : La première concerne principalement les **légumineuses**, le **lait** et les **produits laitiers**, les **amandes**, le **miel**, les **œufs** et certaines préparations alimentaires. Les responsables ont estimé que tout en étant sensibles, le processus de libéralisation de ces produits peut être maîtrisé grâce à la programmation de périodes de transition suffisantes et des clauses de sauvegarde appropriées. Ainsi, le démantèlement tarifaire des légumineuses devrait s'étaler sur 18 ans et s'effectuer de manière non linéaire. L'orge aussi devrait suivre un processus de démantèlement non linéaire mais sur une période plus courte de 15 ans. Les autres produits seront également soumis à un calendrier de réduction tarifaire sur 15 ans mais linéaire (assorti quelquefois d'un contingent, comme c'est le cas des amandes).

La deuxième catégorie de produits en liste D comprend ceux considérés « extrêmement sensibles », et même « explosifs » compte tenu des « enjeux

⁹² M.El Maaroufi, Contrôle alimentaire : Des OGM dans nos assiettes, La Vie économique, Hebdomadaire, Casablanca, 18 juin 2004.

politiques, économiques et sociaux liés à leur libéralisation dans le cadre d'un schéma « conventionnel » de libre-échange »⁹³. Il s'agit des viandes rouges, des viandes blanches et des blés, pour lesquels on peut dire que des régimes assez spéciaux ont été retenus. Ainsi, en ce qui concerne les **viandes rouges**, on a commencé par opérer une distinction entre les viandes dites de « haute qualité » (appelées aussi « Hilton meat », destinées aux hôtels 4 et 5 étoiles et aux restaurants de luxe...), et celles qui sont de type standard (dites « non Hilton ») : Pour les premières, les exportateurs américains pourront écouler un quota annuel de 4 000 tonnes, augmentant de 50 tonnes chaque année, et pour lequel le démantèlement douanier, à partir d'un taux de 45 %, se fera sur une durée de 5 ans. Pour les quantités dépassant ce quota, le démantèlement, à partir du tarif NPF, se fera sur une période de 18 ans et de manière non linéaire (une période de grâce de 6 ans, puis un tiers de la réduction entre la sixième et la douzième année, et enfin les deux tiers durant les 6 dernières années). Quant aux autres viandes, notamment le bœuf standard, le quota retenu n'a été que de 2000 tonnes, mais devrait augmenter de 50 tonnes chaque année, et le démantèlement tarifaire se fera sur 10 ans, à partir du niveau NPF. Au-delà de ce quota, il n'est prévu que le maintien du tarif NPF.

Un montage comparable a été organisé en matière de **viande blanche** pour le poulet entier, avec un quota de 1 250 tonnes (mais devant augmenter de 100 tonnes par an), soumis la première année à un taux de 60 % qui devrait être ramené à zéro en 10 ans. Au-delà du quota en question, le tarif NPF devrait être démantelé en 19 ans de manière non linéaire (une période de grâce de 7 ans, un tiers de la réduction entre l'année 8 et l'année 13, et les deux tiers durant les 6 dernières années). Quant à certaines parties du poulet, tels les « quartiers postérieurs » (peu consommés par les américains et qui pourraient inonder le marché marocain à des prix très bas), on a commencé par convenir d'un quota de 4 000 tonnes (augmenté de 200 tonnes par an), soumis à un tarif douanier de 60 %, lequel devrait être démantelé en 10 ans. Au-delà du quota, c'est le tarif NPF qui s'applique mais qui devrait lui-même être ramené à zéro en 25 ans de manière non linéaire (une période de grâce de 9 ans, un tiers de la réduction pendant les 8 années suivantes, et les deux tiers durant les 8 dernières années). Ceci étant, il faut noter que ces deux produits sensibles étant à part, les autres produits de la volaille ont plutôt été classés soit en liste C (morceaux et abats congelés, préparations et conserves de dinde...), soit carrément en liste A (préparations de viandes de coqs et de poules, saucisses de volailles...).

Il reste enfin les cas des blés, tendre et dur. Le **blé dur** obtient un régime qui rappelle celui de la viande rouge standard, avec cette différence tout de même essentielle que le quota est ici autrement plus important: il atteint 250 000 tonnes et devrait même continuer d'augmenter de 10 000 tonnes chaque année. Quant au tarif douanier, celui NPF, il devrait baisser de 25 % pendant les 5 premières années, et les 75 % restants le seraient durant les 5 années suivantes. Au-delà du quota, le

⁹³ Cf. « Note », mars 2004.

tarif NPF reste applicable. Quant au **blé tendre**, le schéma qui lui a été appliqué est en gros identique à celui qui a été retenu avec l'Union européenne durant le dernier accord agricole conclu pour la période 2003-2007⁹⁴. Le principe est là encore d'indexer le quota d'importation sur le niveau de la production nationale, la seule différence étant que le niveau de départ des quotas est ici inférieur à celui accordé au partenaire européen. Ainsi, pour une production nationale de blé tendre égale ou supérieure à 3 millions de tonnes, le quota d'importation commencerait dès l'entrée en vigueur de l'accord à un minimum de 280 000 tonnes (contre 400 000 tonnes pour l'UE), et pour un niveau de production inférieur ou égal à 2,1 millions de tonnes, le quota monte à un maximum de 700 000 tonnes (1 million pour l'UE). Entre ces deux seuils, on appliquera la même formule linéaire que celle retenue avec l'UE pour la détermination du quota⁹⁵. Par la suite, les seuils de 280 000 et 700 000 tonnes devraient être augmentés linéairement pour atteindre au bout de 10 ans les niveaux respectifs de 400 000 et 1 million de tonnes. Les niveaux des tarifs préférentiels applicables à ces quotas sont également les mêmes que ceux obtenus par l'UE, à savoir une réduction de 38 % sur les niveaux NPF.

Comme dans tout accord de ce genre il est certes prévu des mesures de sauvegarde. En l'occurrence, celles-ci apparaissent étroitement « encadrées » pour éviter tout recours abusif aux possibilités qu'elles offrent. C'est ainsi que, outre certaines clauses spécifiques à certains produits⁹⁶, il est prévu que le droit additionnel qu'une partie peut imposer sur un produit agricole originaire de l'autre partie, cumulé avec tout autre droit existant, ne peut dépasser le taux NPF en vigueur, ni se cumuler avec d'autres mesures de sauvegarde (comme celles de l'article XIX de l'accord général de l'OMC), ni de toute façon même seulement exister à l'issue de la période de réduction à zéro d'un tarif.

Enfin, notons que, en ce qui concerne en particulier les viandes rouges et les blés, le partenaire américain a tenu à ajouter une « clause de préférence » qui précise que le régime en question et en tout état de cause ne doit pas être « moins favorable que d'autres partenaires », ce qui semble être une « précaution » compréhensible si l'on sait qu'elle s'adresse en tout premier lieu aux « partenaires européens »... Le message est ainsi clairement énoncé : du moins pour certains produits qui les intéressent particulièrement, les américains n'accepteront plus que le Maroc accorde à l'UE un régime plus favorable que celui qui leur est réservé.

A l'issue de cette présentation des termes de l'accord Maroc – Etats-Unis, et dans la limite des données à ce jour disponibles, quelle appréciation peut-on porter sur leur contenu et, surtout, leur portée ?

⁹⁴ Cf. N.Akesbi, Développement et politiques agro-alimentaires dans la région méditerranéenne, Rapport National – Maroc, 2003, CIHEAM, Paris, 2004.

⁹⁵ Cette formule est la suivante : $Q = 2.59 - (0.73 * P)$, Q étant le quota et P la production.

⁹⁶ Ainsi pour la viande blanche, il est prévu pour le poulet entier une « sauvegarde quantitative pendant la période de transition », et pour les quartiers postérieurs « une sauvegarde quantitative pendant la période de transition et maintien d'un tarif de 25% au-delà de la période de transition pour tout accroissement des exportations supérieur à 5% d'une année à l'autre ».

4.8.3 - Quelles premières appréciations ?

Après la conclusion de l'accord, on pouvait lire sur le site de l'United States Trade Representative que les avantages obtenus par les fermiers et éleveurs américains sur le marché marocain leur permettront de mieux porter la compétition à leurs concurrents du Canada et de l'UE parmi d'autres sur le marché marocain⁹⁷... Pour sa part, l'American Farm Bureau Federation a affirmé que l'accord de libre-échange Maroc-EU sera hautement bénéfique et permettra une croissance importante des ventes de produits américains, qui pourraient atteindre 382 millions de dollars⁹⁸. Et l'importante organisation professionnelle d'ajouter que le gain pour l'agriculture américaine, qui a déjà un solde positif de ses échanges avec le Maroc, sera de l'ordre de 10 contre 1...

Plus généralement, les réactions des centres d'intérêts concernés aux Etats-Unis semblent avoir été favorables. Dans la presse et sur le site de l'USTR, la plupart des grandes compagnies américaines engagées ou susceptibles de s'engager au Maroc ont exprimé leur satisfaction à la prise de connaissance des termes de l'accord⁹⁹.

Certes, lors de la conférence de presse organisée à l'issue de la conclusion des négociations, Mme Novelli, qui les avait conduites du côté américain, avait voulu rassurer l'opinion publique marocaine en disant que la partie marocaine n'est pas la seule à avoir « lâché du lest », ajoutant : « Nous avons fait également des concessions »¹⁰⁰. Et il est vrai que la principale concession accordée à la partie marocaine a consisté à jouer sur le temps : accorder des délais pour le démantèlement tarifaire plus ou moins longs en fonction du degré de « sensibilité » des produits. Si quelques produits vont être libéralisés dès l'entrée en vigueur de l'accord et d'autres – plus nombreux – le seront dans les cinq prochaines années, force est de constater que la plus grande part des produits agricoles ne le sera que dans un délai de 15 ans, et pour quelques uns ce répit peut même aller jusqu'à 18, 19, voire 25 ans. On peut même dire que pour trois produits, la viande rouge « non-Hilton », le blé dur et le blé tendre, on a un peu admis « l'esprit » de l'exception agricole, puisqu'ils restent soumis à des quotas et que au-delà des quantités fixées, le Maroc ne sera pas tenu de démanteler sa protection tarifaire, du moins spécifiquement en faveur des Etats-Unis et en vertu de l'accord de libre-échange.

Il reste que nous sommes face à un accord qui, pour l'essentiel, ne reconnaît pas au secteur agricole sa « spécificité », et, à quelques exceptions près, programme dès le départ et « une bonne fois pour toutes » la libéralisation du secteur face aux

⁹⁷ « These results will give US farmers and ranchers a new tool to compete with Canada and the EU, among others, in Morocco's market. » (www.ustr.gov)

⁹⁸ Challenge Hebdo, Casablanca, 30.7 / 2.9.2004.

⁹⁹ Voir sur le site de United States Trade Representative (www.ustr.gov) dans la rubrique « Ce qu'ils en pensent », les réactions entre autres de la compagnie Boeing, le groupe Pharma, l'Alliance internationale pour la propriété intellectuelle (américain), l'Association américaine de l'industrie du disque...

¹⁰⁰ M.Chaoui, ALE Maroc-USA : Fassi Fihri tente de rassurer », L'Economiste, quotidien, Casablanca, 5 mars 2004.

exportations américaines vers le Maroc. Il faut bien comprendre que, dès l'entrée en vigueur de l'accord, le « compte à rebours » va commencer, et en principe il est irréversible... Comme nous l'avons déjà souligné, cette démarche est radicalement différente de celle, prudente et pragmatique, qui a été retenue avec l'Union européenne.

Au sujet du partenaire européen précisément, et au-delà de « l'exception du blé », il est clair que les américains ont obtenu « presque trop facilement »¹⁰¹ ce que les européens ont eu tant de mal à obtenir depuis trois décennies, alors même qu'ils sont les partenaires privilégiés et séculaires du Maroc depuis le premier accord d'association de 1969, et que, « eux », ont le souci de faire du « trade and aid » puisqu'ils accompagnent leurs accords commerciaux d'enveloppes d'aides financières non négligeables¹⁰²... Ce faisant, le Maroc se prive certes déjà de l'essentiel de l'argumentaire qui lui servait tant pour contenir les appétits européens (sensibilité et vulnérabilité du secteur agricole, et des produits de base en particulier, risque de déstabilisation du monde rural, etc.). Désormais le verrou du « risque sociopolitique » de la libéralisation des échanges agricoles a pratiquement sauté, et on imagine mal des négociateurs marocains ressortir ce type d'arguments à leurs homologues européens lors du prochain rendez-vous de négociations agricoles de 2007, sans risquer à leur tour de recevoir en guise de rétorque quelques vérités peu agréables à entendre... En tout cas, il va de soi que désormais, tout ce qui a été accordé aux Etats-Unis, c'est-à-dire « tout, à quelques exceptions près », constituera non le point d'arrivée mais le point de départ des prochaines négociations agricoles avec l'Union européenne.

Tout porte à croire qu'en franchissant le seuil du libre-échange agricole avec les Etats-Unis d'Amérique, le Maroc se condamne à le franchir aussi, aussitôt que possible, avec l'Union européenne. Sachant qu'aucune puissance n'acceptera des conditions de libéralisation moins avantageuses que celles accordées à la puissance concurrente, la tendance sera probablement à un certain alignement sur « ce qui existe », c'est-à-dire sur ce qui a déjà été conclu avec les Etats-Unis. En attendant, il faut savoir que « ce qui existe », même lorsqu'il prend l'allure rassurante de quotas bien encadrés dans le temps, peut s'avérer lourd de conséquence. Pour illustrer cela, on peut prendre l'exemple du blé tendre dont la « formule », déjà mise en œuvre avec l'UE, satisfait parfaitement les responsables marocains, lesquels d'ailleurs n'hésitent pas à la brandir devant les sceptiques pour expliquer que même lorsqu'il s'agit d'un produit très sensible, il est possible d'entamer un processus de libéralisation sans mettre en danger le secteur concerné. En effet, s'engager sur des quotas relativement importants à des conditions de faveurs vis-à-vis de quelques puissants fournisseurs comporte pour sa part le risque d'en devenir dangereusement dépendant, avec les conséquences que peut impliquer une telle dépendance alimentaire. Car curieusement, alors que le libre-échange – et au-delà la mondialisation – est censé accroître les marges de manœuvre des pays en leur

¹⁰¹ A.Amar, Les non-dits d'un traité « précipité », Le Journal Hebdomadaire, Casablanca, 6-12 mars 2004.

¹⁰² Selon certains, c'est sous cet angle qu'il faut décrypter les critiques européennes sur « l'incompatibilité à négocier simultanément avec l'Europe et les Etats-Unis ». Cf. A.Amar, Les non-dits d'un traité « précipité », Le Journal Hebdomadaire, Casablanca, 6-12 mars 2004.

permettant de s'approvisionner sur le marché mondial aux meilleures conditions de prix et de qualité possibles, en l'occurrence, c'est le contraire que l'on obtient. En s'engageant à s'approvisionner auprès de l'UE et des Etats-Unis à des conditions qui privilégient ces deux sources d'approvisionnement par rapport au « reste du monde » (en l'occurrence une réduction tarifaire de 38 % par rapport au tarif commun), le Maroc ne se contente pas seulement d'octroyer une sorte de « rente de situation » aux exportateurs de ces pays, mais par là même, il se prive d'une bonne partie de ses propres marges de manœuvre¹⁰³. Jusqu'à concurrence des quotas octroyés, il ne pourra tirer profit des opportunités du « marché mondial » (hors UE et USA), du moins tant que, à qualité égale, les « surcoûts » des blés européens et américains n'auront pas complètement annulé l'effet de la préférence tarifaire... Concrètement, cela veut dire que le Maroc pourra tout à fait se trouver demain dans la situation où il devra s'interdire d'acheter du blé ukrainien parce que, à qualité égale, ce dernier « n'est que » de 10 à 15 % moins cher...

Or, il faut savoir que, additionnés, les deux quotas sur lesquels le Maroc est désormais engagé vis-à-vis de l'UE et des Etats-Unis en matière de blé tendre atteignent des niveaux relativement importants puisque dès 2005, ils seront au minimum de 680 000 tonnes –en cas d'une production nationale supérieure à 3 millions de tonnes-, et au maximum de 1,7 million de tonnes –si la production tombe en dessous de 2,1 millions de tonnes. Remarquons ensuite que les niveaux de production enregistrés au Maroc et autorisant les quotas maxima n'apparaissent pas particulièrement exceptionnels, ce qui aurait été de nature à faire croire à la faible probabilité de se trouver dans pareille situation. Une simple observation des séries de la production céréalière montre que celle de blé tendre s'est située en dessous du seuil de 2.1 millions de tonnes 6 fois durant la décennies 90, 4 fois durant les dix dernières années (1995-2004), et 7 fois durant les 15 dernières années (1989-2004). Si l'on convient donc qu'une telle éventualité peut se présenter presque une fois sur deux, il faudrait alors essayer d'évaluer ce que de tels quotas pourraient représenter par rapport au volume global des importations de blé tendre du pays, pour apprécier la fameuse « marge de manœuvre » dont le pays pourrait user en dehors de ses sources obligées que seront les fournisseurs américains et communautaires.

Or si l'on retient à titre de référence les années 2000 et 2001, les dernières pendant lesquelles la production nationale avait été une fois nettement inférieure et une fois proche du seuil de 2,1 millions de tonnes, on constate que le volume moyen des importations de blé tendre généré par ces niveaux avait atteint 2,7 millions de tonnes. Il en découle que si l'on avait alors été soumis au respect du quota de 1,7 million de tonnes, celui-ci en aurait représenté 63 %. C'est dire que la « marge de manœuvre » aurait concerné à peine un peu plus du tiers des importations du blé tendre du pays, les deux tiers étant « plombés » par les engagements contractés dans le cadre d'accords dits de « libre-échange » !...

¹⁰³ N.Akesbi, Le nouvel accord agricole Maroc-UE : La tomate contre le blé? Le Journal Hebdomadaire, Casablanca, 7-13 défrier 2004.

5 Conclusion : pari sur l'ouverture, pari sur la réforme...

Le spectre de la sécheresse qui a tant sévi au Maroc depuis une quinzaine d'années est-il en train de s'éloigner résolument ? Une succession de quelques années de bonnes récoltes peut nous autoriser à le penser, et en tout cas à l'espérer. Le retour des pluies n'est-il pas toujours dans nos pays du Sud encore associé au retour de l'optimisme ?...

En tout cas, avec une récolte qui s'est accrue de plus de 50 %, la campagne agricole de 2003 a été globalement bonne. Une telle performance n'a pas seulement permis à la valeur ajoutée agricole de s'accroître de 44 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années, mais aussi au PIB dans son ensemble de progresser de 5,2 %, un niveau là encore de 68 % supérieur à celui des cinq dernières années. Du coup, la part dans ce dernier du PIB agricole est remontée à près de 17 %, soit le niveau le plus élevé enregistré depuis 1996...

La production halieutique, par contre, a continué de régresser, revenant en 2003 pratiquement au niveau qui avait déjà été atteint en 2000, alors que, dans le climat d'euphorie qui avait suivi le non renouvellement de l'accord de pêche avec l'Union européenne en 1999, on avait pensé que la production nationale battrait chaque année un nouveau record, et pour longtemps encore... Pour sa part, la production des industries de transformation a évolué en 2003 à un rythme sensiblement inférieur à celui du PIB global- 3,8 % - mais rythme cependant légèrement supérieur à la moyenne du PIB hors agriculture (3,2 %).

Au total, on peut dire que 2003 aura été une année de croissance agricole forte, agroindustrielle moyenne, et halieutique décevante. Une évolution en somme différenciée mais qui reste néanmoins en deçà du niveau nécessaire pour répondre aux besoins croissants et multiples de la population du pays. D'où des déficits internes - entre offre et demande - et externes -entre importations et exportations- persistants, et notamment une dépendance alimentaire de plus en plus inquiétante.

Si l'on comprend qu'une bonne année agricole peut favoriser les conditions de réforme du secteur, force est de constater qu'une fois de plus, une telle « opportunité » n'a pas été saisie pour le préparer, et au-delà du secteur, préparer le pays à affronter les grands défis qui l'attendent en conséquence même des engagements qu'il a déjà signés avec de grands et puissants partenaires étrangers.

Certes, nous sommes cette année un peu plus instruits sur les intentions du gouvernement actuel en matière de politique agricole et d'orientation générale à imprimer au secteur que nous ne l'avions été lors de l'élaboration du précédent

rapport¹⁰⁴. Grâce à l'examen attentif de certaines déclarations du Ministre de l'agriculture, nous pouvons finalement confirmer tout en précisant les indications que nous avons déjà exposées l'année dernière. Ainsi, on peut dire que la politique de l'actuel gouvernement s'inscrit principalement dans une logique de « mise à niveau », de réformes motivées par le besoin d'accompagner le processus de libéralisation des échanges à la fois pour en tirer avantage (en termes de promotion des exportations et de meilleure compétitivité) et pour en atténuer les chocs sur la production et les producteurs locaux. Son action pourrait pour sa part se déployer à travers une recherche active de partenariat avec le secteur privé – y compris étranger – et l'implication des organisations professionnelles, éventuellement dans l'affirmation d'une démarche de type filière (notamment par l'élaboration de contrats-programme..).

Au-delà des différents « axes » d'action qui peuvent être déclinés à telle ou telle occasion, les deux tendances « fortes » restent le renforcement de la compétitivité du secteur agricole d'une part, et la protection des revenus des agriculteurs d'autre part. La première étant économique, et la seconde sociale, les deux sont en fait étroitement liées, et semble-t-il, même perçues comme étant un tout, indissociable. Il reste cependant à se demander ce que sont devenus les deux autres objectifs stratégiques jusqu'à présent régulièrement rappelés dans tous les projets de « stratégies agricoles » élaborés par les pouvoirs publics, à savoir la « sécurité alimentaire » et la « protection des ressources naturelles » ; ces deux dimensions stratégiques de toute politique agricole depuis le début des années 90 au moins, semblent avoir disparu, du moins des discours des responsables.

Au-delà des discours, sur le terrain du « concret », la force de l'inertie est de toute évidence encore bien supérieure aux velléités de réforme qui peuvent apparaître çà et là... La réforme du patrimoine foncier de l'Etat, enfin formalisée en « projet » l'année dernière, n'en finit pas d'être révisée, revue et corrigée, et pour ainsi dire négociée et renégoziée entre différents groupes d'intérêts... dont les intérêts apparaissent difficilement conciliables.

La réforme institutionnelle de la « Caisse nationale du crédit agricole » pour sa part a fini par être publiée au Bulletin officiel en décembre 2003, mais l'examen du texte de loi en question révèle en réalité une configuration du nouveau « Crédit agricole du Maroc » sensiblement différente du projet initial, notamment au niveau du réseau de banques régionales, totalement passées sous silence, et qui devaient revêtir la forme de coopératives à capital variable, créées à la demande des agriculteurs concernés et inscrites dans une approche de proximité avec les acteurs du développement agricole et rural. De sorte qu'on a pu se demander si la

¹⁰⁴ Rappelons que dans le précédent rapport, nous avons noté que dans le discours de politique générale de son gouvernement, le Premier ministre avait dit très peu de chose sur ce qu'il comptait faire en matière de politique agricole et rurale, à tel point que l'agriculture avait été considérée « la grande absente » du discours... Cf. N.Akesbi, Développement et politiques agroalimentaires dans la région méditerranéenne, Rapport National – Maroc, 2003, CIHEAM, Paris, 2004.

« réforme » ne risque pas ainsi de perdre l'esprit qui a présidé à son élaboration et finalement ses objectifs annoncés.

Dans le domaine des prix et des subventions, alors que l'on se contente souvent de reconduire les dispositifs d'aides publiques existants sans même un minimum d'évaluation de leur efficacité, les réformes de fond attendues depuis de longues années, en particulier au niveau des filières du blé tendre et du sucre, sont toujours remises à plus tard... Et le système de protection douanière des importations céréalières qui avait fini par être réformé l'année dernière a déjà commencé à montrer ses propres limites...

Enfin, soulignons l'orientation « libre-échangiste » dont font preuve les responsables marocains depuis quelques années. En effet, notons d'abord que, outre l'accord agricole signé avec l'Union européenne (présenté dans le précédent rapport) et l'accord de libre-échange qui vient d'être conclu avec les Etats-Unis d'Amérique, le Maroc a par ailleurs signé toute une série d'autres accords de libre-échange avec d'autres partenaires : accord dans le cadre de la Ligue arabe, accord « d'Agadir » (engageant en plus du Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie), accord avec l'Association européenne de libre-échange, accord avec la Turquie, accord avec les Emirats Arabes Unis... Tous ces accords, dont la plupart ne sont pas encore entrés en vigueur¹⁰⁵, n'en devraient pas moins aboutir, certes, à des degrés variables et dans des délais différents, à une libéralisation des échanges, agricoles notamment, et partant à une déprotection de l'agriculture marocaine.

Pour s'en tenir à l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis d'Amérique, que nous avons examiné dans ce rapport, nous avons montré que celui-ci enclenche un compte à rebours qui, dans des délais plus ou moins longs en fonction du degré de sensibilité des produits concernés, conduira inmanquablement à l'ouverture du marché marocain aux productions américaines dont on sait bien qu'elles sont le fait d'une agriculture qui n'est pas seulement autrement plus compétitive que l'agriculture marocaine, mais aussi autrement plus soutenue et subventionnée par les pouvoirs publics. Lorsque l'on évoque l'inquiétude suscitée par une telle perspective, les responsables marocains ont une réponse clé qui revient comme un leitmotiv¹⁰⁶ : le libre-échange sera soutenable à condition que l'agriculture marocaine soit mise à niveau...

Le fait est que c'est précisément là que le bât blesse. La question de la mise à niveau de l'agriculture marocaine, et au-delà de l'économie marocaine dans son ensemble, est posée depuis fort longtemps, disons depuis au moins 1996, lorsque, à la suite de la conclusion de l'Accord d'association avec l'Union européenne, chacun prit

¹⁰⁵ Et dont les textes officiels ne sont pas encore publiés, d'où la difficulté pour nous, et pour l'instant encore, d'en faire état ici.

¹⁰⁶ H. Serghini, Un pari dont la réussite dépend de l'amélioration de la productivité, Entretien, Annahar Al Maghribia, quotidien, Casablanca, 8 juin 2004 ; Anonyme, Libre-échange entre le Maroc et les USA : Défis de la mise à niveau agricole, Le Terroir, Revue mensuelle du Ministère de l'agriculture et du développement rural, avril 2004, Rabat.

conscience que, l'engagement pour l'édification d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010 en ce qui concerne les produits industriels, rendait impératif et urgent le lancement d'un programme de mise à niveau conséquent... Qu'a-t-on fait en la matière depuis ? Malheureusement fort peu de choses¹⁰⁷. Dans le domaine de l'agriculture en tout cas, il suffirait de revenir à ces mêmes rapports annuels produits de manière continue depuis sept ans, pour y puiser quantité de faits relatant les vicissitudes des politiques agricoles du pays, et prendre la mesure de la difficulté d'y engager de réels processus de réforme.

C'est dire que le « pari sur l'ouverture » ne devrait au fond être autre chose qu'un « pari sur la réforme », faute de quoi le pari devient à haut risque... Il reste à espérer que dans le cas de l'agriculture marocaine, et maintenant que le démantèlement de son dispositif traditionnel de protection apparaît quasiment programmé, que sa « mise à niveau » soit aussi celle du « système » qui a contribué à la maintenir dans la situation où elle se trouve, et que la « libéralisation » des échanges soit aussi celle des esprits, et des énergies, dans le monde rural d'abord...

¹⁰⁷ Le discours de politique générale du Premier Ministre fin 2002 (examiné dans le précédent rapport et rappelé dans celui-ci) constitue en lui-même une reconnaissance claire du retard accumulé en la matière...

Annexes

Tableau A.1. Comptes de la nation et indicateurs de l'économie

	1999	2000	2001	2002	2003
PIB aux prix courants, millions DH)	345 875	354 068	383 185	397 782	418 655
PIB aux prix constants, millions DH)	133 779	134 927	143 395	147 969	156 725
Taux de croissance					
PIB global	0,0	1,0	6,3	3,2	5,2
PIB agricole	-16,7	-14,7	27,6	5,6	18
PIB hors agriculture	3,3	3,4	3,6	2,8	3,2
Structure du PIB, prix constants 1980, en %)					
Agriculture, Sylviculture et Pêche	13,7	11,5	13,8	14,0	16,8
Secteur secondaire	30,3	30,7	30,4	30,3	29,6
Services	56,1	57,7	55,8	55,7	53,6
Taux d'investissement	23,7	24,0	23,5	22,9	23,5
Taux d'inflation, ICV)	0,7	1,9	0,6	2,8	1,2
Taux de chômage, milieu urbain)	22,0	21,4	19,9	18,0	19,3
Déficit budgétaire, % PIB)	0,7	8,8	2,4	4,3	3,6
Pression fiscale	23,1	21,9	21,9	22,0	21,7
Solde du compte courant, % PIB)	-0,5	-1,4	4,8	3,8	3,7
Encours de la dette totale de l'Etat, % PIB)	90,4	91,7	86,9	83,7	79,3
Indice Général de la Bourse, variation)	-3,3	-15,3	-7,4	16,5 / -24,4	2,3 / 26,4
Cours des changes Euro / Dirham, Achat)	10,428	9,838	10,555	10,608	11,055

Sources : Comptes de la Nation; Données pour 2001 à 2003, Direction de la statistique, Haut Commissariat au pPlan, et Direction de la politique économique générale, Ministère de l'économie et des finances, Rabat, juin 2004.

Tableau A.2. Evolution de la valeur ajoutée agricole

	Valeur brute de la production			Consommation intermédiaire			Valeur Ajoutée		
	Végétale	Animale	Totale	Végétale	Animale	Totale	Végétale	Animale	Totale
1997/1998	35 000	25 000	60 000	7 000	14 000	21 000	28 000	11 000	39 000
1998/1999	27 400	25 800	53 200	11 800	13 800	25 600	15 600	12 000	27 600
1999/2000	22 000	23 870	45 870	7 600	14 100	21 700	14 400	9 770	24 170
2000/2001	30 000	23 870	53 870	7 500	14 100	14 100	14 100	9 770	23 870
2001/-2002	33 600	23 870	57 470	7 980	14 100	22 080	25 620	9 770	35 390
2002/2003	39 000	29 264	68 000	8 074	16 910	24 984	30 926	12 354	43 280
Evolution 2003/2002, en %)	16,1	22,6	18,3	1,0	20,0	28,7	20,0	26,0	35,9

Tableau A.3. Résultats de la production végétale

Campagne 2002-2003			
Cultures	Superficies en milliers d'ha	Rendements en qx/ ha	Productions en milliers de qx
Céréales	5 554,2	14,3	79 593,9
Blé dur	1 092,9	16,2	17 662,2
Blé tendre	1 896,00	17,8	33 806,2
Orge	2 266,50	11,6	26 203,9
Maïs	246,7	5,6	1 385,8
Riz	3,4	49,7	169,0
Avoine	22,4	7,8	175,9
Sorgho	19,6	7,3	143,0
Légumineuses	359,3	6,5	2 321,4
Fève	151,4	6,7	1 030,6
Petit Pois	33,1	6,9	227,5
Lentille	54,2	6,2	336,2
Pois Chiche	70,9	6,1	430,2
Orobe	18,5	3,9	71,4
Autres	31,2	7,2	225,5
Cultures Industrielles	229	-	-
Betterave à sucre	64,9	528,3	34 285,1
Canne à sucre	12,6	713,2	8 986,2
Coton	0,2	8	1,6
Cultures oléagineuses	125	8,9	1 117,4
Tournesol	103,5	8,8	906,3
Arachide	21,5	9,8	211,1
Cultures fourragères	258,1	-	-
Cultures en s/étage	336,3	-	-
Cultures maraîchères	268,1	230,6	61 844,8
Tomate	19,1	542,8	10 368,4
Pomme de terre	64,3	218	14 014,7
Oignon	30,3	225,8	6 842,2
Autres	154,4	198,3	30 619,5
Plantations fruitières	820,6	-	33 356,0
olivier	481	-	8 301,1
Amandier	89,1	-	708,0
Agrumes	75,6	-	13 145,0
Vigne	54,1	-	2 812,5
Palmier dattier	33,0	-	541,1
Autres pl. fruitières	87,8	-	7 848,3

Source: Direction de la planification et des affaires économiques, Ministère de l'agriculture et du développement, Rabat, juin 2004.

Tableau A.4. Résultats de la production végétale

Campagne 2001-2002			
Cultures	Superficies en milliers d'ha	Rendements en qx / ha	Productions en milliers de qx
Céréales	4 943,9	10,7	52 734,0
Blé dur	888,7	11,7	10 315,0
Blé tendre	1 744,7	13,3	23 251,8
Orge	2 002,4	8,3	16 689,8
Maïs	265,4	7,5	1 988,8
Riz	6,4	41,5	265,3
Avoine	20,0	7,1	142,1
Sorgho	16,3	5,0	81,2
Légumineuses	382,0	6,2	2 365,1
Fève	154,1	5,8	887,8
Petit Pois	39,5	5,5	215,7
Lentille	61,1	6,8	416,7
Pois Chiche	71,6	7,2	513,4
Orobe	19,9	6,3	125,3
Autres	35,8	5,8	206,2
Cultures industrielles	73,7	534,1	39 365,5
Betterave à sucre	59,5	502,0	29 868,0
Canne à sucre	13,8	687,7	9 490,8
Coton	0,4	16,8	6,7
Cultures oléagineuses	70,2	10,5	737,2
Tournesol	49,8	6,7	333,8
Arachide	20,4	19,8	403,4
Cultures fourragères	205,1	-	-
Cultures en s/étage	247,9	-	-
Cultures maraîchères	225,9	-	52 919,0
Tomate	14,7	-	8 053,9
Pomme de terre	57,5	-	13 343,8
Oignon	29,0	-	6 096,5
Autres	124,7	-	25 424,8
Plantations fruitières	-	-	-
olivier	477,3	-	4 552,5
Amandier	87,3	-	698,4
Vigne	52,2	-	2 272,0
Palmier dattier	33,0	-	332,0
Autres pl. fruitières	92,0	-	9 147,4

Source: Direction de la planification et des affaires économiques, Ministère de l'agriculture et du développement, Rabat, juin 2003.

Tableau A.5. Evolution de la production végétale, 1999-2003, milliers de quintaux

Cultures	1998 - 1999	1999 - 2000	2000 - 2001	2001 - 2002	2002 - 2003
Céréales	38 339	19 863	45 930	52 734	79 594
Blé dur	7 995	4 274	10 388	10 315	17 662
Blé tendre	13 540	9 533	22 776	23 252	33 806
Orge	14 740	4 668	11 552	16 690	26 204
Maïs	1 364	950	536	1 989	1 386
Légumineuses	1 293	799	1 617	2 365	2 321
Fève	555	326	820	888	1 031
Petit Pois	107	61	128	216	228
Lentille	130	27	129	417	336
Pois Chiche	281	151	318	513	430
Cultures Industrielles	46 064	42 023	41 604	39 366	nd
Betterave à sucre	32 364	28 240	28 359	29 868	34 285
Canne à sucre	13 694	13 184	13 240	9 491	8 986
Cultures oléagineuses	849	574	777	737	1 117
Tournesol	425	186	331	334	906
Arachide	424	388	446	403	211
Cultures maraîchères	46 031	42 611	46 694	52 919	61 845
Tomate	8 539	7 650	6 483	8 054	10 368
Pomme de terre	11 408	10 902	11 546	13 344	14 015
Oignon	5 234	3 484	5 337	6 097	6 842
Plantations fruitières	-	-	-	-	33 356
olivier	4 758	3 800	6 987	4 553	8 301
Amandier	813	467	818	698	708
Agrumes	13 030	14 000	9 785	11 422	13 145
Vigne	2 737	2 067	1 919	2 272	2 813
Palmier dattier	726	740	324	332	541

Source: Direction de la planification et des affaires économiques, Ministère de l'agriculture et du développement rural, Rabat, juin 2004.

Tableau A.6. Evolution des rendements de la production végétale, 1999-2003, quintaux/ha

Cultures	1998 - 1999	1999-2000	2000-2001	2001 - 2002	2002 - 2003
Céréales	7,4	3,7	8,9	10,7	14,3
Blé dur	7,4	4,0	10,6	11,7	16,2
Blé tendre	8,4	5,2	13,2	13,3	17,8
Orge	7,1	2,1	5,4	8,3	11,6
Maïs	4,1	4,0	2,1	7,5	5,6
Légumineuses	3,9	2,5	5,1	6,2	6,5
Fève	4,0	2,4	5,8	5,8	6,7
Petit Pois	3,9	2,0	4,7	5,5	6,9
Lentille	3,1	0,6	3,1	6,8	6,2
Pois Chiche	4,0	2,3	5,5	7,2	6,1
Cultures Industrielles					
Betterave à sucre	533	534	538	502	528
Canne à sucre	765	758	740	688	713
Cultures oléagineuses	8,1	9,9	9,9	10,5	8,9
Tournesol	4,1	4,7	5,9	6,7	8,8
Arachide	16,7	21,3	20,5	19,8	9,8
Cultures maraîchères					
Tomate	482	371	nd	548	543
Pomme de terre	183	180	nd	232	218
Oignon	189	141	nd	210	226
Plantations fruitières					
olivier	13,0	8,1	15,0	9,5	17,3
Amandier	6,8	4,7	8,6	8,0	8
Agrumes	178	184	134	150	174
Vigne	55,0	41,5	38,5	43,5	52
Palmier dattier	16,0	15,9	9,8	10,1	16,4

Source: Direction de la Planification et des Affaires Economiques, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Rabat, juin 2004.

Nota: Faute de statistiques officielles, les données relatives aux plantations fruitières correspondent seulement à la division des productions par les superficies déclarées. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif.

Tableau A.7. Production animale, 2000 – 2003

	2000	2001	2002	2003
Viandes rouges, 1000 tonnes, sans abats)	287	290	344	313
Bovins	140	145	170	150
Ovins	120	120	110	105
Caprins	22	20	15	13
Autres viandes	5	5	4	4
Lait, millions de litres)	1 150	1 100	1 200	1 250
Viandes blanches, 1000 tonnes)	250	280	315	320
Oeufs, millions d'unités)	3 100	3 200	3 300	3 000

Source : Direction de l'Elevage, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Rabat, 10 septembre 2004. .

Tableau A.8. Production halieutique, 1999 – 2003, en tonnes

	1999	2000	2001	2002	2003
Pêche côtière	622 160	765 241	978 519	892 865	865 473
Poisson pélagique	515 134	626 941	861 444	754 427	742 957
Sardines	430 715	539 785	763 689	684 982	659 208
Anchois	40 220	22 096	47 393	20 969	17 179
Maquereaux	18 035	34 381	25 890	24 281	40 600
Chinchards	12 799	15 144	12 268	11 010	16 800
Poisson benthique	107 027	138 299	117 074	138 437	122 466
Poisson blanc	66 521	82 292	73 970	88 879	95 502
Céphalopodes	35 690	51 039	38 114	44 906	21 369
Crustacés	4 582	4 507	4 606	4 644	5 368
Coquillages	234	461	384	8	277
Pêche hauturière	125 007	133 510	122 485	56 451	37 480
Céphalopodes	93 028	121 614	104 795	49 362	31 531
Poisson pélagique	19 958	19 414	9 000	-	-
Crevettes	8 561	8 606	8 690	7 089	5 949
Poisson réfrigéré	3 460	3 290	-	-	-
Activités littorales	10 892	15 548	13 479	10 954	11 160
Pêche maritime totale	757 059	914 299	1 114 503	960 270	914 113

Source : Office National de Pêche, Ministère de la Pêche, Rabat.

Tableau A.9. Industries agro-alimentaires: évolution d'indicateurs clés, 1998 – 2002

	1998	1999	2000	2001	2002
Industries de transformation, IT)					
Nombre d'entreprises			6 704	6 911	7463
Production, Mdh)	150 728	151 733	164 019	168 886	175 734
Valeur ajoutée, Mdh)	52 086	53 059	54 610	55 954	nd
Emplois	493 833	496 463	473 171	472 313	434 706
Investissements	9 560	10 658	11 048	11 454	10 194
Exportations	38 378	38 412	43 181	45 444	47 055
Industries agroalimentaires, IAA)					
Nombre d'entreprises	1 714	1 697	1 694	1 726	1 767
Production, Mdh)	53 984	55 204	56 874	55 815	57 343
Valeur ajoutée, Mdh)	17 983	18 132	19 428	18 549	nd
Emplois	104 667	103 227	106 283/ 88 883	89 781	63 833
Investissements	2 304	2 507	3 164/ 3 030	2 880	2 575
Exportations	7 970	7 833	8 294/ 8 344	9 177	9 621
Ratios IAA					
Valeur ajoutée: IAA / IT, %)	34,5	34,2	35,6	33,2	nd
Taux de valeur ajoutée*	33,3	32,9	34,2	33,4	nd
Taux d'investissement**	12,8	13,8	16,3/ 15,4	15,5	nd
Taux d'exportation***	14,8	14,2	14,6/ 14,7	16,4	16,8
Taux d'utilisation capacité production	56,1	54	59,8	nd	nd

(*) Valeur ajoutée rapportée à la production du secteur.

(**) Investissements rapportés à la valeur ajoutée.

(***) Exportations rapportées à la production.

Source: Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Nota: Les données relatives aux emplois, aux investissements et aux exportations publiées par le Ministère du commerce et de l'industrie en 2003 et portant sur l'année 2000 sont différentes de celles que le même département avait précédemment publiées, sur le même site: www.mcinet.gov.ma. Faute de note explicative de ce changement dans les chiffres, nous reproduisons ici les deux versions.

Tableau A.10. Disponibilités alimentaires au Maroc et en Méditerranée, pers/kg/an

Années	Maroc					Med Nord	Med Sud
	1971	1981	1991	2001	2001/1971	2001	
Céréales	221	235	254	253	15%	100 - 170	180 - 240
Blé	135	152	174	180	33%	-	-
Orge	66	70	62	42	-64%	-	-
Légumineuses sèches	4	7	11	6	50%	-	-
Légumes	41	53	102	94	129%	115 - 180	100 - 200
Fruits	33	38	60	49	48%	60 - 160	60 - 95
Viandes	15	15	19	21	40%	90 - 120	18 - 70
Poissons et fruits de mer	5	6	7	9	80%	-	-
Lait	29	35	34	33	14%	115 - 270	30 - 200
Huiles et graisses	11	12	12	13	18%	15 - 35	10 ¹ - 25
Sucre	28	34	31	34	21%	-	-

Source: Medagri 2004, pp 100, 154-156.

**Tableau A.11. Echanges extérieurs globaux et agricoles, 2002-2003
(en millions de DH)**

	2002	2003	2003/2002
Echanges globaux			
Importations	130 409	135 479	3,9
Exportations	86 389	83 570	-3,3
Solde balance commerciale globale	-44 020	-51 909	17,9
Taux de couverture en %	66,2	61,7	-
Echanges agroalimentaires			
Importations	21 790	18 755	-14
Exportations	19 877	18 794	-5,4
Solde balance commerciale agroalimentaire	-1913	39	-
Solde "Hors Produits de la mer"	-12 549	-9 524	-24,1
Taux de couverture en %	91,2	100,2	-
Taux de couverture en % "Hors produitd de la mer"	42,1	49,2	-
Part des échanges agroalimentaires, %)			
Imp. agro/ Imp. globales	16,7	13,8	-
Exp. agro/ Exp. globales	23,0	22,5	-
Exp. Agro "hors prod. mer"/ Exp. Globales	10,7	11,1	

Source : Tableau confectionné à partir de: Commerce extérieur du Maroc en 2003, Revue d'Information de BMCE Bank, n° Spécial 297, Casablanca, mai-juin 2004.

Tableau A.12. Echanges agricoles du Maroc, 2003

Libellé des produits	Quantité (tonnes)	Valeur (milliers DH)
Importations agricoles	6 650 705	18 755 079
I.1. Alimentation, boisson et tabac	4 729 542	11 430 387
Blé	2 139 570	3 673 573
Maïs	1 132 195	1 491 778
Sucre	550 228	1 095 311
Lai, beurre, fromage	59 301	887 348
Tabacs	10 056	645 653
Thé	44 916	609 711
Café	33 091	272 309
Pommes de terre de semence	52 754	208 605
Orge	139 105	201 569
Autres produits, 1)	568 326	2 344 530
I.2. Produits bruts d'origine animale et végétale	1 921 163	7 324 692
Bois brut	821 868	1 969 701
Huiles végétales brutes et raffinées	381 808	2 094 043
Graines oléagineuses	443 507	1 149 460
Coton	35 897	438 278
Graines, spores et fruits à ensementer	2 170	288 043
Pâtes à papier et vieux papiers	63 669	203 945
Fibres textiles artificielles	5 400	76 812
Laines et poils	1 520	73 634
Autres produits, 2)	165 324	1 030 776
Exportations agricoles		
II.1. Alimentation, boisson et tabac	1 470 755	16 825 411
Crustacés, mollusques et coquillages	85 765	4 159 016
Poissons en conserve	122 785	3 224 989
Agrumes	431 087	2 183 963
Poissons frais, salés, séchés ou fumés	65 949	1 597 568
Légumes frais, congelés ou en saumure	113 251	944 323
Tomates fraîches	157 621	930 907
Conserves de légumes	64 902	930 043
Fruits frais, congelés ou en saumure	74 224	652 194
Farine et poudre de poissons	34 676	220 311
Conserves de fruits et confitures	13 916	174 002
Autres produits, 3)	306 579	1 808 095
II.2. Produits bruts d'origine animale et végétale	209 850	1 968 898
Pâte à papier	106 359	415 396
Agar-agar, Corail et Algues	6 461	246 988
Boyaux frais, secs, salés	3 713	232 865
Plantes et parties de plantes	11 125	164 223
Liège brut, élaboré et semi-ouvré	18 017	162 612
Graisse et huile de poissons	19 662	108 144
Huile d'olive brute et raffinée	3 445	72 243
Autres produits, 4)	41 068	566 427
Balance commerciale agricole	1 680 605	18 794 309

Source: Commerce extérieur du Maroc en 2003, Revue d'Information de BMCE Bank, n° Spécial 297, Casablanca, mai-juin 2004.

1) Dont notamment dattes, épices, vins, raisins secs, viandes fraîches ou congelées..., 2) Dont notamment Caoutchouc naturel, suif sauf brut, fibres de sisal, peaux brutes..., 3) Dont notamment pommes de terre, fruits secs divers, épices, jus de fruits et de légumes, vins..., 4) dont notamment graines, spores et fruits à ensementer, corail, crin végétal, peaux brutes...

Tableau A.13. Echanges agroalimentaires du Maroc, 2001 - 2002

Libellé des produits	Quantité (tonnes)	Valeur (milliers DH)
Importations agroalimentaires totales	8 511 039	21 960 669
I.1. Alimentation, boisson et tabac	6 726 175	15 313 556
Céréales alimentaires, dont:	4 515 837	8 260 370
Blé tendre	3 351 734	5 873 449
Sucres	574 415	1 591 338
Produits laitiers	62 479	976 209
Thé	43 782	640 658
Café	37 166	267 469
Pommes de terre de semence	43 476	186 144
Tabacs	10 533	703 382
Dattes	35 040	176 031
Autres produits, 1)	1 438 487	2 511 955
I.2. Produits bruts d'origine animale et végétale	1 784 864	6 647 114
Graines oléagineuses	353 198	890 557
Huiles végétales brutes	355 813	1 765 468
Bois brut	792 808	1 913 080
Coton	37 643	432 445
Graines, spores et fruits à ensemercer	2 249	267 841
Pâtes à papier	25 772	128 549
Laines et poils	2 703	110 388
Fibres textiles artificielles	5 352	81 357
Autres produits, 2)	209 326	1 057 429
Exportations agroalimentaires totales	1 602 678	19 228 433
II.1. Alimentation, boisson et tabac	1 418 510	17 566 560
Crustacés, mollusques et coquillages	123 826	5 648 567
Poissons frais, salés, séchés ou fumés	45 825	1 323 021
Agrumes	412 619	2 128 426
Tomates fraîches	179 093	999 576
Légumes frais, congelés ou en saumure	95 902	870 772
Fruits frais, congelés ou en saumure	75 436	672 976
Poissons en conserve	106 503	2 796 362
Conserves de fruits et légumes	89 344	1 222 374
Autres produits, 3)	289 962	1 904 324
II.2. Produits bruts d'origine animale et végétale	184 168	1 661 874
Pâte à papier	115 300	486 930
Agar-agar	1 216	198 315
Plantes et parties de plantes	10 449	172 111
Liège brut, élaboré et mi-ouvré	9 763	97 174
Fleurs et boutons de fleurs	1 319	47 923
Algues	4 650	52 458
Autres produits, 4)	41 471	606 963
Balance commerciale agroalimentaire	-6 908 361	-2 732 236

Source: Bilan de la campagne agricole..., 1999 - 2002), Direction de la production végétale, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Rabat, 1999 - 2002.

(1) Dont notamment épices, vins, raisins secs, viandes fraîches ou congelées..., 2) Dont notamment Caoutchouc naturel, vieux papiers, suifs, huiles végétales raffinées..., 3) Dont notamment pommes de terre, légumes et plantes potagers desséchés, légumes à cosse secs, fruits secs divers, épices, jus de fruits et de légumes, vins, farine et poudre de poissons..., 4) dont notamment boyaux frais et secs, graisse et huile de poissons, graines, spores et fruits à ensemercer, huile d'olive, corail...

Tableau A.14. Exportations des produits de la mer, 1998-2003
Quantité : tonnes ; Valeur: millions de DH, 2003

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	
						Quantité	Valeur
Crustacés, mollusques et coquillage	118 700	140 700	178 307	134 220	128 692	85 767	4 159
Poissons en conserve	64 257	69 000	82 156	109 225	106 629	122 783	3 225
Poissons frais, salés, séchés ou fumés	32 300	34 200	47 122	54 620	86 859	65 951	1 598
Farine et poudre de poissons	15 776	8 705	18 805	76 051	23 079	34 676	220
Agar-agar	246 819	261 633	1 318	1 173	1 215	1 178	176
Algues	2 142	22 350	4 766	4 796	4 651	5 274	60
Total	479 994	536 588	332 474	380 085	351 125	315 629	9 438

Source: Office des Changes

Références

- Achehbar, S., 2003. Les marocains fâchés avec le poisson ? Tel Quel, hebdomadaire, Casablanca, 17 mai.
- Agoumi, F., Benmansour, S., 2004. Entretien : Les vérités du patron du Crédit agricole, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 9 avril.
- Agueniou, S., 2004. La croissance se maintient sans qu'il y ait création d'emplois, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 23 juillet.
- Aït Kadi, 2004. ALE Maroc-USA : « Nous négocions un accord sur mesure et non un prêt-à-porter », Entretien avec le négociateur du pôle agricole, L'Economiste, quotidien, 24 février.
- Akesbi, N., 2004. Développement et politiques agro-alimentaires dans la région méditerranéenne, Rapport National – Maroc, 2003, CIHEAM, Paris.
- Akesbi, N., 2000. La politique Agricole, entre les contraintes de l'ajustement et l'impératif de sécurité alimentaire, Revue Critique Economique, Rabat, n°1, printemps.
- Akesbi, N., 2003. Développement et politiques agro-alimentaires dans la région Méditerranéenne : Rapport National Maroc 2002, Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, Rapport annuel 2002, Paris.
- Akesbi, N., 2004. Le nouvel accord agricole Maroc-UE : La tomate contre le blé ? Le Journal Hebdomadaire, Casablanca, 7-13 défrier.
- Akesbi, N., 2004. L'ALE avec les Etats-Unis : Un leurre, Tel Quel, hebdomadaire, Casablanca, 13-19 mars.
- Alaoui, H., 2003. Le pavé dans la mare de François Loos... Le Matin du Sahara, quotidien, Casablanca, 16 janvier.
- Amar, A., 2004. Les non-dits d'un traité « précipité », Le journal Hebdomadaire, Casablanca, 6-12 mars.
- Anonyme, 2003. Filière céréales, Conjoncture Agricole, Revue de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, Rabat, décembre.
- Anonyme, 2003. Sodea/Sogeta : un plan de restructuration qui a des chances d'aboutir. Dossier, Alimentarius, Bulletin d'information de la Fédération Nationale de l'Agro-alimentaire, n°3, octobre.
- Anonyme, 2004. BNDE : Le Crédit agricole s'adjuge le réseau, Tel Quel, 4-10 septembre.
- Anonyme, 2004. Filière Céréales : Marché dans l'expectative, Conjoncture agricole, Revue du Crédit Agricole du Maroc, Rabat, juin.
- Anonyme, 2004. Libre-échange entre le Maroc et les USA : Défis de la mise à niveau agricole, Le Terroir, Revue du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Rabat, avril.
- Anonyme, 2004. Maïs : les droits de douane baissent de 50 %, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 11 juin.
- Anonyme, 2004. Sodea/Sogeta, Le cahier de charges fait des mécontents, Tel Quel, hebdomadaire, Casablanca, 17 septembre.

- Anonyme, 2004. Libre-échange entre le Maroc et les USA : Défis de la mise à niveau agricole, Le Terroir, Revue mensuelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Rabat. Avril.
- Arif, H., 2003. Campagne agricole : La pluie a tout arrangé, La Vérité, hebdomadaire, Casablanca, 17-23 janvier.
- Banque Marocaine du Commerce Extérieur, 1999. Le secteur des pêches maritimes au Maroc, Dossier, Revue d'Information de la BMCE, n°264, mai.
- Banque Marocaine du Commerce Extérieur, 2003. Le secteur des pêches maritimes au Maroc, Dossier, Revue d'Information de la BMCE, n°293, septembre - octobre.
- Banque Marocaine du Commerce Extérieur, 2004. Conjoncture économique en 2003, Revue d'Information de la BMCE, n°228, Casablanca, mars-avril.
- Banque Marocaine du Commerce Extérieur, 2004. Le Commerce extérieur du Maroc en 2003, Revue d'information de la BMCE, n°297, Casablanca, mai-juin.
- Belouas, A., 2004. L'industrie agroalimentaire étouffe sous le poids des importations, La Vie économique, Casablanca, 18 juin.
- Benbouya, H., 2004. Campagne agricole : Encore une récolte record, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 13 mai.
- Benmansour, B., 2003. Patrimoine foncier Sodea/ Sogeta : c'est la ruée !, La Vie économique, hebdomadaire, 6 juin.
- Benmansour, S., 2003. Libre-échange Maroc – USA : Les coulisses des négociations agricoles, La Vie économique, Hebdomadaire, Casablanca, 24 octobre.
- Benmansour, S., 2004. Sodea – Sogeta : petites frictions, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 6 février.
- Boukhima, A., 2004. Sodea/Sogeta : Les critiques des professionnels, Economie & Entreprises, mensuel, Casablanca, juillet/août.
- Boustani, M., 2004. Les terres récupérées entrent sur le marché de la mondialisation, (en arabe), Al Akhbar Al Maghribia, hebdomadaire, Casablanca, 24-30 janvier.
- Bulletin Officiel, 2003. Décret n°2-03-707 du 15 octobre 2003, n°5152, Rabat, 16 octobre ; Décret n°2-03-854 du 25 novembre 2003, n°5166, Rabat, 4 décembre.
- Bulletin Officiel, 2004. Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et du développement rural et du ministre des finances n°2110-03 du 17 novembre 2003, n°5178, Rabat, 15 janvier,
- Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, Ciheam, 2004. Développement et politiques agro-alimentaires dans la région Méditerranéenne, Rapport annuel 2004, Paris.
- Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, Ciheam, 2004) : Annuaire des Economies Agricoles et Alimentaires des Pays Méditerranéens et Arabes, Médagri 2004, Paris-Montpellier.
- Centre Marocain de Conjoncture, 2004. Bilan économique et social 2003, Bulletin n°27, Casablanca, juin.

- Centre marocain de conjoncture, 2004. Gouvernance halieutique, la Lettre du Centre marocain de conjoncture, n°142, mars.
- Chaoui, M., 2003. Céréales : Nouveau système des droits à l'importation, L'Economiste, quotidien, 6 mai.
- Chaoui, M., 2004. ALE Maroc-USA : Fassi Fihri tente de rassurer », L'Economiste, quotidien, Casablanca, 5 mars.
- Collectif, 2003. L'Agroalimentaire au Maroc : Un secteur à mettre à niveau, Dossier, Pack Informations, mensuel, n°24, Agadir, décembre.
- Collectif, 2004. ALE Maroc-USA : Le plus dur reste à faire, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 5 mars.
- Collectif, 2004. La chèvre du « monsieur Seguin » français et le loup américain, Dossier, en arabe), Al Akhbar Al Maghribia, Hebdomadaire, Casablanca, 11-17 mars.
- Collectif, 2004. La transformation agroalimentaire au Maroc : Bilan et perspectives, Dossier, Pack Informations, mensuel, n°31, Agadir, juillet-août.
- Collectif, 2004. Libre-échange Maroc-USA : Les dessous d'un traité, Le journal Hebdomadaire, Casablanca, 6-12 mars.
- Collectif, 2004. Libre-échange ou libre pénétration ? Maroc Presse, Hebdomadaire, Rabat, 22 mars.
- Collectif, 2004. Maroc-USA : Le loup est dans la bergerie, Dossier, Aujourd'hui Le Maroc, quotidien, Casablanca, 4 mars.
- Darif, A. et Alaoui, A., 2003. Etat d'avancement de la campagne agricole 2003-2004 : Pourvu que cela dure, Maroc Hebdo International, Casablanca, 31 octobre – 6 novembre.
- Direction de la Production Végétale, 2003. Bilan de la campagne agricole 2001-2002, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Rabat, mai.
- Direction de la Production Végétale, 2004. Bilan de la campagne agricole 2002-2003, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Rabat, mars.
- Dref, N., 2003. Agriculture : Les dernières pluies ravivent les espoirs, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 20 février.
- El Ameli, L., 2004. L'industrie agroalimentaire au Maroc : Structures, performances et contraintes de développement, Thèse de Doctorat en sciences économiques, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Université Mohamed V, Rabat, mars.
- El Hassani, Kh., 2004. Crédit Agricole : Un premier banquier mobile à Fès, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 12 janvier.
- El Maaroufi, M., 2004. Contrôle alimentaire : Des OGM dans nos assiettes, La Vie économique, Hebdomadaire, Casablanca, 18 juin.
- El Maâroufi, M., 2004. Reportage : Dans les souks, avec une agence bancaire ambulante, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 9 juillet.
- FAO, 2001. Annuaire des statistiques des pêches, Tableaux récapitulatifs, Rome.
- Fathi, N., 2003. Entretien avec H.Benabderrazik : « Nous cherchons à attirer de nouveaux investisseurs », La Gazette du Maroc, hebdomadaire, Casablanca, 13 octobre.

- Fathi, N., 2004. Entretien : T.Sijilmassi, Sécurité et rentabilité à l'ordre du jour, La Gazette du Maroc, 19 avril.
- Ghailani, M., 2004. La restructuration de la Sodea et la Sogeta aborde ses dernières phases, Libération, quotidien, Casablanca, 21 septembre.
- Guennouni, A., 2002. Démarrage précoce de la campagne céréalière, La Vie économique, 15 novembre.
- Guennouni, A., 2002. La campagne agricole a bien démarré, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 27 décembre.
- Guennouni, A., 2003. Campagne agricole : plus de peur que de mal, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 6 décembre.
- Hachimi Alaoui, N., 2003. Pêche : un secteur pris dans les filets de ses vétérans, Le Journal Hebdomadaire, Casablanca, 22 mars.
- Haut Commissariat au Plan, 2004. Comptes et Agrégats de la Nation en 2003, Direction de la statistique, Rabat, mai.
- Hmaïty, A., 2004. Libre-échange Maroc-EU : Ce à quoi nous nous sommes engagés, Tel Quel, Hebdomadaire, Casablanca, 13-19 mars.
- Iraqi, F., 2004. Les tares de la balance commerciale, Le Journal Hebdomadaire, Casablanca, 7-13 février.
- Laenser, M., 2004. « Le Maroc a choisi la voie de l'intégration maîtrisée au mouvement de libéralisation », Entretien avec le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Le terroir, Revue du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, n°10, Rabat, avril.
- Masmoudi, Kh., 2002. Campagne agricole 2002-2003 : Un nouveau système d'assurance, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 19 septembre.
- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, 2000. Pour une stratégie de développement à long terme de l'agriculture marocaine, Colloque National de l'Agriculture et du Développement Rural, Rabat, 19-20 juillet.
- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, 1999. Stratégie 2020 de développement rural, Conseil Général du Développement Rural, Document de Référence et Document de synthèse, Rabat.
- Ministère des Finances et de la Privatisation, 2003. Rapport économique et financier du projet de Loi de finances 2004, Rabat, 10 octobre.
- Moujahid, M., 2002. Pêche : Les bienfaits de la non reconduction de l'accord avec l'UE, La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 24 mai.
- Premier Ministre, 2003. Bilan d'étape, Discours prononcé devant la Chambre des représentants, 10 juillet.
- Programme des Nations-Unis pour le Développement, 2004. Rapport sur le développement humain 2004.
- Rboub, A., 2004. Campagne agricole 2003-2004 : Tout va bien sauf pour les agrumes, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 21 mai.
- Serghini, H. 2004. Un pari dont la réussite dépend de l'amélioration de la productivité, Entretien, Annahar Al Maghribia, quotidien, Casablanca, 8 juin.

- Sylla, A., 2003. Agriculture : La campagne serait meilleure que les quatre précédentes, La Gazette du Maroc, hebdomadaire, Casablanca, 24 mars.
- Tounassi, F., 2003. Campagne agricole 2003-2004 : Ca s'annonce bien... pour l'instant, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 27 octobre.
- Tounassi, F., 2004. Céréales : Intervention salutaire, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 8 janvier.
- Tritki, Kh. & Benyouref, N., 2003. Mise à niveau, entre politique et erreurs stratégiques, In Dossier, Economie & Entreprise, juin.
- Tritki, Kh. & Benyouref, N., 2003. Pêche maritime : Assez de tractations, place à l'action !, Dossier ; Economie & Entreprise, mensuel, Casablanca, juin.
- World Bank, 2003. World development Indicators 2003, Washington DC.

Sites Internet :

- Banque Mondiale: www.worldbank.org
- Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes, Ciheam) : www.ciheam.org
- Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes, Ciheam) - Observatoire méditerranéen : www.medobs.org
- Commission des Communautés Européennes – Eurostat : www.europa.eu.int/comm/eurostat/
- Commission Européenne: http://europa.eu.int/comm/external_relations
- Direction de la Politique économique générale, Ministère de l'économie, des finances et des privatisations, Rabat : www.mfie.gov.ma/dpeg
- Etablissement autonome de coordination et de contrôle des exportations, Casablanca : www.eacce.org.ma.
- Food and Agriculture Organisation, FAO): www.fao.org/fi/statist
- Haut commissariat au plan - Direction de la statistique, Rabat : www.statistic.gov.ma
- Ministère des affaires étrangères et de la coopération du Maroc : www.maec.gov.ma
- Ministère du commerce et de l'industrie : www.mcinet.gov.ma
- Office of the United States Trade Representative : www.ustr.gov
- Premier ministre du Maroc : www.pm.gov.ma
- Programme des Nations-Unis pour le développement : www.undp.org